



Contribution à la définition d'E iteritakok notcimik : système d'occupation atikamekw nehirowisiw du Nitaskinan. Pour repenser l'aménagement forestier

Mémoire

Marie-Laure Lusignan

Maîtrise en sciences forestières - avec mémoire
Maître ès sciences (M. Sc.)

Québec, Canada

Contribution à la définition d'E iteritakok notcimik : **systeme**
d'occupation atikamekw nehirowisiw du Nitaskinan

Pour repenser l'aménagement forestier

Mémoire en sciences forestières

Marie-Laure Lusignan

Sous la direction de :

Jean-Michel Beaudoin, directeur de recherche
Alison D. Munson, codirectrice de recherche

Résumé

Au Québec, la volonté du ministère des Ressources naturelles et des Forêts d'accorder aux Premières Nations une influence significative dans la planification forestière demeure un défi difficile à mettre en pratique. Chez les communautés autochtones, dont la Nation atikamekw nehirowisiw, l'inquiétude pour l'équilibre et la santé du territoire ancestral est grandissante. Leur mécontentement face au processus de consultation distincte en place est criant, notamment en raison d'un manque d'écoute et de prise en compte de leurs préoccupations.

Pour répondre à ce défi, notre équipe de recherche a décrit un système d'occupation du territoire ancestral atikamekw nehirowisiw. Pour ce faire, nous nous sommes inspirés du concept innu de Bellefleur (2019) « E nutshemiu itenitakuat », qui décrit l'ambiance forestière nécessaire pour assurer le maintien du mode de vie autochtone. Nous avons d'abord procédé à l'analyse d'un corpus de textes sur les recherches menées majoritairement avec les Atikamekw, puis réalisé un travail de coconstruction avec un groupe d'experts de la nation atikamekw. Cette méthode nous a permis de nous assurer de bien refléter la réalité nehirowisiw de l'occupation du territoire (Nitaskinan) et la perspective atikamekw de la forêt et des défis de sa gestion. Quatre sous-systèmes ont été identifiés pour décrire le système d'occupation atikamekw nehirowisiw du Nitaskinan : 1) Orocowewin (sous-système d'organisation de l'occupation territoriale), 2) Notcimi pimatisiwin (sous-système des pratiques d'occupation), 3) E ici aitakok notcimik (sous-système des ressources de notcimik) et 4) Atikamekw nehirowisiw tipahiskan (sous-système de gouvernance territoriale).

Le système socio-écologique (SSE) atikamekw nehirowisiw met en évidence un paradigme atikamekw qui prend racine dans une forêt habitée et une gestion holistique du territoire. Les résultats permettent d'entrevoir la multitude d'acteurs atikamekw participant à la gouvernance territoriale, en interaction avec le système de gestion forestière québécois. Ils illustrent aussi la complexité de la cohabitation sur le Nitaskinan ainsi que les enjeux qui en résultent. Les résultats de cette recherche soulignent que lorsqu'une préoccupation liée au territoire est exprimée, elle considère l'interdépendance des enjeux socio-culturels et écologiques, le dynamisme des frontières dans les territoires autochtones, l'importance du système familial dans la gouvernance, l'organisation territoriale ainsi que le rôle clé des chefs de territoire comme portes-paroles de la réalité de leur territoire.

L'un des grands défis auxquels sont confrontés les acteurs du secteur forestier québécois est le bas niveau de compréhension de la vision atikamekw de l'aménagement des forêts et du rôle que les communautés veulent y jouer. Le cadre du SSE est un outil pouvant faciliter l'identification des composantes d'un paradigme forestier cohérent avec la culture et le mode de vie atikamekw nehirowisiw ainsi que la richesse de leur rapport à la forêt.

Abstract

In Quebec, the willingness of the Ministry of Natural Resources and Forestry to give First Nations a significant say in forestry planning remains a difficult challenge to put into practice. Aboriginal communities, including the Nehirowisiw Atikamekw Nation, are increasingly concerned about the balance and health of their ancestral territory. Their dissatisfaction with the distinct consultation process in place is blatant, notably due to a lack of listening and consideration of their concerns.

To address to this challenge, our research team described a system of occupation of the Atikamekw Nehirowisiw ancestral territory. To do so, we drew inspiration from Bellefleur's (2019) Innu concept of "E nutshemiu itenitakuat", which describes the forest atmosphere needed to ensure the maintenance of the aboriginal way of life. We began by analyzing a corpus of texts on research carried out mainly with the Atikamekw, and then carried out co-construction work with a group of experts from the Atikamekw nation. This method ensured that the Nehirowisiw reality of land use (Nitaskinan) and the Atikamekw perspective of the forest and its management challenges were well reflected. Four sub-systems were identified to describe the Atikamekw Nehirowisiw occupation system of Nitaskinan: 1) Orocowewin (territorial occupation organization sub-system), 2) Notcimi pimatisiwin (occupation practices sub-system), 3) E ici aitakok notcimik (notcimik resources sub-system) and 4) Atikamekw nehirowisiw tipahiskan (territorial governance sub-system).

The Atikamekw Nehirowisiw socio-ecological system (SES) highlights an Atikamekw paradigm rooted in an inhabited forest and holistic land management. The results provide a glimpse of the multitude of Atikamekw actors involved in territorial governance, interacting with Quebec's forest management system. They also illustrate the complexity of cohabitation on Nitaskinan and the resulting issues. The results of this research underscore the fact that when concerns about territory are expressed, they consider the interdependence of socio-cultural and ecological issues, the dynamism of boundaries in native territories, the importance of the family system in governance and territorial organization, and the key role of territory chiefs as spokespersons for the reality of their territory.

One of the major challenges facing players in Quebec's forestry sector is the low level of understanding of the Atikamekw vision of forest management and the role the communities want to play in it. The SES framework is a tool that can help identify the components of a forest paradigm consistent with the Atikamekw Nehirowisiw culture and way of life, as well as the richness of their relationship with the forest.

Table des matières

Résumé	ii
Abstract.....	iii
Table des matières	iv
Liste des figures.....	vi
Liste des tableaux.....	vii
Lexique	viii
Remerciements.....	x
Introduction	1
1.1. Nation atikamekw	8
1. Méthodologie.....	11
1.1. Démarche collaborative.....	11
1.2. Collecte des données.....	13
1.2.1. Proposition d'un modèle	13
1.2.2. Co-construction du modèle.....	16
1.3. Rigueur de la méthode	17
2. Résultats	19
2.1. Résultats de la revue de littérature.....	19
2.1.1. Le sous-système d'organisation du territoire	19
2.1.2. Le sous-système des pratiques atikamekw d'occupation et le sous-système des biens et services de notcimik.....	20
2.1.3. Le sous-système du régime territorial des Atikamekw Nehirowisiwok.....	21
2.2. Résultats de la co-construction	23
2.2.1. Orocowewin – Sous-système d'organisation de l'occupation territoriale	25
2.2.2. Notcimi pimatsiwin – Pratiques d'occupation.....	28
2.2.3. E ici aitakok notcimik – Ressources de notcimik	29
2.2.4. Atikamekw nehirowisiw tipahiskan.....	30
2.3. Enjeux influençant E iteritakok notcimik	33
2.3.1. Une question de vision holistique	33
2.3.2. Une question de zonage.....	35
2.3.3. Une question de cohabitation et de coexistence	35
2.3.4. Une question de gouvernance.....	38
2.3.5. Une question de transmission	41

3. Discussion.....	43
3.1. Interdépendance des enjeux écologiques et sociaux.....	44
3.2. Dynamisme dans les territoires autochtones.....	45
3.3. Une compréhension aussi évolutive que son système.....	47
3.4. Prendre en compte les valeurs nehirowisiw en amont de la planification.....	48
3.5. Un aménagement culturellement adapté à l'échelle du paysage	49
3.6. Le système socio-écologique comme outil de gouvernance	50
3.7. Apport dans l'aménagement durable des forêts.....	52
Conclusion.....	54
Contribution de la recherche	55
Wemotaci	55
Premières Nations.....	56
Autres utilisateurs (industrie, gouvernement).....	56
Forces et limites du projet	57
Prochaines étapes.....	58
Bibliographie.....	61
Annexe A : Synonymes de la recherche bibliographique.....	71

Liste des figures

Figure 1: Nitaskinan, territoire ancestral des Atikamekw Nehirowisiwok (Éthier et al., 2019)	9
Figure 2 : Schéma des résultats de la recherche bibliographique	15
Figure 3 : Système socio-écologique atikamekw nehirowisiw [SSEAN] du Nitaskinan proposé	19
Figure 4 : Système d'occupation atikamekw nehirowisiw du Nitaskinan : résultat du système socio-écologique atikamekw nehirowisiw co-construit.....	24

Liste des tableaux

Tableau 1 : Proposition de typologie des composantes du système socio-écologique (Inspirées d'Ostrom, 2007, 2009).....	6
Tableau 2 : Contextualisation des sous-systèmes du système socio-écologique.....	15
Tableau 3 : Liste des synonymes utilisés dans la recherche bibliographique	Erreur ! Signet non défini.

Lexique

Atikamekw nehirowisiw tipahiskan : Avec les participants, nous utilisons cette expression pour désigner la gouvernance territoriale atikamekw.

Atoske aski : lot de piégeage (Participant 12)

Atoske meskano : Circuit de chasse (Participant 12)

Atoskewin : Ensemble des activités de piégeage.

Awesisak : Avec les participants, nous utilisons cette expression pour faire référence à la vie animale sur leur territoire, l'ensemble des animaux, de la faune.

E ici aitakok notcimik : Cette expression fait référence aux ressources du territoire, mais de manière plus englobante; l'ensemble des ressources qui composent notcimik (communication avec les participants).

E iteritakok notcimik : Un territoire de qualité pour une paix d'esprit et le maintien du mode de vie nehirowisiw

Ka nikaniwitic : [ka nikaniwiticik au pluriel] est la personne responsable pour un territoire, le chef de territoire du territoire familial.

Ka nitawokik askik : Avec les participants, nous utilisons cette expression pour parler de l'ensemble de la végétation, de la flore dans le sens de tout ce qui pousse sur leur territoire, la couverture végétale du Nitaskinan qui assure la survie des êtres qui y vivent.

Kapeciwin : Avec les participants, nous utilisons cette expression pour englober les pratiques liées à la vie au camp, où s'exprime le simple plaisir d'être là au sein de notcimik. Nous utilisons aussi cette expression pour indiquer le territoire lié à la vie au camp et à ces pratiques. (Wyatt, 2004 : 341; communication des participants)

Kiskinahamakewin kiskeritamowina : Cette locution a été choisie avec les participants pour désigner les activités de transmission des savoirs nehirowisiw de leur mode de vie au sein de notcimik, où kiskeritamowina fait référence à l'ensemble des savoirs (communication des participants). De la même manière que Wyatt et Chilton abordent Kiskeritamotariwewin, nous considérons que cela inclut la transmission « de connaissances, de valeurs, de la langue, de l'histoire et du territoire » (Wyatt et Chilton, 2014 : 67).

Mamowitowin : les pratiques de rassemblements, sociales, cérémonielles réalisées au sein de notcimik, lors des séjours sur le territoire.

Mohonan : Il est aussi utilisé pour parler des sentiers pour se rendre à son territoire, son chez-soi, lors de la saison estivale. Il fait référence aux circuits d'été où historiquement, les déplacements se faisaient principalement par le réseau hydrique, sur les rivières, les lacs, les portages.

Moteskino : fait référence aux sentiers de chasse et de déplacement plus utilisés en hiver (communication des participants)

Natoho aski : Territoire de chasse familial. Nous l'utilisons pour désigner les territoires familiaux, qui sont des territoires au sein duquel il y a un chef de territoire responsable ainsi que pour désigner les territoires de chasse de subsistance des familles. Il y a ainsi plusieurs territoires de chasse de subsistance au sein d'un territoire familial. (communication des participants) (Wyatt, 2004: 91)

Natohowin : englobent les pratiques réalisées pour la subsistance, donc pour obtenir de la nourriture et d'autres produits.

Nehiro tapweweritamowinik : Nous utilisons cette expression pour aborder la spiritualité qui est une partie intégrante de notcimik (communication des participants).

Notcimi pimatisiwin : Nous utilisons ce terme pour désigner l'ensemble des activités atikamekw liées à l'occupation et l'utilisation du territoire (communication des participants). Nous comprenons cette expression de la même manière que le définit Wyatt et Chilton : « un mode de vie où une relation avec le territoire contribue à l'identité atikamekw, au maintien de la langue et des connaissances, à la continuité et la viabilité des structures sociales et à la capacité du territoire de soutenir les Nehirowisiwok » (Wyatt et Chilton, 2014 : 71).

Nehirowimowin : désigne la langue locale, la langue atikamekw (Chachai, 2019).

Nehirowisiw : « Le terme Nehirowisiw (pluriel, Nehirowisiwok) a été officiellement associé au terme atikamekw en 2006 pour désigner la nation atikamekw (ethnonyme), même s'il est revendiqué comme une expression identitaire beaucoup plus ancienne [...]. Pour les Atikamekw, Atikamekw nehirowisiw fait référence à une identité issue du territoire. L'identité atikamekw dépend également des relations avec les autres, de l'environnement et de la manière de s'adapter à celui-ci. » (Société d'histoire atikamekw et Jérôme, 2009 : 23-24).

Nehirowisiw otiperitamowina : désigne le processus de gouvernance qui découle des responsabilités territoriales nehirowisiwok. Il englobe l'ensemble des droits et responsabilités territoriales des nehirowisiwok concernant tout le Nitaskinan (communication des participants).

Nespitapwekan : Cette expression est utilisée par les participants pour nommer les lieux de mémoire, les lieux patrimoniaux, les sites sacrés qui marquent le Nitaskinan, leur historicité au sein de celui-ci et le lien avec notcimik.

Nipi : se traduit comme l'eau.

Nitaskinan : le territoire traditionnel des Nehirowisiwok

Notcimik : Se traduit «là d'où je viens » et représente un univers forestier qui inclut la forêt, l'eau, les plantes et les animaux, un milieu de vie ou milieu d'interaction avec le non-humain (Wyatt et Chilton, 2014: 68). Il représente un lieu avec un sentiment d'appartenance et d'intimité, un chez-soi, tel le territoire d'un chasseur (Éthier, 2011 : 45).

Orowewin : Avec les participants, nous utilisons cette expression pour parler du système d'organisation atikamekw de l'occupation territoriale.

Orowewin notcimik itatcihowin : Pour les participants, cette expression renvoie au code de pratiques nehirowisiw, sa façon d'être, de vivre, de survivre, sa culture. Tout comme le définit Éthier, ce code est utilisé « pour discuter des règles du bien-vivre ensemble au sein de leur univers forestier, au sein de notcimik » (Éthier, 2016 : 183).

Orowewin notcimik itatisiwin : Pour les participants, cette expression fait référence au code éthique enseigné en territoire, question de comportement, comment agir envers notcimik, les valeurs et principes liés au mode de vie nehirowisiw (communication de participants) : 5).

Wectatowin aski - Le wectatowin aski est un système dans lequel les limites des territoires de chasse familiaux sont ajustées en fonction d'un ensemble de facteurs : par exemple, les relations entre les familles et les membres des nations autochtones voisines, la démographie et les besoins des familles en termes de ressources forestières, l'expertise et les autorités territoriales reconnues des familles et la disponibilité des ressources forestières. (Éthier, 2020 : 37)

Remerciements

Ce projet est le travail d'une grande équipe qui a su accorder de la confiance, de la flexibilité et de la capacité pour nous adapter aux uns et aux autres, et au contexte de chacun. J'ai eu la chance de faire la rencontre de belles personnes qui se sont ouvertes à moi et m'ont partagé un peu de leur vécu, de leurs idées, de leurs regards sur la vie, la forêt et le système forestier. Elles m'ont fait découvrir une culture et une langue riches et inspirantes. Je leur en suis infiniment reconnaissante.

De cette grande équipe, je remercie profondément mon directeur Jean-Michel Beaudoin et ma co-directrice Alison Munson, qui ont cru en moi dès le début, m'ont encouragé à me dépasser et ont su me ramener les pieds sur terre lorsqu'il le fallait. Merci à Samuel Roturier, pour son implication dans ce projet, son regard d'éco-anthropologiste a été enrichissant et tellement formateur. Je remercie aussi Yvan Croteau de s'être joint au projet de manière improvisée et d'avoir partagé allègrement son enrichissante expérience. Je vous remercie tous pour votre curiosité, vos commentaires et vos questions ont été une aide incontestable pour pousser plus loin mon analyse et ma compréhension.

Des piliers importants de cette équipe ont été certainement Simon Cocoo, Gérald Ottawa, Patrick Boivin et Dorianne Petiquay. Sans leur volonté, leur temps et leur confiance, il aurait été difficile de mener le projet et, qui plus est, de passer à travers la situation pandémique. Merci pour tout. Sans l'accord du Conseil des Atikamekw de Wemotaci, cette collaboration pour la réalisation de ce projet n'aurait pas vu le jour. Et plus spécifiquement, je tiens à remercier l'équipe du Bureau de gestion du territoire de Wemotaci. Vous m'avez accueillie à chacun de mes séjours dans la communauté et m'avez ouvert la porte sur votre réalité de la foresterie et des consultations forestières. Je remercie sincèrement le Conseil de la Nation Atikamekw, le comité local et tous les participants pour leur investissement et leur confiance dans ce projet.

Un merci spécial à mes alliées de tous les jours dans cette aventure, Jeanne et Mahée-Ly, vous avez été précieuses et ô combien importantes, toujours là, m'aidant à maintenir le cap et atteindre l'aboutissement !

Ce fut un honneur de pouvoir travailler avec cette grande équipe! Chacun a apporté des idées, de sa couleur, du rire, des souvenirs et de la volonté à améliorer les choses qui a contribué à la réalisation de cette aventure !

Introduction

Aujourd'hui, l'aménagement durable des forêts au Québec demeure axé sur les valeurs économiques (Bernard et al., 2020). Le secteur forestier est considéré comme un moteur économique de notre société qui représente notamment une portion importante des emplois dans les régions (Beauregard, 2015). L'aménagement forestier est réfléchi pour la récolte de la matière ligneuse, en ajoutant des contraintes pour répondre aux enjeux écologiques et sociaux. Toutefois, nous sommes dans une période tumultueuse alors que les défis émergent de toutes parts, tant au niveau de la main-d'œuvre qui se raréfie (Lévesque, 2018; Proulx et al. 2020), des coûts de récolte qui augmentent, de la protection du caribou (Gouvernement du Québec, 2022; Leblond et al., 2022), de l'atteinte de l'objectif en aires protégées (Champagne-Côté, 2022), des changements climatiques qu'au niveau de la réconciliation avec les Premières Nations¹ (Gouvernement du Canada, 2015).

Malgré le dernier changement de régime forestier² où des stratégies de consultation du public ont été mises en place pour connaître les préoccupations des différents utilisateurs du territoire, les inquiétudes persistent. Juste au cours de ce projet (2019-2023), un nombre appréciable de sorties médiatiques montre des citoyens et villégiateurs mécontents (Girard, 2021; Labbé et Gagné, 2021), des compagnies forestières insatisfaites en raison du manque de prévisibilité de l'approvisionnement forestier (Paradis, 2020, 2022; Tremblay, 2019), ou des scientifiques inquiets (Drapeau, 2021; Riopel, 2021; Shields, 2021; Xenos, 2022).

Le territoire québécois étant de plus en plus utilisé par une diversité d'utilisateurs, une obligation de conciliation des usages de la forêt devient un élément essentiel de l'aménagement durable des forêts (Chiasson et Leclerc, 2013; Bernard et al., 2020). Parmi les différents groupes d'utilisateurs se trouvent les Premières Nations qui, contrairement aux autres, ont des droits ancestraux³ sur leurs territoires (McGregor, 2011; Teitelbaum, 2015). En effet, les gouvernements fédéral et provinciaux se sont engagés à construire une relation de nation à nation avec les peuples autochtones au Canada, notamment en acceptant la *Déclaration des Nations Unies sur les*

¹ Tel que l'explique McGregor (2010 : 93) : « Au Canada, le terme "Premières Nations" est fréquemment utilisé pour décrire les peuples autochtones en fonction de leur structure politique traditionnelle. Ce terme fait référence au fait qu'avant la structure des "bandes indiennes" créée par les processus de colonisation gouvernementaux, les peuples autochtones du Canada étaient organisés en nations distinctes et fonctionnaient avec la pleine souveraineté dont les autres nations du monde continuent de jouir. Les peuples autochtones du Canada continuent de s'efforcer de retrouver une grande partie de cette souveraineté en négociant avec les gouvernements canadiens un contrôle accru dans des domaines tels que la gouvernance locale, la santé, l'application de la loi et l'éducation. » Nous utiliserons les termes : autochtone, premier peuple, peuple autochtone et communauté autochtone comme synonyme de Première Nation.

² Le changement de régime est caractérisé par l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1) le 1^{er} avril 2013 venant remplacer la *Loi sur les forêts* (chapitre F-4.1).

³ L'article 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît et confirme les droits existants, ancestraux ou issus de traités, des peuples autochtones du Canada. Selon les jugements de la Cour Suprême du Canada, cet article « établit le cadre constitutionnel qui permet de reconnaître que les autochtones vivaient sur le territoire en sociétés distinctives, possédant leurs propres coutumes, pratiques et traditions, et de concilier ce fait avec la souveraineté de Sa Majesté. [...] Pour constituer un droit ancestral, une activité doit être un élément d'une coutume, pratique ou tradition faisant partie intégrante de la culture distinctive du groupe autochtone qui revendique le droit en question. » R. c. Van der Peet, [1996] 2R.C.S.507

droits des peuples autochtones. Au cœur de cette démarche de réconciliation avec les Premiers Peuples se trouve la reconnaissance du droit des peuples autochtones à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale. Par ailleurs, des décisions des tribunaux servent de référence pour la reconnaissance des droits des Autochtones par l'État (Teitelbaum, 2015), notamment l'obligation de consulter et d'accommoder tel qu'établi par les trois décisions de la Cour suprême du Canada suivantes : la Nation Haïda⁴, Première nation Tlingit de Taku River⁵ et Première nation crie Mikisew⁶ (MAADNC, 2011, p. 1). Découlant de ces trois décisions importantes, l'article 7 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que, au Québec, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts « doit consulter les communautés autochtones d'une manière distincte pour assurer une prise en compte de leurs intérêts, de leurs valeurs et de leurs besoins dans l'aménagement durable des forêts et la gestion du milieu forestier et les accommoder, s'il y a lieu ».

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et la consultation

Au Québec, les forêts recouvrent 905 800 km² dont 92 % est sous la responsabilité de l'État (MFFP, 2020a, p. 2). Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) est responsable de la planification des activités d'aménagement dans les forêts du domaine de l'État, aux niveaux stratégique et opérationnel⁷. Pour améliorer la prise en compte des préoccupations des intervenants locaux, le gouvernement s'est engagé à « [rendre] publique et [tenir] à jour une politique de consultation » (L.R.Q., 2010, c. A-18.1 art. 9). Ainsi, le processus de consultation des intervenants locaux est réalisé à la suite de l'élaboration de la planification forestières à travers les plans d'aménagement forestier intégré tactique, opérationnel ou la programmation annuelle.

Deux formes de consultation permettent aux communautés autochtones de s'exprimer et d'influencer la prise de décision par le MRNF. La première forme se fait au niveau de la consultation publique, qui repose sur des tables de concertation mise en application suite à l'entrée en vigueur de la loi LADTF en 2013. Il s'agit des tables locales de gestion intégrée des ressources du territoire (TLGIRT) qui rassemblent différents intervenants d'un territoire. Ces derniers peuvent réagir aux plans d'aménagement préliminaires présentés par l'État et formaliser des recommandations répondant aux préoccupations et aux besoins de chacun (L.R.Q., 2010, c. A-18.1; Fortier et Wyatt, 2014). Certaines communautés autochtones participent à ces rencontres au même titre que les autres acteurs du territoire. Cependant, la faible proportion des représentants autochtones par rapport aux représentants québécois rend leur influence plutôt marginale sur la prise de décision (Beaudoin et al., 2015; Fortier et Wyatt, 2019).

⁴ Nation haïda c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts), [2004] 3 R.C.S. 511, 2004 CSC 73

⁵ Première nation Tlingit de Taku River c. Colombie-Britannique (Directeur d'évaluation de projet), [2004] 3 R.C.S. 550, 2004 CSC 74.

⁶ Première nation crie Mikisew c. Canada (Ministre du Patrimoine canadien), [2005] 3 R.C.S. 388, 2005 CSC 69

⁷ Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., 2010, c. A-18.1)

Un deuxième processus de consultation distinct a été mis en place en raison des obligations de la Couronne⁸ de consulter et, dans certains cas, d'accommoder les Premières Nations sur tout projet forestier susceptible d'avoir un impact sur leur titre ou leur droit (Fortier et Wyatt, 2014). Dans le contexte de consultation forestière, les communautés autochtones participent à ce type de rencontre avec le gouvernement provincial afin de discuter d'ententes d'harmonisation (mesures d'accommodement) liées aux interventions forestières (Fortier et Wyatt, 2019). Les ententes alors établies sont ensuite présentées aux compagnies forestières et si des changements doivent être apportés (addenda), le gouvernement joue le rôle d'intermédiaire entre les deux acteurs jusqu'à trouver idéalement un accord commun. Cette dynamique rappelle l'image d'un triangle où le gouvernement représente le lien entre les communautés autochtones et les compagnies forestières. Ce mécanisme de consultation accorde une plus grande influence aux Autochtones qu'aux autres acteurs régionaux non autochtones sur le plan opérationnel de la planification. Néanmoins, le gouvernement québécois conserve l'autorité sans obligation d'entente (Beaudoin et al., 2015, p. 291-292).

Outre ces processus de consultation, les Premières Nations utilisent plusieurs autres stratégies en parallèle pour influencer l'aménagement forestier sur leur territoire (Beaudoin, 2014; Fortier et Wyatt, 2014), telles que la négociation de traités et d'entente, la participation au développement économique (p. ex. par l'entremise de leurs entreprises forestières, la gestion de pourvoiries), la participation à la planification forestière (p. ex. via la consultation distincte, la délégation de gestion ou la cogestion), les collaborations et alliances avec des groupes d'intérêts au niveau local et la mise en place de projets d'aires protégées autochtones (Beaudoin, 2014; Champagne-Côté, 2022; Fortier et Wyatt, 2014). Toutefois, parce que l'ensemble de ces stratégies ne suffisent pas à se faire entendre et à faire respecter leurs droits, leurs valeurs, leurs préoccupations et leurs cultures, les Premières Nations continuent de recourir aux tribunaux ou de poser des actions directes en territoire (Nikolakis et Hotte, 2020). Par exemple, des mises en demeure ont été déposées par les Atikamekw de Wemotaci, les Innus de Pessamit, les Innus de Mashteuiatsh et les Innus d'Essipit (Descurnings, 2022; Drouin, 2022; Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Première Nation des Innus Essipit, 2022) pour dénoncer le système de consultation de la foresterie et de la villégiature et l'inaction des gouvernements face à la protection des habitats du caribou, ainsi que pour freiner les coupes forestières. Dans les dix dernières années, les Innus de La Romaine, les Anishnabe du Lac Barrière et la nation atikamekw ont notamment fait l'usage des blocus routiers (Marin, 2014; Radio-Canada, 2012; 2013). Les Atikamekw de Manawan et une coalition d'autochtones innus, atikamekw et kanien'kehà:ka ont également fait appel aux moratoires sur les coupes forestières et les activités minières (Josselin, 2022; Plamondon Lalancette, 2023).

⁸ Dans le contexte des droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones, la « Couronne » englobe les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. (MAADNC, 2011, p. 6)

Afin d'éviter ces situations de crise, il faut que le processus de planification forestière puisse offrir un meilleur espace de discussion, c'est-à-dire que les représentants autochtones soient entendus et que les principes du consentement préalable, libre et éclairé soient respectés (McGregor, 2011; Wyatt, 2008). Plusieurs approches existent lorsqu'il est question de parvenir à une foresterie qui répond aux valeurs, intérêts et besoins des communautés autochtones. Nous pouvons penser aux réflexions pour le développement d'une foresterie autochtone (Beaudoin, 2014; Booth et Skelton, 2011; Houde, 2014; Larouche, 2008; Saint-Arnaud, 2009; Wyatt, 2008), aux approches de valorisation des savoirs autochtones dans la gestion du territoire forestier (Bélisle et al., 2021; Jacqmain et al., 2012, 2006; Suffice et al., 2017; Uprety et al., 2017) ou à l'identification de principes, critères et indicateurs autochtones (Adam et Kneeshaw, 2010; Beaudoin et al., 2012; Bélisle et al., 2021; Parrotta et Trospier, 2012). Tout comme le préconise le Cercle d'experts autochtones dans le contexte de conservation (CAE 2018, p.iii), il n'y a pas de solution unique, mais il est important de « redonner aux peuples autochtones, à leurs visions du monde et à leurs réalités vécues toute la légitimité qui leur est due ».

Perspectives autochtones du territoire forestier

Plusieurs communautés autochtones ont maintenu un mode de vie dans lequel le territoire est au cœur de leur identité, leur culture et leur mode de vie; et ce, malgré le fait que leur mode de vie se soit adapté et qu'il ait évolué en raison notamment de la sédentarisation qui leur a été imposée. Le lien avec le territoire forestier est fort et imprégné dans leur identité (Basile, 2017; Éthier, 2016; McGregor, 2011; Otis, 2006; Poirier, 2000; Saint-Arnaud, 2009). La relation de réciprocité et de protection avec et envers le territoire y est fondamentale (Beaudoin et al., 2012; Éthier, 2016; Houde, 2014). L'occupation du territoire forestier est toujours omniprésente sous forme de séjours, d'activités de subsistance, d'enseignement, de ressourcement, etc. (Saint-Arnaud, 2009; Wyatt et Chilton, 2014). Par conséquent, les premiers peuples subissent les impacts directs, positifs comme négatifs, des perturbations du territoire.

Les communautés ont fait preuve de résilience et d'adaptation face au système de gestion forestière qui leur a été imposé jusqu'à présent. Pour participer à la gestion du territoire, ils s'outillent et apprennent à travailler avec le cadre de référence de la société occidentale. Cependant, il s'agit de travailler avec un cadre de référence qui ne permet pas de tenir compte des écarts culturels (Booth et Skelton, 2011; Stevenson, 2006; Wyatt, 2004). Les différences sont présentes dans les valeurs : par exemple, leur rapport au territoire est guidé par la responsabilité qu'ils ont envers le territoire, comparativement à un rapport de droit sur le territoire qui est davantage exprimé dans la société occidentale (Lertzman, 2010; Saint-Arnaud, 2009; Stevenson, 2006). Le rapport aux autres utilisateurs du territoire est marqué par le partage, alors que la société dominante est davantage caractérisée par un rapport à l'autorité. Dans la vision occidentale, la notion de naturel fait référence à un état n'ayant pas subi l'influence de l'humain. À l'opposé, Stevenson (2006) fait ressortir que cette

perspective même peut être débattue du point de vue autochtone étant donnée leur présence ancestrale sur leurs territoires.

Une importante différence de perspective existe aussi pour la notion de nature, dont la forêt. Selon les perspectives autochtones, la forêt est davantage perçue comme un milieu de vie dont l'homme est une partie intégrante, au même titre que l'ensemble des êtres vivants et des êtres non-humains (Polfus et al., 2016; Saint-Arnaud, 2009). Les travaux de Saint-Arnaud (2009) mettent en évidence que l'espace que représente la forêt est un milieu culturalisé. En identifiant les différentes représentations de la forêt, elle illustre la quantité de concepts et d'expressions anicinapek⁹ pour parler de la forêt. Ainsi, parler du territoire forestier dans un contexte autochtone, c'est aussi parler d'identité, d'histoire, de mode de vie et de milieu de vie. Wyatt (2004) et Stevenson (2006) mettent tous deux en évidence que les façons dont les concepts et connaissances des différentes cultures sont organisés, dans la société dominante et celles autochtones, ne sont pas nécessairement compatibles ; qu'elles se situent dans des paradigmes différents. Actuellement, un des défis de l'aménagement forestier se trouve dans la reconnaissance et la compréhension des perspectives autochtones.

Des outils pour un dialogue et une compréhension interculturelle

Pour donner un sens à la réconciliation avec les peuples autochtones dans le contexte du secteur forestier au Québec, il est nécessaire de repenser l'aménagement forestier et de créer des ponts entre les différents paradigmes¹⁰. Le régime forestier québécois comprend maintenant une obligation légale de tenir compte des valeurs, besoins et intérêts des peuples autochtones dans l'aménagement forestier, mais il importe de trouver des outils valorisant les points de vue des Autochtones.

Le système socio-écologique (SSE) est un premier outil disponible pour les aménagistes. Proposé à l'origine par Ostrom (2007, 2009) le cadre du SSE propose que l'environnement soit présenté uniquement comme un ensemble de ressources naturelles matérielles, alors que dans les perspectives autochtones, l'humain fait partie de la nature, au même titre que les autres formes de vie non humaines (Bousquet, 2002; Desmeules et Guimond, 2018; Éthier, 2014, 2016; Simard-Veillet, 2015). Comme le montrent les travaux de Poirier (2000) et Saint-Arnaud (2009), il importe aussi de compléter le cadre d'Ostrom en intégrant également les ressources immatérielles que procure le territoire. D'autre part, le cadre d'Ostrom vise à décrire et à analyser les situations où plusieurs utilisateurs peuvent utiliser les mêmes ressources. Il met donc en évidence la diversité d'acteurs

⁹ Il y a plusieurs façons d'écrire le terme désignant les membres de la même grande nation Anichinabé, selon les Premières Nations, tels qu'anichinabée, anicinabe, anicinape, anishinaabe, anishnâbé et anishnape; le pluriel peut être marqué par l'ajout d'un g ou d'un k (Hele, K. (2022). Anichinabé. Dans l'Encyclopédie Canadienne. Consulté à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/anishinaabe>).

¹⁰ Kuhn définit un paradigme comme : « l'ensemble des croyances, valeurs, techniques, etc. partagées par les membres d'une communauté donnée » (Traduction libre). Cette définition est tirée de Kuhn, T. S. 1970. *The Structure of Scientific Revolutions*. Edited by O. Neurath. *International Encyclopedia of Unified Science*. Chicago: University of Chicago Press, p.175.

interagissant avec le territoire et de systèmes de gouvernance en place pour régir les utilisations des ressources. Or, une connaissance davantage contextualisée s'impose pour répondre aux attentes d'un seul groupe d'acteurs. Pour tenir compte du contexte des Innus de Pessamit, Bellefleur (2019, p.iii) a repris et adapté le cadre d'Ostrom et propose le concept E nutshemiu itenitakuat comme outil à l'aménagiste. Étant donné que « les Innus de Pessamit se réfèrent souvent à la notion de E nutshemiu itenitakuat, l'ambiance du territoire forestier, pour exprimer une forêt de qualité permettant le maintien de l'Innu Aitun¹¹ sur le Nitassinan », il a caractérisé l'ambiance forestière sur le natau-assi (territoire de chasse et de piégeage familial) à l'aide de cinq composantes socio-culturelles (Bellefleur 2019, p.48): la zone kaitshinanut (campement et établissement), la zone de Nutshemiu-aueshish (territoire d'intérêt faunique), la zone de Nashipetimit mak massekuat (milieu riverains et humides), le réseau Natau-kapatakan (réseau de sentiers et de chemins) et les sites de Kanametat (héritage et patrimoine). Ainsi, il importe de comprendre la relation des Autochtones avec la forêt non seulement comme espace écologiquement fonctionnel, mais aussi comme milieu de vie et comme espace d'importance culturelle. Le territoire est un lieu d'interactions socio-écologiques. Soustraire cette interaction reviendrait donc à simplifier le rapport entre les Innus de Pessamit et leur territoire; le Nitassinan. Avec E nutshemiu itenitakuat, l'aménagiste dispose d'un outil pour comprendre les valeurs et les intérêts associés à chacune des cinq composantes socio-culturelles d'un territoire de chasse et de piégeage familial ainsi que les besoins d'une famille pour maintenir ses pratiques innu aitun.

Nous proposons dans le Tableau 1 une typologie des composantes du système socio-écologique, en nous inspirant des définitions d'Ostrom (2009) et de Bellefleur (2019), pour guider la description du SSE de la nation atikamekw nehirowisiw.

Tableau 1 : Proposition de typologie des composantes du système socio-écologique (inspirées d'Ostrom, 2007, 2009 et Bellefleur, 2019)

Typologie proposée	Définitions
Systèmes de ressource	Vocations du territoire qui procurent les ressources naturelles aux humains et qui sont gérées et régulées par ces derniers
Utilisations sociales	L'ensemble des utilisations du territoire réalisées en réciprocité avec le territoire, la culture et la communauté
Unités de ressource	Ressources sur le territoire qui sont mobilisées par une utilisation sociale
Systèmes de gouvernance	L'intégration des instances, structures, règles et normes mises en place pour organiser et gérer le territoire et les activités qui y sont réalisées

¹¹ L'Entente de principe d'ordre général définit l'Innu Aitun comme suit : « Innu Aitun désigne toutes les activités, dans leur manifestation traditionnelle ou contemporaine, rattachées à la culture nationale, aux valeurs fondamentales et au mode de vie traditionnel des Innus associé à l'occupation et l'utilisation de Nitassinan et au lien spécial qu'ils possèdent avec la Terre. Sont incluses notamment toutes les pratiques, coutumes et traditions dont les activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette à des fins de subsistance, rituelles ou sociales. Tous les aspects spirituels, culturels, sociaux et communautaires en font partie intégrante. Les aspects commerciaux en sont toutefois régis par les lois canadiennes et québécoises prépondérantes. » (EPOG, 2004 : 4)

Le concept de paysage culturel autochtone est aussi présenté par plusieurs chercheurs comme un outil à la portée des aménagistes (Bélisle et al., 2021; Berkes et Davidson-Hunt, 2006; Buggey, 1999; Saint-Arnaud, 2009; Stevenson, 2006). La définition de paysage culturel autochtone la plus détaillée et fréquemment utilisée est celle de Buggey (1999) à travers Parcs Canada :

Un paysage culturel autochtone est un endroit auquel un (ou plusieurs) groupe(s) autochtone(s) accorde(nt) une signification particulière en raison du lien persistant et complexe entretenu avec le territoire. Le paysage exprime l'unité du groupe avec le milieu naturel et les valeurs spirituelles qui y sont rattachées. Il incarne la connaissance traditionnelle des esprits, des lieux, des utilisations du territoire et de l'écologie. Les vestiges matériels témoignant de cette association peuvent être remarquables, mais ils sont souvent minimes ou inexistantes. (Buggey, 1999, p. 35)

En amont de cette approche se trouve aussi la reconnaissance de l'importance du lien entre nature et culture, notamment la présence des cultures dans et l'influence des cultures sur les paysages forestiers contemporains (Bélisle et al., 2021; Berkes et Davidson-Hunt, 2006; Buggey, 1999; Stevenson, 2006). Il existe quelques initiatives autochtones qui ont travaillé avec ce concept pour aborder la protection de leur territoire ancestral. C'est le cas, par exemple du projet Pimachiowin Aki, où le concept de paysage culturel autochtone fut utilisé pour permettre au territoire ancestral de cinq Premières Nations combinées d'être reconnu comme un site de patrimoine mondial de l'UNESCO (Rabliauskas, 2020). Ce type de démarche résonne avec celles de création d'aires protégées autochtones, en cours au Québec et menées par différentes Premières Nations. Du côté de l'aménagement forestier, le concept de paysage culturel autochtone n'est pas encore mis en pratique, mais certaines compagnies forestières telles que Weyerhaeuser (2022) et Mercer Peace River (Urquhart, 2021) travaillent sur des initiatives de cartographie collaborative avec des communautés autochtones. La certification Forest Stewardship Council [FSC] Canada a toutefois exprimé son intérêt, en 2015, de l'intégrer dans sa nouvelle norme nationale d'aménagement forestier, mais elle ne comprend toujours pas de critères et de stratégies d'application pour sa mise en pratique (FSC, 2020b).

Notre recherche est inspirée par toutes ces idées. Elle part avec les prémisses que le territoire forestier doit être caractérisé par la richesse et la diversité des interactions socio-écologiques (Bellefleur 2019) et qu'il est essentiel d'accorder de l'importance aux valeurs culturelles, aux connaissances locales et à l'ouverture au dialogue (Jacqmain et al. 2012). Nous souhaitons donner une voix aux Atikamekw Nehirowisiwok. Ainsi, la question générale de cette recherche vise à comprendre *comment mieux prendre en compte les besoins, intérêts et valeurs des Atikamekw Nehirowisiwok de Wemotaci dans l'aménagement durable de leur forêt?* Pour y arriver, notre premier objectif spécifique est de proposer un système socio-culturel et écologique d'occupation atikamekw nehirowisiw du Nitaskinan. En explorant le rapport au territoire dans un contexte d'aménagement forestier, nous posons l'hypothèse qu'un cadre de référence du système socio-écologique est un bon outil pour

faciliter la compréhension de la réalité atikamekw et son intégration dans le travail des aménagistes forestiers. Notre deuxième objectif est d'évaluer la capacité du modèle à tenir compte des systèmes de valeurs, intérêts et besoins des Atikamekw selon l'opinion d'un groupe d'experts atikamekw

1.1. Nation atikamekw

La Nation Atikamekw Nehirowisiw est composée d'une population de plus de 8 000 membres dont la majorité (80%) habite dans les trois communautés, soit Opitciwan, Wemotaci et Manawan (Affaires autochtones et du Nord du Québec, 2015; Chachai et al., 2019). La préservation de la culture atikamekw nehirowisiw est un enjeu très important pour la nation ainsi que celle de leur langue, nehirowimowin, toujours très vivante. Cette nation est parmi les nations autochtones au Canada dont la langue est la plus parlée par ses membres, car près de 95% de la population nehirowisiw parle encore quotidiennement nehirowimowin (Chachai et al., 2019; Conseil de la Nation Atikamekw [CNA], s. d.). Comme plusieurs langues autochtones, c'est une langue qualifiée de langue du territoire et c'est un atout important pour la vitalité et la pérennité de la culture atikamekw et des connaissances culturelles du territoire (Chachai et al., 2019).

Les Nehirowisiwok occupent le Nitaskinan (Figure 1), leur territoire ancestral, depuis des millénaires et n'ont jamais cédé ce territoire ni leurs droits. Ce territoire couvre une superficie de près de 82 000 km² et chevauche sept régions administratives, dont les principales sont la Mauricie et Lanaudière (CNA, 2018; Fortier, 2017; Fortier et Wyatt, 2014). Avec la sédentarisation forcée sont venues plusieurs initiatives pour mobiliser leurs connaissances et s'outiller pour défendre leurs droits et participer à la gestion du territoire. Par exemple, il y a eu la création de l'Association Mamo Atoskewin en 1990 pour monter une base de données sur l'occupation atikamekw et identifier les besoins fauniques afin de les intégrer à l'aménagement (Fortier, 2017; Wyatt, 2004). Dans la même période s'est créé le Conseil de la Nation Atikamekw, dont le mandat était alors de faire valoir les droits ancestraux de la nation sur Nitaskinan et de mener des négociations territoriales globales avec les gouvernements. Cela fait maintenant plus de 40 ans que la nation est en négociation avec les gouvernements fédéraux et provinciaux pour faire reconnaître leurs droits sur leur territoire ancestral, leur droit de participation à sa gouvernance et leur droit à l'autodétermination (Éthier, 2020). Ces négociations ne sont à ce jour pas encore sujet d'ententes finales. La nation a aussi participé à des projets visant à améliorer la prise en compte de leurs besoins et valeurs et à augmenter leur participation (voir Fortier, 2017). En 2014, la Nation Atikamekw Nehirowisiw a déclaré la souveraineté de leur peuple sur le Nitaskinan (CNA et al., 2014), un acte à la fois symbolique et politique (Béland, 2020 : 14).

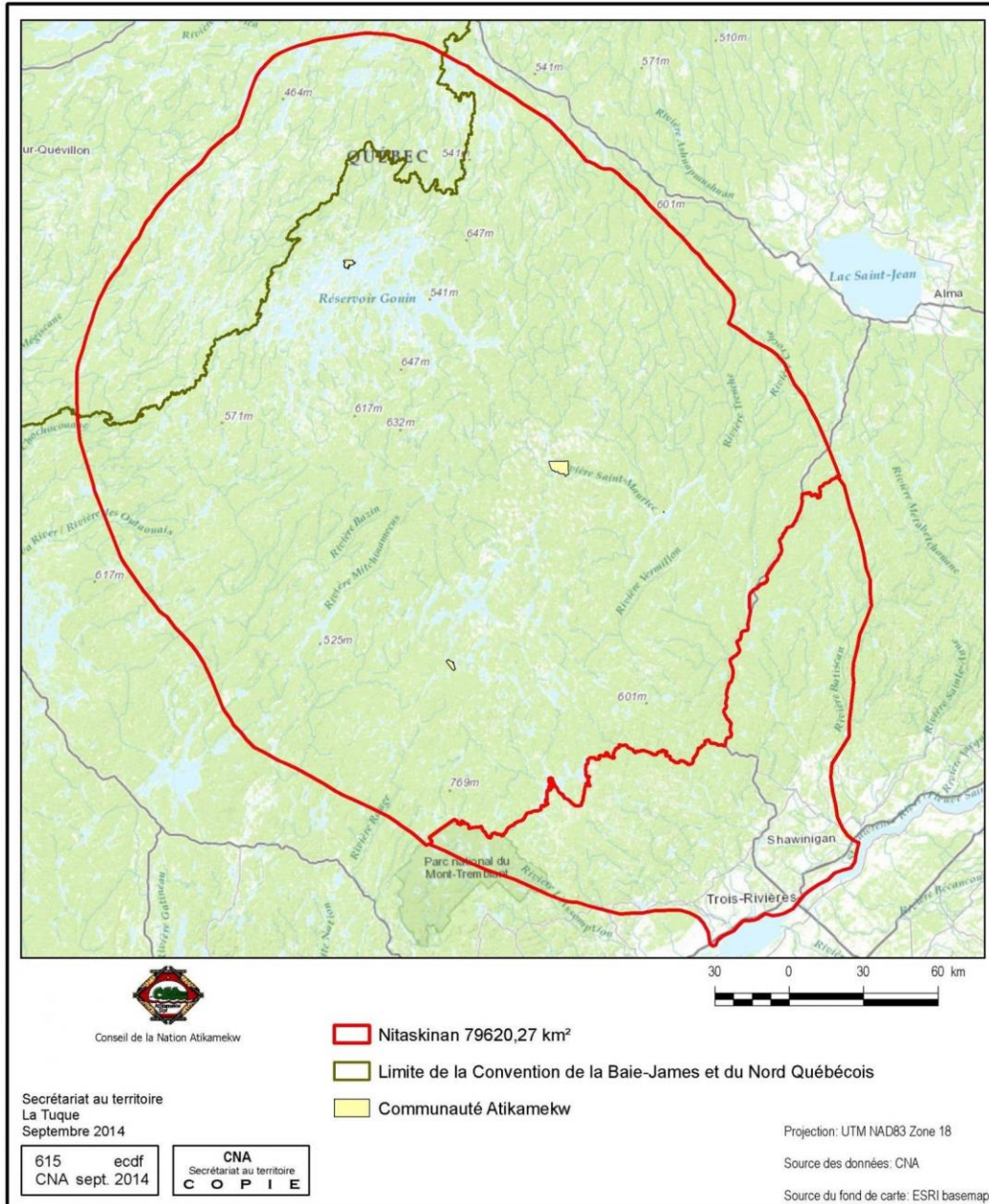


Figure 1: Nitaskinan, territoire ancestral des Atikamekw Nehirowisiwok (Éthier et al., 2019)

Malgré les différentes démarches utilisées par la nation pour développer des terrains d'entente, l'aménagement forestier et les consultations forestières font l'objet de mécontentements depuis plusieurs années. En 2008 et 2009, la nation a rédigé deux mémoires en réaction à la sortie du Document de travail du Livre Vert, et du projet de loi no. 57 sur l'occupation du territoire forestier. Adressés au gouvernement provincial, ils dénonçaient l'absence de consultation des Peuples Autochtones dans la démarche de refonte du régime forestier qui visait une décentralisation du pouvoir de gestion des forêts, mais laissait les peuples autochtones à nouveau dans une position de participation marginale (Conseil de la Nation Atikamekw [CNA], 2008, 2009). Dans les années

2012, les frustrations des chefs de territoire de ne pas être écoutés ni respectés lors des consultations ont amené les Atikamekw à utiliser les blocus forestiers, interrompant ainsi les travaux d'exploitation sur le territoire. Ce scénario s'est répété en 2016, mais a mené à une entente de principes entre le gouvernement provincial et la communauté de Wemotaci. Cependant, encore en 2021, la nation manifeste son « ras-le-bol » des coupes forestières, dénonce les opérations forestières intensives et à grande échelle, est insatisfaite du système de gestion des forêts québécois qui ne respecte pas leurs droits autochtones, fait fi de la relation de nation à nation et utilise un système de consultations forestières qui sont ni libres ni éclairées (Josselin, 2021c). Les Nehirowisiwok vivent avec un processus de consultations qui exerce une pression constante, ne respecte pas le processus décisionnel où le chef de territoire est « le seul à pouvoir autoriser ces coupes » (Josselin, 2021b) et occasionne un non-respect des ententes signées. Une impuissance est ressentie face à leur territoire « qui est en train de se faire dévaster par les compagnies » (Josselin, 2021b). Le taux de coupe annuel sur le Nitaskinan est évalué à 437 km² en moyenne depuis 2017 (Josselin, 2021b), un taux qui semble élevé par rapport à l'ensemble du Québec qui s'élève à 1 993 km² en 2017 (MFFP, 2020b). En somme, le mécontentement des coupes réalisées sur le territoire, de la manière dont les consultations sont faites, le manque de prise en compte de leurs besoins, préoccupations et valeurs ainsi que leur faible (voire presque nulle) participation à la gestion du territoire sont des faits historiques, mais toujours d'actualité. Le besoin d'action et d'amélioration se fait sentir dans la communauté de Wemotaci comme dans les autres communautés atikamekw.

Le sentiment de non-écoute des chefs de territoire, l'impossibilité de refuser un chantier de récolte et le taux trop élevé de coupes sur leur territoire n'ont fait que maintenir leur perception de manque de respect de la part des gouvernements. Le 24 février 2022, la communauté de Wemotaci a déposé une mise en demeure contre le Québec concernant les coupes forestières et la villégiature sur son territoire ancestral (Descurninges, 2022; Max-Gessler, 2022). Ils dénoncent entre autres le processus de consultation tant du côté du ministère du gouvernement québécois responsable de la gestion des forêts et celui responsable de la gestion des ressources naturelles qui « menacent le maintien du mode de vie atikamekw des générations présentes et futures » (Radio-Canada, 2022). Le projet réfléchi avec la communauté s'inscrit dans la continuité des efforts de Wemotaci pour affirmer son droit à l'autodétermination. Il va au-delà de la consultation : au lieu d'être en mode réaction, le projet vise à contribuer au développement de capacité en contribuant à développer la vision de Wemotaci.

1. Méthodologie

Cette recherche repose sur une démarche collaborative « avec et pour » le Conseil des Atikamekw de Wemotaci pour faire en sorte que le projet puisse apporter autant à la communauté atikamekw qu'à la communauté scientifique (Gohier, 2004). Ainsi, l'idée du projet vient à la base de préoccupations et intérêts exprimés par la communauté et en amont du projet de maîtrise, l'équipe de chercheurs s'est rendue à Wemotaci pour présenter et discuter du projet avec les acteurs atikamekw. Cette rencontre a permis de confirmer l'intérêt de la communauté ainsi que la pertinence de l'objet du projet pour la communauté (Asselin et Basile, 2013). Le projet a ensuite été revu pour mieux tenir compte des besoins de la communauté. À noter que le projet a été présenté aux membres du Conseil des Atikamekw de Wemotaci où nous avons reçu leur autorisation pour sa réalisation (Asselin et Basile, 2013).

Cette recherche est aussi basée sur une approche qualitative pour approfondir la compréhension de la richesse et de la complexité du phénomène étudié. Notre compréhension s'est construite à travers un processus itératif à partir de nos observations et interprétations incluant celles des acteurs du milieu étudié (Gaudet et Robert, 2018). Ce n'est donc pas principalement sur des faits que porte l'étude, mais sur les perceptions des participants de ces faits et réalités vécues et qui font l'objet de cette étude (Gaudet et Robert, 2018).

Les techniques de collecte et d'analyse des données ont dû être adaptées à la situation pandémique qui a interrompu la collecte de données à partir du mois de mars 2020. Ainsi, nous avons adopté une méthodologie permettant de laisser à la communauté le temps de composer avec la situation difficile. En guise d'exemple d'adaptation, nous avons reporté la participation de la communauté au second objectif, ce qui nous a amené à proposer un modèle à partir de la littérature scientifique plutôt qu'à partir d'entrevues avec une famille participante. Aussi, l'étape de co-construction s'est faite avec un groupe d'expert atikamekw plutôt qu'avec une famille territoriale et finalement, les entrevues ont été majoritairement à distance plutôt qu'en personne.

Le projet et sa méthodologie ont reçus l'approbation (2019-193) du comité d'éthique de l'Université Laval pour la recherche avec des êtres humains, et ce, avant d'entamer toute collecte de données.

1.1. Démarche collaborative

Dans le cadre de cette démarche, nous avons respecté plusieurs principes propres à la recherche autochtone (Asselin et Basile, 2013; Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador [APNQL], 2014; Stevenson, 2010).

Premièrement, comme le suggère l'APNQL dans son protocole de recherche avec les Premières Nations (2014) ainsi que Asselin et Basile (2013), nous avons formé un comité local de recherche, ou comité local de travail,

dans le cadre du projet. Ce comité était constitué d'un élu du Conseil des Atikamekw de Wemotaci, d'un membre du Conseil de la Nation atikamekw, de deux employés du Bureau de gestion au territoire du Conseil des Atikamekw de Wemotaci, et finalement de l'étudiante. Cela nous a permis d'accéder à une plus grande confirmation du respect éthique du projet, d'assurer le suivi du projet ainsi que la disponibilité de l'information sur l'avancement du projet au sein de la communauté (APNQL, 2014). Comme indiqué par Asselin et Basile (2013) ainsi que Stevenson (2010), l'importance d'un tel comité réside en partie dans la possibilité de lecture et d'approbation des documents rédigés par l'étudiante afin de protéger la propriété intellectuelle de la communauté. Cette mesure permet de sécuriser la communauté par rapport au projet et de prévenir des impacts négatifs pour la communauté qui pourraient résulter de la divulgation des résultats de l'étude (Stevenson, 2010).

Deuxièmement, tel que le suggèrent l'APNQL (2014) et Stevenson (2010), une entente de recherche a été élaborée afin de formaliser les procédures prévues visant à assurer le respect des participants, les sources de financements associées à la réalisation du projet ainsi que les droits de regard concernant l'utilisation et l'interprétation des données et les résultats du projet. Cette approche a été choisie afin de développer une relation respectueuse et transparente entre la communauté et l'équipe de recherche dans le cadre de ce projet (Asselin et Basile, 2013; APNQL, 2014; Stevenson, 2010).

Troisièmement, un premier stage de 12 semaines dans la communauté a été réalisé au sein de l'équipe du Bureau de gestion du territoire du Conseil des Atikamekw de Wemotaci. En intégrant l'équipe dans ses activités, je me suis familiarisée avec le contexte forestier entourant l'harmonisation forestière en leur offrant mon expertise en aménagement forestier et mon temps durant tout le séjour (Asselin et Basile, 2013; Stevenson, 2010). Cette présence sur le terrain a aussi permis de participer à certaines activités de la vie quotidienne des membres de la communauté. Plusieurs opportunités diversifiées se sont présentées telles qu'aller sur le territoire de différents membres de la communauté, donner du temps à des activités communautaires comme le jardin communautaire ou la confection de savons, vivre le rassemblement pour l'arrivée des participants de l'expédition Tapiskwan Sipi, participer à des cérémonies culturelles et bien d'autres. Ainsi, les relations qui se sont alors établies avec la communauté m'ont permis de me familiariser avec les différences culturelles et de mieux appréhender la réalité locale. Ce séjour m'a permis de me faire connaître et d'établir un lien de confiance avec les membres de la communauté.

Quatrièmement, comme mentionné par Chachai et al. (2019), la proportion des personnes parlant le nehirowimowin est très importante. Il est ainsi très probable que, pour certains participants, des sujets soient plus faciles à aborder dans leur langue ou qu'elle leur assure une plus grande fidélité à leurs pensées et la précision désirée. Comme suggéré par Tanguay (2010), nous avons décidé que le collaborateur principal du projet, membre de la communauté de Wemotaci, serait impliqué dans toutes les étapes du projet et serait

présent lors des entrevues individuelles et de groupe. Sa présence a offert la liberté aux participants de communiquer dans la langue désirée, donc d'inclure les personnes qui maîtrisent moins le français, notamment les aînés, en plus d'assurer une communication efficace des objectifs et intentions du projet (Asselin et Basile, 2013).

Ainsi, les bases du projet ont été mises en place en collaboration avec la communauté de Wemotaci afin de s'assurer de la pertinence, du respect, de la transparence et des retombées équitables, tant pour l'équipe de recherche que pour la communauté elle-même (Asselin et Basile, 2013; APNQL, 2014; Stevenson, 2010).

1.2. Collecte des données

La méthodologie de notre collecte de données s'est faite en deux temps pour mieux comprendre comment prendre en compte les valeurs, besoins et intérêts des Atikamekw Nehirowisiwok dans l'aménagement durable des forêts. D'abord, nous avons procédé à une revue de littérature pour proposer un modèle de système socio-écologique de l'occupation du territoire dans le contexte atikamekw. Puis, nous avons réalisé une validation du modèle auprès de la communauté ce qui a donné place à une co-construction d'un modèle répondant à la réalité atikamekw.

Une activité de terrain, réalisée en amont de la revue de littérature, est venue supporter ces deux volets de la collecte de données. Elle a contribué à une meilleure compréhension du contexte qui a teinté l'élaboration du modèle lors de la revue et une meilleure compréhension de la réalité vécue et des enjeux auxquels font face les participants. D'autre part, avant la revue de littérature qui a mené à la réalisation du modèle, j'ai eu l'opportunité de travailler avec une famille atikamekw. Une première rencontre organisée avec le chef de territoire a permis de présenter le projet et d'ouvrir la porte à la participation de membres de sa famille. La deuxième rencontre a permis de présenter le projet aux membres de la famille, d'effectuer un survol des préoccupations qui les habitent et de confirmer leur intérêt à participer. La troisième rencontre, réalisée sous forme de groupe de discussion avec les membres de la famille, a permis d'aborder le mode de vie, les activités réalisées sur le territoire, leur relation au territoire familial et avec les autres utilisateurs. Ces rencontres m'ont offert une meilleure compréhension du contexte des Atikamekw qui m'a permis d'orienter l'analyse du corpus de texte de la revue de littérature, formalisant ainsi un modèle plus près de leur réalité. L'ensemble des discussions consignées ont participé à l'identification d'enjeux auxquels les Atikamekw Nehirowisiwok font face lors de la co-construction puis la validation du modèle de système socio-écologique.

1.2.1. Proposition d'un modèle

Pour répondre à notre premier objectif (proposer un système socio-culturel et écologique d'occupation atikamekw nehirowisiw du Nitaskinan), la revue de littérature a été faite en s'inspirant de la méthode de revue

systemique (Aguinis et al., 2019). Elle a permis de faire une analyse d'un corpus de texte en utilisant la perspective des systèmes socio-écologiques pour formaliser un premier modèle décrivant les dynamiques de l'occupation atikamekw du territoire et leurs relations avec ce dernier.

La recherche documentaire

La recherche bibliographique a été menée en juillet 2020 parmi des articles de revues scientifiques, des thèses et des mémoires universitaires publiés en français et en anglais avant cette date, utilisant les bases de données Autochtonia, Bibliography of Native North American, Érudit, GeoBase et Web of Science. Après avoir réalisé une première recherche documentaire concentrée spécifiquement sur la nation atikamekw, 24 documents ont été retenus. La recherche documentaire a ensuite été élargie pour inclure les nations des territoires adjacents au territoire atikamekw, soit la nation innue et algonquine. L'objectif était de bénéficier des recherches qui pouvaient avoir des sujets et perspectives complémentaires à celles réalisées auprès des Atikamekw. La justification des nations incluses est basée sur les similitudes partagées quant à leur rapport à la récolte forestière, au sentiment de responsabilité envers leur territoire, à la relation forte qu'elles entretiennent avec la forêt et aux activités culturelles (Éthier, 2016; Ethier et Poirier, 2018). La recherche visait les termes associés avec 1) l'occupation et la gestion du territoire, ainsi que 2) les Premières Nations atikamekw, innues ou anishnabek du Québec, qui ont été combinées dans une chaîne de recherche unique (voir Annexe A). Ces termes de recherche ont été déterminés lors de recherches itératives préliminaires dans la littérature portant sur l'occupation algonquienne du territoire et la gestion du territoire liées aux communautés autochtones du Québec (Aguinis et al., 2020). L'approche utilisée a permis d'identifier 231 documents, parmi les études publiées depuis 1990. Les publications ont ensuite été filtrées selon leur pertinence à partir de leur titre et de leur résumé (Figure 2), excluant ceux qui ne concernaient pas les éléments de la relation des nations atikamekw, innue ou anishnabek au territoire et à la foresterie (Aguinis et al., 2020). La littérature résultante (n = 48) a alors été systématiquement révisée pour identifier les variables des quatre sous-systèmes socio-écologiques décrivant la relation des Atikamekw avec la forêt (Tableau 1). De cette littérature se retrouvent 23 documents concernant la nation atikamekw, 9 documents concernant la nation innue, 10 documents concernant la nation algonquine et 6 documents concernant les autochtones, donc plus d'une nation.

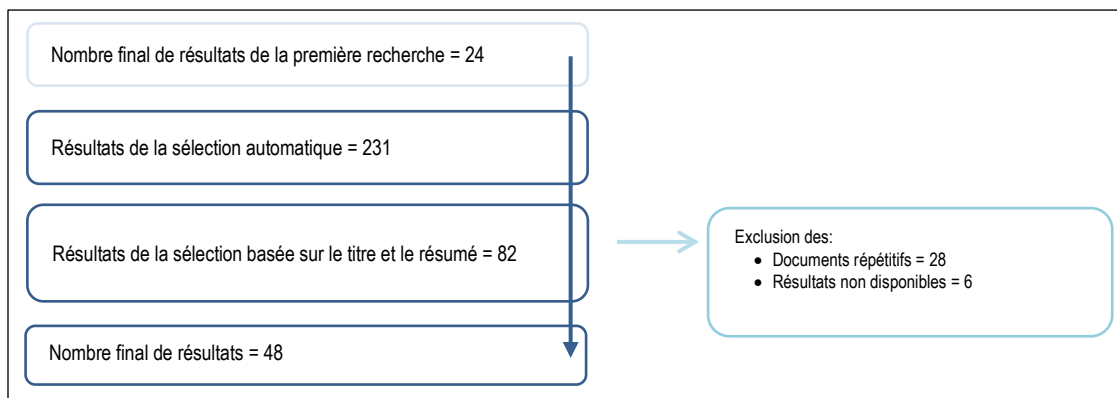


Figure 2 : Schéma des résultats de la recherche bibliographique

L'analyse du corpus de textes

Pour chaque document, les informations concernant la relation des Atikamekw Nehirowisiwok ou des autres nations algonquiennes au territoire ont été classifiées sous les quatre sous-systèmes socio-écologiques : systèmes de ressource, utilisations sociales, unités de ressource et systèmes de gouvernance (Tableau 1). Les thèmes sous chacun de ces groupes ont été raffinés au cours du processus, jusqu'à finalement n'avoir que des variables et sous-variables qui décrivent les interactions entre les Atikamekw et la forêt.

Après avoir construit le premier modèle de système socio-écologique atikamekw nehirowisiw à partir des composantes inspirées du système d'Ostrom, nous avons ajusté la typologie des composantes afin de mieux représenter le contexte autochtone (Tableau 2), et ce, en respectant les définitions inspirées d'Ostrom et de Bellefleur, présentées plus tôt (Tableau 1). La typologie a ensuite été validée auprès d'Yvan Croteau, un expert forestier travaillant pour des communautés autochtones et au service de la Nation Atikamekw depuis 2014.

Tableau 2 : Contextualisation des sous-systèmes du système socio-écologique

Sous-systèmes initiaux (Inspirés d'Ostrom)	Sous-systèmes contextualisés (Inspirés des recherches avec les Atikamekw)
Système de ressource	Système d'organisation du territoire (Camirand Lemyre, (sous-presse), p. 105)
Utilisations sociales	Pratiques atikamekw d'occupation du territoire (Wyatt et Chilton, 2014, p. 65)
Unités de ressource	Biens et services de notcimik ¹² (Bélisle et Asselin, 2021; Saint-Arnaud, 2009)
Système de gouvernance	Régime territorial (Éthier, 2020)

¹² Nous abordons le terme notcimik dans le sens de Wyatt (2004, p. 338-340) référant notcimik à « l'environnement ou l'écosystème incluant la forêt, l'eau, les plantes et les animaux ainsi qu'un milieu de vie pour les humains. L'endroit où une personne peut obtenir ce dont elle a besoin et « l'endroit d'où elle vient » » (Saint-Arnaud, 2009, p. 414).

1.2.2. Co-construction du modèle

Pour répondre au deuxième objectif, une validation a été réalisée auprès de la communauté de Wemotaci, dans un contexte de groupes de discussion. Cette validation a créé un espace avec les participants pour discuter du résultat de la revue de littérature, nous permettant d'améliorer ou modifier les éléments du modèle et d'arriver à un résultat davantage représentatif de leur vision et de leur réalité. Cette étape a aussi permis de vérifier si l'utilisation du modèle est un bon outil de dialogue pour aborder le sujet de l'organisation de l'occupation du territoire atikamekw.

Nous avons réalisé deux rencontres avec le chef de territoire familial et le collaborateur, deux entrevues semi-dirigées de groupe avec la famille participante et quatre entrevues dirigées avec le comité d'expert atikamekw. Nous nous sommes inspirés de l'approche dirigée pour les entrevues de validation afin de présenter le modèle résultant de la revue de littérature, parsemée de questions ouvertes dans le but de recueillir leurs commentaires et avis (Gaudet et Robert, 2018). Cette démarche a été réalisée avec, comme prémisse, la possibilité de mésinterprétations et la volonté de correction ou d'amélioration du modèle avec les participants. La durée moyenne des entrevues fut d'une heure quarante-cinq minutes. La majorité des entrevues se sont déroulées en visioconférence à l'exception d'une qui a eu lieu en présentiel dans la communauté de Wemotaci. Le modèle a d'abord été présenté au collaborateur principal afin de valider sa pertinence et sa cohérence avec la réalité des familles nehirowisiwok et ainsi obtenir son approbation pour poursuivre la validation auprès du comité local. Le comité local du projet est formé de quatre membres atikamekw nehirowisiwok consultés comme experts dans le cadre de leurs fonctions professionnelles. Au sein de ce groupe d'experts se trouvaient une femme et trois hommes et comprenait une personne comprise parmi les jeunes adultes (25-35 ans), une autre parmi les adultes (35-60 ans) et deux aînés (60 ans et plus). Cette démarche a permis de confirmer, de corriger et d'améliorer le modèle, validant ainsi la correspondance avec la réalité atikamekw de l'occupation nehirowisiw du Nitaskinan selon le petit groupe rencontré (APNQL, 2014, p. 46). Le rôle des experts atikamekw consultés est important dans la représentation résultante. Il n'est pas sans dire que la démarche qualitative et itérative n'est pas objective dans la perspective où le projet visait à représenter les dynamiques et composantes de leur occupation du territoire dans le but de faciliter la compréhension de leur réalité lors des consultations forestières avec le gouvernement provincial et les compagnies forestières. Ainsi, nous sommes conscients de la présence d'intentions et de revendications qui peuvent avoir influencé les propos apportés par les experts atikamekw, mais nous jugeons qu'elles ne réduisent en rien leur pertinence dans cette démarche de volonté d'expliquer leur propre occupation dans un langage et une culture qui diffèrent de celles vécues au sein de notcimik (Jérôme, 2009). Telle que valorisée par Asselin et Basile (2013), cette approche de co-construction avait aussi pour but de permettre à la Première Nation des Atikamekw de Wemotaci de s'approprier les résultats de cette étude collaborative.

1.3. Rigueur de la méthode

Pour assurer la qualité de cette recherche qualitative, nous avons retenu les quatre critères Savoie-Zajc (2000) que sont : la crédibilité, la transférabilité, la fiabilité et la confirmation.

Premièrement, la crédibilité consiste à atteindre des résultats plausibles à travers lesquels les acteurs se reconnaissent dans le sens donné à l'objet de l'étude. Pour s'assurer de la crédibilité des résultats, des mesures ont été prises au moment de la saisie des données, de leur interprétation et de leur validation. Pour assurer une diversité des points de vue lors de la prise de données, nous avons utilisé la triangulation des sources (Savoie-Zajc, 2019). Notamment, la sélection des participants s'est faite sous recommandation du collaborateur issu de la communauté de Wemotaci. Nous avons favorisé une diversité des sources, en travaillant initialement avec les membres de la communauté et une famille participante, puis en nous tournant vers la documentation scientifique et finalement en co-construisant avec un groupe d'experts atikamekw (Drapeau, 2004; Gohier, 2004; Savoie-Zajc, 2019). Pour cela, nous avons utilisé une diversité de méthodes de collecte de données et la tenue de séjours prolongés dans la communauté (Drapeau, 2004). À l'étape de l'interprétation, ce sont la tenue du journal de bord lors des séjours à Wemotaci, l'implication de plusieurs chercheurs lors de la réalisation de la revue de littérature, puis la validation et la co-construction avec le groupe d'experts atikamekw qui ont supporté la crédibilité de la démarche et des résultats (Drapeau, 2004; Gohier, 2004).

En amont de la réalisation du modèle, j'ai passé près de 20 semaines cumulées dans la communauté atikamekw de Wemotaci, soit 12 semaines de stage, puis quatre séjours de deux semaines à intervalles espacés, ce qui a facilité la réalisation des étapes suivantes du projet (Boutin, 2018; Gaudet et Robert, 2018). Inspiré des ouvrages méthodologiques de Gauthier (2009) et Gaudet et Robert (2018), un journal de bord a été rempli tout au long de ces séjours. Cette démarche a servi à garder des traces des rencontres avec des membres de la communauté et de la nation, des discussions informelles avec des personnes clés, des impressions, des sentiments qui en ressortaient. Des comptes-rendus extensifs, c'est-à-dire réalisés une fois les rencontres terminées et qui décrivent les événements observés (Gaudet et Robert, 2018), ont été consignés. Lorsque possible, des comptes-rendus étaient réalisés avec le collaborateur principal du projet après une rencontre avec des participants afin de tenir compte des éléments qu'il jugeait importants. Cette démarche est un outil qui a participé au processus de formation de liens entre les observations et à l'atteinte d'une meilleure compréhension du contexte et de l'objet étudié (Gaudet et Robert, 2018; Gauthier, 2009).

Deuxièmement, la transférabilité vise à permettre d'éventuellement transposer les résultats dans un autre contexte. Pour ce critère, une attention particulière a été portée lors de la prise de données et de la rédaction pour qu'il y ait assez d'informations sur le contexte dans lequel a été réalisé le projet afin de permettre une réutilisation (Drapeau, 2004; Gohier, 2004), sans toutefois risquer de nuire à l'anonymat des participants. Cette

attention visait à identifier les paramètres susceptibles d'établir des ressemblances et divergences avec d'autres contextes. Le travail de collecte et d'analyse des données a été réalisé jusqu'à l'atteinte d'une certaine saturation des catégories, donc jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de données nouvelles sur l'objet d'étude avec le groupe rencontré (Drapeau, 2004; Gohier, 2004; Savoie-Zajc, 2019).

Troisièmement, pour s'assurer de la fiabilité du projet, l'objectivité doit guider son évolution et la description des raisons justifiant les décisions prises permettra d'assurer la transparence du travail mené (Gohier, 2004). Une recherche doit avoir un fil conducteur entre les objectifs initiaux, la question de recherche, la démarche et les résultats. Le lecteur doit être en mesure de comprendre l'évolution que la recherche a produite et d'y distinguer une cohérence (Drapeau, 2004). La triangulation a été utilisée pour assurer et valider les décisions méthodologiques en validant avec l'équipe de chercheurs (comité avisé), avec le comité local de recherche ainsi qu'avec la famille participante lors de gros changements causés par la pandémie.

Le dernier critère est celui de la confirmation qui est satisfait lorsqu'une objectivation est assurée à l'étape de la collecte de données ainsi qu'à l'étape de l'analyse (Drapeau, 2004). Comme le suggère l'APNQL (2014) dans le cadre d'une recherche qualitative réalisée avec les communautés autochtones, les outils de collecte de données utilisés sont les entrevues individuelles et les discussions de groupe. Cela permet d'élaborer une compréhension commune d'une situation et de co-construire des solutions (ou descriptions) qui répondent réellement au contexte. Tel que le propose Savoie-Zajc (2000), un retour auprès des participants a été effectué pour s'assurer que l'analyse réalisée est conforme aux résultats de la collecte de données. Cette étape a permis d'objectiver le sens donné aux résultats par le chercheur.

2. Résultats

2.1. Résultats de la revue de littérature

Pour concevoir le système socio-écologique atikamekw nehirowisiw (SSEAN), tel que présenté à la Figure 3, l'information du corpus littéraire a été organisé selon les quatre sous-systèmes suivants : l'organisation du territoire, les pratiques atikamekw d'occupation, les biens et services de notcimik et le régime territorial atikamekw (voir Tableau 2).

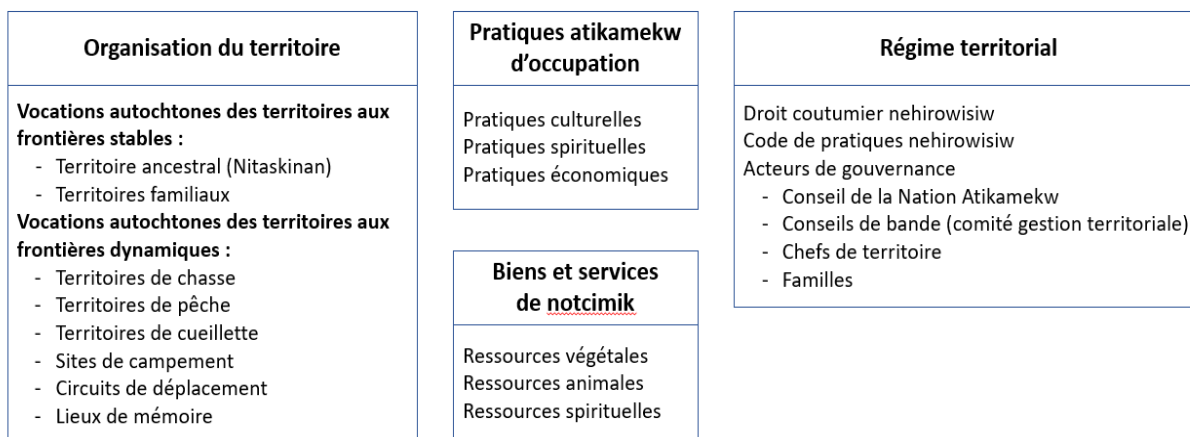


Figure 3 : Système socio-écologique atikamekw nehirowisiw [SSEAN] du Nitaskinan proposé

2.1.1. Le sous-système d'organisation du territoire

Le point de départ du SSEAN se situe au niveau du sous-système d'organisation du territoire qui participe à maintenir le mode de vie des familles atikamekw au sein de la forêt (Éthier, 2020; Ethier et Poirier, 2018). Le sous-système d'organisation du territoire se divise en deux catégories de vocations autochtones : des territoires aux frontières stables et des territoires aux frontières dynamiques (Figure 3). Dans la vision autochtone traditionnelle du rapport au territoire, les frontières « sont essentiellement perméables et flexibles, sans cesse renégociées et (ré)interprétées au fil des générations, des événements » (Poirier, 2000, p. 150). Cependant, marquées par l'héritage colonial ainsi que le contexte politique contemporain de consultation et de revendication territoriale de la nation, certaines frontières territoriales ont perdu ces caractéristiques (Éthier, 2020; Poirier, 2000). C'est le cas des zones d'occupation du territoire aux frontières stables, soit le Nitaskinan (territoire ancestral) et les territoires familiaux. Initialement, ces territoires n'avaient pas des délimitations fixes. Toutefois, en réaction au cadre gouvernemental et aux catégories administratives de territoire, qui se sont amorcé avec l'implantation des Réserves à castor dans les années 50, une certaine stabilité des frontières s'est imposée (Éthier, 2020; Ethier et Poirier, 2018; Poirier, 2000).

Comme l'expliquent Wyatt et Chilton (2014, p. 68), « les [Atikamekw] Nehirowisiwok ne voient pas leur territoire principalement comme une aire avec des frontières fixes (comme le font typiquement les Eurocanadiens), mais plutôt comme un espace au sein duquel ils se déplacent ». Éthier (2020, p. 37) explique l'adaptabilité de l'organisation du territoire du fait que « l'utilisation des ressources est préparée et déterminée selon les cycles saisonniers annuels et coordonnée en fonction des connaissances des chasseurs sur la démographie et le comportement des animaux, et de la répartition des ressources sur le territoire » (traduction libre). C'est pourquoi, au sein du territoire familial, le sous-système d'organisation du territoire comprend aussi des zones d'occupation du territoire qui ont des frontières dynamiques. Ces zones se composent des territoires de chasse, de pêche et de cueillette ainsi que des sites de campement, des circuits de déplacement et des lieux de mémoire (Éthier et Poirier, 2018; Poirier, 2000; Wyatt et Chilton, 2014; Roy, 2015).

Les zones d'occupation du territoire sont dites culturalisées, puisqu'elles sont en grande partie conditionnées par l'utilisation du territoire et des ressources entre les membres d'une famille, et par les processus écologiques qui les influencent à leur tour en jouant sur la disponibilité des ressources. Ainsi, en fonction de changements dans le contexte écologique, social, politique et spirituel, ces zones peuvent changer avec le temps.

2.1.2. Le sous-système des pratiques atikamekw d'occupation et le sous-système des biens et services de notcimik

Chaque zone d'occupation du territoire (ex. : territoire de chasse) est caractérisée par des pratiques atikamekw d'occupation de la forêt qui requièrent la disponibilité de ressources matérielles ou immatérielles (biens et services de notcimik). L'analyse des textes a permis de diviser les pratiques atikamekw d'occupation du territoire ou notcimi pimatisiwin en Atikamekw, en trois catégories : culturelles, spirituelles et économiques (Figure 3). Les pratiques culturelles sont les activités qui permettent aux Atikamekw de maintenir leur culture, leur langue et leurs savoirs actifs (Éthier, 2014; Tanguay et al., 2013; Wyatt et Chilton, 2014). Elles se retrouvent dans des activités de prélèvement, d'habitation, de fabrication d'objets et de partage telles que la chasse, l'observation du territoire, la transmission du savoir-faire et du savoir-être, etc. (Éthier et Poirier, 2018; Marchand et al., 2018; Tanguay et al., 2013; Wyatt et Chilton, 2014; Beaudoin et al., 2012; Bellefleur, 2019). La catégorie des pratiques spirituelles fait référence aux activités qui consolident le lien spirituel et ancestral des Atikamekw avec le territoire et les responsabilités qui en découlent. Elles participent à l'entretien de leur rapport privilégié et personnel avec le territoire et à la construction de leur identité (Poirier, 2000; Wyatt, 2004). Cela s'exprime lors des rituels ainsi que lors des voyages de ressourcement ou de guérison (Basile et al., 2017; Éthier et Poirier, 2018; Jérôme, 2008; Wyatt et Chilton, 2014; Desmeules et Guimond, 2018; Duchesne, 2018). Les pratiques économiques contribuent à leur subsistance et sont réalisées en mettant à profit leurs connaissances du territoire, avec un souci de ne pas compromettre l'intégrité des écosystèmes. Ainsi, on y retrouve la cueillette de bleuets, le piégeage pour la vente des peaux et le Pow Wow pour la vente d'artisanat et l'alimentation (Tanguay et al., 2013).

Bien qu'elle soit aussi le résultat d'activités culturelles, l'alimentation appartient à la catégorie des utilisations économiques puisqu'elle leur permet de diminuer les coûts d'approvisionnement en épicerie (Tanguay et al., 2013; Wyatt et Chilton, 2014; Bousquet, 2002).

Chacune de ces pratiques repose sur la présence du sous-système des biens et services écologiques issus de notcimik. Il se distingue trois grandes sources : végétales, animales et spirituelles (Figure 3) (Ethier et Poirier, 2018; Bousquet, 2002; Germain, 2012; Labrecque, 2015; Nickels, 1999). Certaines pratiques sur le territoire sont réalisées pour obtenir des ressources naturelles tangibles, végétales ou animales, telles que les plantes médicinales, les fruits, l'écorce de bouleau (*Betula papyrifera*), le petit gibier, etc. Certains séjours sur le territoire sont faits dans le but de se procurer des ressources non tangibles, qui constituent les unités de ressource spirituelle. Nous les avons identifiées selon trois sentiments dans la littérature qui traite de communautés innues : la sérénité intérieure, l'harmonie avec notcimik et la sécurité culturelle (Beaudoin, 2012; Germain, 2012; St-Georges, 2009).

Il ressort de la littérature que les autochtones ont maintenu une relation de réciprocité et d'échanges avec le territoire plutôt qu'une relation d'utilisation des ressources (Beaudoin, 2014; Bélisle et al., 2021; Bellefleur, 2019; Houde, 2014; Poirier, 2000; Saint-Arnaud, 2009). Le concept de biens et services écosystémiques a été choisi pour aborder la composante écologique du SSE. Cette perspective permet de regarder l'écologie et la forêt en incluant d'entrée de jeu la présence autochtone, une perspective qui est toujours d'actualité pour plusieurs nations autochtones. Les catégories de ce sous-système écologique ont été identifiées sous forme de types de ressources, plutôt que sous forme de catégories de services écosystémiques telles que services de subsistance, de culture et d'identité (Bélisle et al., 2021). De cette façon, il devenait plus facile de visualiser et d'identifier avec les participants les ressources qui permettent de remplir les biens et services écosystémiques.

2.1.3. Le sous-système du régime territorial des Atikamekw Nehirowisiwok

Le maintien et la sécurité des pratiques culturelles exigent un régime qui régule le système de gouvernance du territoire. La gouvernance atikamekw au sein du Nitaskinan (territoire ancestral) est appliquée selon le wectatowin aski, le régime territorial des Atikamekw Nehirowisiwok (Figure 3). Selon Éthier (2020, p.36), le wectatowin aski est caractérisé comme dynamique et en évolution puisque ses règles et ses pratiques sont confrontées et s'adaptent à différents contextes écologiques, démographiques et politiques. Ce régime territorial inclus le droit coutumier nehirowisiw. Il regroupe les valeurs et les principes normatifs culturels, transmis et valorisés lors de chacun des séjours sur le territoire et dont le respect du droit coutumier légitime leur droit au territoire (Éthier, 2016, 2020; Ethier et Poirier, 2018; Wyatt et Chilton, 2014). Les principes normatifs se reflètent dans le code de pratiques nehirowisiw, qui guide et encadre les activités touchant le prélèvement des ressources sur le territoire (Éthier, 2016; Wyatt et Chilton, 2014). Afin d'assurer le respect du wectatowin aski, des

responsabilités sont assumées par différents acteurs de gouvernance nehirowisiw en place. Les acteurs identifiés sont le Conseil de la Nation Atikamekw, les conseils de bande des trois communautés (par l'entremise de leur comité de gestion territoriale), les chefs de territoire et les familles nehirowisiwok.

D'une part, la responsabilité du Conseil de la Nation Atikamekw est de revendiquer leurs droits ancestraux, leur souveraineté et leur autonomie sur le Nitaskinan (Ethier et Poirier, 2018; Fortier et Wyatt, 2014, 2019; Houde, 2014; Poirier, 2000). Il supervise les négociations territoriales globales avec les gouvernements et travaille en collaboration avec les chefs de territoire et les aînés à la collecte des connaissances territoriales documentant l'historicité et la continuité de l'occupation du territoire par les familles (Éthier, 2020, p. 44; Ethier et Poirier, 2018; Fortier et Wyatt, 2014; Poirier, 2000). Il développe des outils pour assurer une transmission intergénérationnelle des connaissances du territoire et des activités pratiquées et préserver la santé écologique du Nitaskinan (Éthier, 2020, p. 36).

Les conseils de bande, quant à eux, entretiennent une consultation avec les chefs de territoire afin de faire respecter leurs droits ancestraux dans les projets ou activités réalisés sur les territoires familiaux (Houde, 2014). Ils participent aussi aux consultations avec des tiers externes tels que lors de tables GIRT et consultations distinctes (Fortier et Wyatt, 2014; Simard-Veillet, 2015).

Les chefs de territoire ont un rôle de gardien du territoire et de la culture, ce qui leur procure une forme d'autorité accompagnée d'un ensemble de responsabilités envers le territoire et les membres de leur famille (Houde, 2014, p. 27). Houde (2014, p. 27) souligne le rôle du chef de territoire dans le dynamisme de l'utilisation territoriale en expliquant qu'« [il] a la responsabilité, entre autres, de répartir l'utilisation du territoire et des ressources entre les membres de sa famille (élargie), selon les saisons et les lieux », veillant ainsi à ne pas épuiser les ressources. Il gère aussi l'accès au territoire des membres de sa famille et d'autres familles (Éthier, 2014; Ethier et Poirier, 2018; Houde, 2014; Wyatt et Chilton, 2014). Enfin, il maintient à jour les connaissances du territoire et s'assure du respect des règles et pratiques coutumières lors des utilisations sociales (Éthier, 2014, 2020; Wyatt et Chilton, 2014; Leroux, 2009).

De leur côté, les familles occupant le territoire familial ont la responsabilité du suivi de l'état du territoire et de la surveillance des ressources. Elles l'exercent par la réalisation des utilisations sociales et des festins après la chasse, entre ceux ayant réalisé l'activité et la famille du territoire, permettant ainsi le partage de viandes, d'expériences et d'observations du territoire (Éthier, 2014, 2020; Ethier et Poirier, 2018; Jérôme, 2008; Wyatt et Chilton, 2014). Elles ont aussi la responsabilité de laisser reposer leur territoire et ses ressources, responsabilité qu'elles assurent grâce à des alliances entretenues avec d'autres familles (Éthier, 2014; Ethier et Poirier, 2018; Simard-Veillet, 2015; Wyatt et Chilton, 2014). Éthier (2020, p. 37) fait aussi mention de leur responsabilité sociale « de partager des ressources avec d'autres familles, lesquelles n'ont pas toutes accès à ces ressources »

(traduction libre). C'est par ces pratiques que les familles remplissent leurs responsabilités envers notcimik et envers leur peuple.

2.2. Résultats de la co-construction

Cette section présente les apports de la co-construction pour chacun des quatre sous-systèmes du système socio-écologique d'occupation nehirowisiw du Nitaskinan. Pour la co-construction du système résultant de la revue de littérature, le travail avec des experts atikamekw a été fait pour construire une représentation qui correspond au mieux à la réalité atikamekw de l'occupation nehirowisiw du Nitaskinan. C'est aussi de cette façon que les expressions et concepts atikamekw ont été privilégiés. Ainsi, chacun des sous-systèmes du modèle socio-écologique a trouvé correspondance avec une expression atikamekw soit : Orocowewin, Notcimi pimatisiwin, E ici aitakok notcimik et Atikamekw nehirowisiw tipahiskan (Figure 4). Ce même travail de correspondance a été réalisé pour les catégories principales de ces derniers. La Figure 4 montre une certaine irrégularité dans l'utilisation d'expressions atikamekw. Il a été possible de décrire deux des quatre sous-systèmes à l'aide de catégories atikamekw, mais ce ne fut pas le cas des catégories de Notcimi pimatisiwin et Orocowewin. Ces dernières présentent une manière de les représenter qui fut très appréciée par les experts consultés, mais dont aucune équivalence n'a été trouvée en atikamekw avec les participants. Toutefois, il est à noter que ce sont des catégories qui comprennent plusieurs sous-catégories identifiées en atikamekw. Malgré que cette représentation soit issue d'un concept théorique occidental, elle n'a pas été incompatible avec la perspective nehirowisiw de l'occupation du Nitaskinan.

<p style="text-align: center;">Orowewin</p> <p style="text-align: center;">Organisation de l'occupation</p>	<p style="text-align: center;">Notcimi pimatisiwin</p> <p style="text-align: center;">Pratiques d'occupation</p>	<p style="text-align: center;">E ici aitakok notcimik</p> <p style="text-align: center;">Les ressources de notcimik</p>	<p style="text-align: center;">Atikamekw nehirowisiw tipahiskan</p> <p style="text-align: center;">Gouvernance territoriale</p>
<p>Territoires aux frontières stables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nitaskinan - Natoho aski <p>Territoires aux frontières dynamiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Kapeciwin – Sites de campement - Natoho aski – Territoires de chasse de subsistance - Atoske meskano – Circuits de passage - Zones de pêche - Nespitapwekan – Lieux de mémoire 	<p>Pratiques culturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Kapeciwin – Vie au camp - Atoskewin et Natohowin – Activités de prélèvement et de subsistance - Tipahiskan – Activités d'observation du territoire - Kiskinahamakewin Kiskeritamowina – Transmission des savoirs - Mamowitowin – Rassemblements - Fabrication d'outil et d'artisanat <p>Pratiques spirituelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une relation avec le vivant - Rassemblements - Ressourcement et guérison - Rituels <p>Pratiques de subsistance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation - Prélèvement - Rassemblements 	<p>Ka nitawokik askik – Composante végétale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petits fruits - Plantes médicinales - Bois et écorces d'arbres - Sève d'érable et de bouleau <p>Nipi – Composante hydrique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Points d'eau de source <p>Awesisak – Composante animale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Petit et grand gibier - Poisson - Sauvagine <p>Nehiro tapweweritamowinik – Composante spirituelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sérénité intérieure - Harmonie avec notcimik - Sécurité culturelle - Connexion avec leurs ancêtres 	<p>Orowewin notcimik itatcihowin – Codes de pratiques</p> <p>Orowewin notcimik itatisiwin – Codes d'éthique</p> <p>Wectatowin aski – Ententes territoriales</p> <p>Droit coutumier Nehirowisiw – Systèmes de valeurs et principes culturels</p> <p>Nehirowisiw otiperitamowina – Responsabilités territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aînés - Ka nikaniwitcik – Chefs de territoire - Familles - Conseils de bande - Conseil de la Nation

Figure 4 : Système d'occupation atikamekw nehirowisiw du Nitaskinan : résultat du système socio-écologique atikamekw nehirowisiw co-construit

2.2.1. Orocowewin – Sous-système d'organisation de l'occupation territoriale

Le premier sous-système de notre système socio-écologique est Orocowewin, l'organisation de l'occupation nehirowisiw du Nitaskinan. La co-construction a permis d'identifier et de mieux comprendre cette organisation, Orocowewin, qui s'est vu transformée avec le temps en raison des contextes changeants du côté de la cohabitation sur le territoire, du mode de vie atikamekw et de l'augmentation de la sédentarisation des communautés, entre autres. Le texte qui suit montre les éléments soulevés par les participants sur l'organisation territoriale traditionnelle pour comprendre les racines de l'organisation actuelle.

Premièrement, à l'époque où les Nehirowisiwok étaient encore nomades, le territoire était vu comme un tout qui était réfléchi par les trois communautés ensemble. Orocowewin est décrit comme l'idée d'organiser le territoire pour le bien collectif, le bien de tous :

Avant ça, Orocowewin, les territoires qu'on a dit tantôt en rond [le Nitaskinan], ça marchait avec des personnes âgées à Opiteciwan, Manawan, Wemotaci. Ils venaient ici, dans la réserve, ils se parlaient de leur territoire à grandeur du territoire. Ils faisaient tout [le Nitaskinan]. Ils prenaient le temps, à partir du mois de mai au mois de juin. Ils parlaient tout le temps avec le territoire, ça s'organisait, ça marchait avec toutes les trois communautés. C'est ça qu'ils faisaient. Ils parlaient de ça. (Participant 1)

Les concepts de frontière et de chevauchement n'existaient pas sur le Nitaskinan, les Nehirowisiwok occupaient et se déplaçaient sur l'ensemble du territoire.

Donc Orocowewin, c'est une organisation du territoire, mais qui touche à la gestion du territoire. Donc les chefs de territoire, eux autres, quand ils se mobilisaient, avant de rentrer à l'intérieur de leur territoire, souvent ils avaient des discussions sur certaines zones précaires donc qu'il ne fallait pas aller, ou le manque de ressource dans un autre endroit. Donc tout se décidait dans un site de rassemblement. Comment, où la famille va être dirigée. C'est ça Orocowewin, ça touche l'organisation et la gestion territoriale. (Participant 12)

Avec l'arrivée des réserves à castor, le système familial a pris de plus en plus d'importance dans le système d'organisation de l'occupation du territoire et sont apparus des chevauchements des territoires (communication du participant 7). Dans les années 1990, le gouvernement avait commencé à consulter les Premières Nations, mais seulement dans les réserves à castor, implantées par le gouvernement du Québec (Fortier, 2017, p. 85; Gallienne et Ministère de la chasse et des pêcheries Québec (province), 1951; Poirier, 2000, p. 144) alors qu'elles ne couvraient pas tout leur territoire (Participant 7). La stabilité des frontières des territoires familiaux a été favorisée et valorisée par le processus de consultation du territoire. Ainsi, la distinction de territoires aux frontières stables et d'autres aux frontières dynamiques a bien été accueillie par les participants, car la notion de territoires dynamiques est encore bien présente : « Pour ma part, c'est exactement ça, les frontières

dynamiques, les frontières stables. On le voit sur tes cartes dans les frontières stables. Dans les territoires aux frontières dynamiques, on en voit dans les sites de camp, t'as aussi les sites de tentement. » (Participant 7).

Le terme « frontière dynamique » est ressorti comme un élément important dans l'occupation du territoire des familles qui doivent adapter leur occupation aux différentes perturbations : « Le mot dynamique, c'est un mot important dans ta présentation parce que c'est toujours en mouvement, ça peut être causé par des feux de forêt. » (Participant 11). Il est présent aussi dans la perception de l'occupation à une échelle fine du territoire, le dynamisme au sein des zones d'occupation : « [Aller dans le territoire], ça va aider, par exemple, [à comprendre] les dynamiques, les dynamiques des sites de camp, territoires de chasse, circuits de passage » (Participant 7). De même que les pratiques ne s'arrêtent pas simplement aux frontières des territoires familiaux, certaines pratiques de prélèvement sont faites partout lors de leur déplacement (p. ex. avec la pêche ou la récolte de bouleau). Il peut donc être erroné de considérer les lieux de pratiques comme statiques au sein du territoire familial. Dans la littérature, le dynamisme de l'organisation des zones d'occupation du territoire ressortait comme le résultat des besoins des familles, de la disponibilité de ressources ainsi que les impacts des perturbations naturelles du territoire. Les participants ont souligné qu'à ces éléments d'influence au dynamisme de l'occupation s'ajoutait les impacts des perturbations anthropiques, la qualité et les besoins des ressources de notcimik et la présence des nombreux utilisateurs non-autochtones.

La revue de littérature a permis d'identifier six zones d'occupation au sein des territoires familiaux comme territoires aux frontières dynamiques. Il y a les territoires de chasse, de pêche, de cueillette, les sites de campement, les circuits de déplacement et les lieux de mémoire. La présence de ces différentes zones d'occupation a somme toute été confirmée par les participants. Kapeciwiniwin (les sites de campement) sont des lieux où une diversité d'activités est réalisée à proximité du camp familial : « Ah là, la première chose, c'est de manger. No non. Tu sais, on s'installe, on fait du bois, comme t'sais, la routine habituelle de chaque fois qu'on y va. On peut aller tendre des collets, on peut... » (Participant 2). Ainsi, les qualités d'un site de camp se trouvent aussi dans sa localisation, les ressources à proximité, animales comme végétales. Il sera bénéfique de pouvoir cueillir rapidement certaines plantes médicinales (Participant 1).

Natoho aski (le territoire de chasse de subsistance) a la même appellation que le territoire familial, même s'il y a plusieurs territoires de subsistance au sein d'un territoire familial. Ce dernier est l'unité territoriale qui est cartographiée et utilisée pour savoir quelles familles sont concernées lors de consultations forestières et autres consultations (Participant 7). Les natoho aski (territoires de chasse de subsistance) sont davantage utilisés actuellement avec le système de territoires familiaux alors que les atoske aski (lots de piégeage) étaient plus utilisés à l'époque où les réserves à castor ont été délimitées et imposées comme découpage pour la consultation :

Natoho aski, c'est plus en lien avec la chasse de subsistance, en tenant compte du territoire familial. Il y a eu un autre régime qui avait été instauré par le ministère, un peu d'histoire, ceux-là le ministère les définissait comme les réserves à castor, mais chez les atikamekw, c'était des atoske aski, c'était des lots de trappe [lots de piégeage]. (Participant 12).

Atoske meskano (les circuits de déplacement aussi appelé circuits de passage) sont très présents dans les séjours sur le natoho aski et leur diversité s'explique par leur saisonnalité, leur origine et leur utilisation. Parmi les atoske meskano, les circuits de chasse, il y en a qui sont utilisés en été pour se rendre sur leur territoire alors que d'autres sont utilisés en hiver :

Pis c'est ça qui m'amène atoske meskano, circuits de chasse, oui. Circuits de chasse, peu importe la saison, l'hiver ou l'été. Parce qu'il y en a deux : Mohonan, c'est plus l'été, quand tu parles de rejoindre ton territoire, tu utilises les mohonan. Après ça, quand tu utilises l'hiver c'est plus moteskino, c'est un circuit de chasse. (Participant 12).

De plus, les circuits ne sont pas figés dans le temps, de nouveaux circuits peuvent être aménagés : « Les circuits de passage. Il y en a un qui est plus récent [terme atikamekw] en quatre-roues. Mais il y a des récents et des anciens circuits aussi. » (Participant 7). Pour les participants, l'utilisation des chemins forestiers comme circuits d'accès et de déplacement est plus récente parmi les atoske meskano.

La présence de Nespitapwekan (lieux de mémoire) ont fait l'objet d'intérêt auprès de certains participants. Ils sont importants et marquent une place importante dans leur occupation et leur devoir de défendre leur territoire et leur patrimoine. Certains de ces lieux marquent une partie de leur histoire où des moments importants ont eu lieu pour les individus et/ou pour la communauté. D'autres étaient très importants à l'époque avant la sédentarisation, marquent un mode de fonctionnement de vivre-ensemble sur le territoire et, parfois, sont encore utilisés aujourd'hui à une échelle moins régulière. Ce type de zone d'occupation du territoire est très important pour la famille participante, une importance parfois culturelle, identitaire, patrimoniale.

Pour ce qui est des territoires de pêche, la co-construction n'a pas permis de confirmer que la pêche s'organise sous forme de zone. C'est une pratique très courante à longueur d'année : « Ben oui, BEN OUI! Ça, c'est vraiment, ouais, tout le monde pêche! [...] Toute l'année. Tout l'été. Tu vois l'hiver, comme là, les gens ont pêché tout l'hiver, ici en arrière. La truite. » (Participant 2). Cependant, la relation à la pêche sous forme de zone n'est pas ressortie auprès de la famille, ils vont pêcher « dans la rivière ici ou au barrage, au lac... » (Participant 2). Selon les participants, l'utilisation du territoire pour la pêche varie selon l'espèce, la saison et les gens, c'est donc un type de zone qui est variable géographiquement. Un participant expliquait qu'« il y a des endroits qui sont précis, il y en a d'autres que ça se déplaçait. Toujours quand je parle de déplacement, c'est par rapport au corégone. Nous sommes en période de corégone. » (Participant 7). Ils vont aussi bien loin sur leur territoire familial, que près de leur campement, sur les points d'eau lors d'un déplacement ou près de la communauté : «

Ouais, parce que asteur, c'est quasiment tous les lacs qui sont accessibles en auto ou bien en VTT. Faque là, tout le monde en profite. » (Participant 2).

Finalement, les territoires de cueillette n'ont pas été abordés spécifiquement. La cueillette a été mentionnée, mais dans la perspective de pratiques culturelles et ressources végétales plutôt que d'organisation du territoire. Les discussions n'ont donc pas permis de confirmer ni d'infirmier l'existence de cette zone.

Somme toute, cette composante du modèle a bien été reçue par les participants, car elle met en évidence le dynamisme de leur occupation, la diversité des zones d'occupation du territoire et de leur forme d'application.

2.2.2. Notcimi pimatisiwin – Pratiques d'occupation

Notcimi pimatisiwin est le sous-système du SSEAN qui concerne les utilisations sociales du territoire. Cette expression est utilisée pour parler de l'ensemble des activités atikamekw d'occupation et d'utilisation du territoire (Poirier et al., 2014, p. 10). Lors de la co-construction, il a été convenu avec les participants de conserver les trois catégories préalablement identifiées à la section 2.1.2, soit les pratiques culturelles, spirituelles et économiques. Elle s'est avérée une manière représentative et appréciée des différents apports de notcimi pimatisiwin. Il a été convenu avec les participants qu'il n'y a pas de termes ou expressions atikamekw qui traduisent cette manière de regarder notcimi pimatisiwin; c'est pourquoi les catégories principales sont maintenues en français. Parmi celles des pratiques culturelles se trouvent plusieurs groupes d'activités, tels que kapeciwin, qui regroupent les activités de vie au camp. Aussi, atoskewin et natohowin regroupent les activités de prélèvement et de subsistance. On retrouve aussi les activités de tipahiskan, c'est-à-dire celles qui touchent l'observation du territoire et des ressources. De plus, il y a kiskinahamakewin kiskeritamowina qui réfère aux activités de transmission de l'ensemble des savoirs nehirowisiwok et mamowitowin, soient les activités de rassemblement qui vont être organisées sur le territoire, sans oublier les activités de fabrication d'outils et d'artisanat. Du côté des pratiques spirituelles, elles ont été confirmées indirectement, davantage sous forme de témoignages à la suite d'expéditions sur le Nitaskinan, de séjours sur leur territoire familial, de rituels, etc. Ces expériences leur avaient été bénéfiques au niveau du ressourcement, du repos, de la guérison ou du renforcement de leur relation avec leur territoire, notcimik.

Du côté des pratiques économiques, il a été soulevé par des participants l'importance de considérer l'alimentation et les événements de rassemblements, tels que le Pow Wow. L'alimentation permet à des familles de se nourrir malgré un faible revenu : « Il y a beaucoup de familles qui se nourrissent, qui vont dans la forêt, qui vraiment vont rapporter ce qu'ils ont prélevé dans la forêt, à la maison. Il y en a qui sont un peu moins aisées au niveau financier. » (Participant 11). D'autres vont utiliser les fruits de leurs cueillette, chasse, pêche ou piégeage pour la confection de repas atikamekw lors d'événements ou de fêtes culturelles afin d'aller chercher

un revenu d'appoint. Un participant expliquait d'ailleurs l'importance de cet élément : « Les gens qui tiennent des kiosques, ils vont aller à la pêche pour pouvoir offrir un mets typique, dorés ou autres espèces. De plus en plus, on en trouve un peu plus de mets atikamekw dans des événements Pow Wow et même dans les rassemblements autres que Pow Wow. Ça rejoint à l'aspect économique pour certaines familles qui ont des kiosques. » (Participant 12). Ainsi, le territoire et les activités de prélèvement participent à la subsistance des familles sous plusieurs formes, que ce soit l'alimentation directe, la vente de mets typiques lors des rassemblements ou la vente de fruits de la cueillette tels que les bleuets.

Toujours dans la catégorie des pratiques économiques, les participants ont confirmé le choix de ne pas considérer les activités forestières réalisées par les Atikamekw (scieries, interventions forestières, construction et entretiens de chemins forestiers) dans notcimi pimatisiwin dans un contexte d'occupation du territoire. À la suite des activités de validation, il s'avère que les pratiques économiques sont réfléchies avec la perspective où les fruits des activités de prélèvement (chasse, pêche, cueillette) ne sont pas uniquement consommés en territoire, mais sont aussi rapportés en communauté ou vendus sous une quelconque forme. Ainsi, cette catégorie répond davantage à des pratiques de l'ordre de la subsistance que de l'économie telle qu'on la considère dans la notion d'activité économique issue de la forêt. C'est ce qui supporte le changement de nom de la catégorie pour pratiques de subsistance afin de laisser de la place à une éventuelle catégorie de pratique économique atikamekw complémentaire qui serait cohérente avec notcimi pimatisiwin.

2.2.3. E ici aitakok notcimik – Ressources de notcimik

Cette façon d'expliquer le sous-système écologique dans le modèle, c'est-à-dire en regardant les ressources que les Atikamekw se procurent lors de séjours au sein de notcimik, a été bien reçue par les participants. Les discussions ont permis de corriger le concept de biens et services de notcimik, qui pour eux référait à une transaction, un magasinage, et ne correspond pas à l'idée de notcimik. Il a été remplacé par l'expression atikamekw E ici aitakok notcimik, qui se traduit : les ressources de notcimik (Secrétariat au territoire, 2015).

Le terme ressources n'a pas été perçu péjorativement par le groupe d'experts rencontrés. Toutefois, lorsqu'il est question de ressources, dans la perspective atikamekw, ça réfère davantage à des composantes de la forêt qui, ensemble, forment un tout. Tout comme la notion de biens et services était trop liée à la notion de magasinage, la notion de ressources n'est pas abordée dans une perspective économique. Ce sous-système comprenait initialement trois catégories de ressources qui sont modifiées pour trois catégories de composantes : ka nitawokik askik, qui fait référence à « ce qui pousse » (Participant 12) et qui est utilisé ici pour parler de la composante végétale, la flore. Il y a aussi awesisak qui va dans le sens de la faune, de la composante animale et finalement, nehiro tapweweritamowinik qui réfère à la spiritualité, donc à la composante spirituelle. Les participants de la validation considéraient que les ressources végétales, animales et spirituelles étaient « les

trois ressources principales de notcimik » (Participant 8). Une des personnes rencontrées qualifiait cette représentation de rassembleuse, parmi la diversité d'opinions et de perceptions qu'il peut y avoir entre les familles et les générations : « Pour ma part aussi, ça décrit très bien. Moi, ce que je vois dans tout ça, souvent, tout ce qui est rassembleur pour les familles, pour les différentes générations. » (Participant 11). Une composante s'est toutefois ajoutée, soit nipi, la ressource hydrique qui comprend les points d'eau de source. C'est en ces points que les familles collectent l'eau pour la consommation.

Au cours des différentes discussions avec les groupes d'experts, formelles comme informelles, plusieurs ressources végétales, animales et spirituelles sont ressorties. Parmi la composante végétale, il ressortait entre autres les plantes médicinales, les petits fruits, le bois, l'écorce et la sève des arbres ainsi que les plantes pour la survie des animaux. Pour la composante animale, les participants ont fait mention d'une grande variété d'espèces comprise entre autres parmi le petit et grand gibier, le poisson et la sauvagine. Les conditions de vie de certaines espèces étaient importantes et préoccupantes pour certains participants, même si elles ne sont pas intéressantes pour le prélèvement (p. ex. pour l'ours, la tranquillité et la sécurité lors de son hibernation était un enjeu rencontré avec les activités hivernales des compagnies forestières).

Pour la composante spirituelle, c'est davantage après des expériences sur le territoire (ex : expéditions ou séjours) que les ressources spirituelles sont ressorties dans les témoignages. Les trois sentiments identifiés dans la revue de littérature, soit la sérénité intérieure, l'harmonie avec notcimik et la sécurité culturelle, ont de cette façon été confirmés. Par exemple, à la suite d'une grande expédition de canot sur la Tapiskwan Sipi, rivière Saint-Maurice, plusieurs soulignaient comment celle-ci leur avait permis de connecter avec leur territoire et leurs ancêtres. C'est un voyage qui a été très important pour eux, entre autres parce qu'il leur a permis de suivre le même parcours que leurs ancêtres. De ces témoignages est ressortie une nouvelle ressource spirituelle : la connexion avec leurs ancêtres.

2.2.4. Atikamekw nehirowisiw tipahiskan

En premier lieu, il est important de faire une rectification de l'expression atikamekw qui concerne le sous-système de gouvernance territoriale atikamekw. Lors de la revue de littérature, le système de gestion du territoire qui était ressorti comme étant le plus englobant était wectatowin aski, c'est-à-dire le régime foncier territorial. La validation a permis de mieux comprendre ce dernier concept et d'identifier avec les participants celui qui correspond au système atikamekw de gouvernance territoriale sur le Nitaskinan : « En fait, comment je le vois, Atikamekw nehirowisiw tipahiskan, ça, c'est la gouvernance territoriale. Dans tout, que ce soit par exemple sur une aire protégée, sur un plan de développement, occupation territoriale, code de pratique, code éthique » (Participant 12). Le wectatowin aski serait plutôt un des processus de gouvernance compris dans le sous-système de l'Atikamekw nehirowisiw tipahiskan, au même titre qu'orocowewin notcimik itatcihowin (le code de

pratique), orocowewin notcimi itatisiwin (le code d'éthique), le droit coutumier nehirowisiw et nehirowisiw otiperitamowina (les responsabilités territoriales). Un participant expliquait le concept de wectatowin aski davantage comme une forme d'entente liée à l'occupation du territoire qui peut être au sein d'une famille, entre des familles et, plus largement, entre communautés et entre nations : « wectatowin, tu fais des ententes entre familles, entre la famille. Ça peut être sur la pêche, ça peut être sur l'occupation territoriale, ça peut être aussi sur l'aménagement, tu demandes à ton chef de territoire : je veux aller me construire un camp, faque lui, il va te diriger dans un secteur et ça, ça rejoint aussi Atikamekw nehirowisiw tipahiskan, l'occupation territoriale » (Participant 12). Deux niveaux de gouvernance du territoire ont été soulevés par des participants. Le premier se fait par l'intermédiaire de discussions entre les aînés à l'échelle du Nitaskinan et s'applique à travers des processus de gouvernance alors que le second repose sur des responsabilités de gouvernance assumées par différents acteurs et se réfère davantage à l'échelle des Natoho aski, les territoires familiaux.

C'est dans le premier niveau de gouvernance que des lignes directrices sont identifiées concernant l'occupation, l'organisation, le prélèvement, etc. Elles sont rapportées ensuite dans leurs familles, à l'échelle du Natoho aski. À travers la gouvernance à l'échelle du Nitaskinan, le territoire est réfléchi dans une perspective plus communautaire, mais cette perspective n'est plus autant au cœur de la gouvernance et des décisions, entre autres parce que les enjeux de survie ont changé. Toutefois, cette perspective influence la manière de réfléchir de plusieurs aînés et chefs de territoire, qui s'inquiètent pour la santé du Nitaskinan de manière globale et veulent des actions à cette échelle. Elle inclut donc le code de pratique, orocowewin notcimi itatcihowin, et les ententes territoriales d'occupation, wectatowin aski ; deux concepts en évolution. Une raison qui peut expliquer, en partie, cet état de changement et de transformation, est le changement dans l'objectif principal qui motive la gouvernance sur le territoire. Antérieurement, l'objectif primordial était de pouvoir nourrir les enfants, d'assurer leur survie. Maintenant, avec les changements dans le mode de vie, l'objectif principal de la gouvernance territoriale est de protéger le territoire et l'occupation du territoire, qui sont le patrimoine laissé aux générations futures (communication du Participant 1). Ce changement n'écarte pas pour autant les enfants de la réflexion, puisque le territoire est aussi le patrimoine qu'il lègue aux générations à venir, et la qualité de ce dernier influencera la sécurité culturelle, l'occupation atikamekw qui peut y être faite.

Le processus de gouvernance wectatowin aski concerne des ententes entre les familles et au sein d'une famille liées aux zones d'occupation du territoire. Par exemple, ce type d'entente pourrait se faire dans des situations où une famille nécessite de s'installer ou de prélever sur le territoire d'une autre famille.

En fait c'est quand les familles, mettons tantôt [Participant 11] a parlé que dans leur territoire, d'un feu qui a quasiment détruit une grosse partie de leur territoire et entre familles, ils se sont convenus qu'ils allaient occuper le sud [du natoho aski], ça c'est wectatowin. Et de laisser ce territoire-là pour une période. Donc, entre familles, tu fais une genre d'entente, wectatowin, tu fais des ententes entre familles, entre la famille. Ça peut être sur la pêche, ça peut être sur l'occupation territoriale, ça peut être aussi sur l'aménagement, tu demandes à ton chef de

territoire : je veux aller me construire un camp, faque lui, il va te diriger dans un secteur et ça, ça rejoint aussi Atikamekw nehirowisiw tipahiskan, l'occupation territoriale. (Participant 12)

Le droit coutumier nehirowisiw, pour sa part, n'a pas été confirmé ni infirmé lors des rencontres de validation.

Au sein des territoires familiaux, orocowewin notcimi itatcihowin s'exprime comme un code de pratique qui est enseigné aux jeunes par le chef de territoire et représentants territoriaux. Cela concerne davantage les pratiques de prélèvements (chasse, pêche, piégeage, cueillette) sur un territoire. Le code de pratique comprend un code éthique d'un chasseur ou cueilleur, orocowewin notcimi itatisiwin.

Le second niveau de gouvernance territoriale atikamekw se fait par l'intermédiaire du processus de responsabilités territoriales. Nehirowisiw otiperitamowina englobe les responsabilités territoriales des différents acteurs de gouvernance : « En fait nehirowisiw c'est défini en tant que nation, la nation atikamekw et otiperitamowina, c'est tout ce qui est à l'intérieur du territoire Nitaskinan. Donc ce n'est pas juste un secteur, une partie du territoire, mais c'est le Nitaskinan. » (Participant 12). Ce niveau de gouvernance est aussi en cours d'évolution et de modulation. Bien que la validation ait permis d'apporter quelques améliorations au modèle, Nehirowisiw otiperitamowina nécessiterait davantage de discussions avec les différents acteurs. La co-construction a ainsi permis d'ajouter un acteur de gouvernance ainsi que des responsabilités territoriales chez le chef de territoire, les familles et les conseils de bande, par rapport au modèle issu de la revue de littérature.

Les discussions avec les participants ont ainsi permis de mieux comprendre le rôle du processus d'orocowewin notcimi itatcihowin et d'identifier que les acteurs de gouvernance qui l'assurent sont les aînés. Les aînés jouent donc un rôle dans le premier niveau de gouvernance lié aux orocowewin notcimik itatcihowin (code de pratique), orocowewin notcimik itatisiwin (code éthique) et wectatowin aski (entente territoriale d'occupation) ainsi que dans leur transmission auprès des familles. Ils agissent à titre de conseillers pour les familles. Les participants ont également expliqué que le chef de territoire assurait des responsabilités supplémentaires à celles identifiées initialement. Celles-ci consistent à indiquer aux familles où réaliser les pratiques de prélèvement des ressources et de défendre les intérêts du territoire et des familles lors des différentes consultations. L'extrait suivant illustre les différents niveaux de gouvernance où interviennent les aînés et les chefs de territoire :

Ouais, ils [les aînés] ont un rôle, peut-être pas de chef de territoire, mais ils ont un rôle. Comment je pourrais dire, un rôle qui fait qu'on définit un territoire, qui fait qu'on vit dans le territoire. Mais t'as un chef de territoire que lui, aujourd'hui, bon il va indiquer où pêcher, où aller chasser, ou encore défendre le territoire par rapport aux consultations du gouvernement, par rapport aux forestières, c'est inclus dedans. (Participant 7).

Les participants ont confirmé que les responsabilités qu'ont les familles envers le territoire sont l'application du suivi et de la surveillance du territoire, ainsi que le partage des ressources, des expériences et observations du territoire, tel qu'identifié dans la revue de littérature. À cela s'ajoute toutefois l'application des décisions du ka

nikaniwitic, le chef de territoire. La dernière responsabilité des familles, qui est ressortie de manière indirecte lors de la co-construction, est celle de l'occupation de leur *Natoho aski*, leur territoire familial.

Pour les responsabilités des Conseils de bande, une précision importante est ressortie des discussions et permet d'améliorer la compréhension du rôle de cet acteur dans le processus de responsabilités territoriales.

C'est la notion de terre de réserve :

Le Conseil, a une responsabilité par rapport à ça [la gouvernance], tu as la terre de réserve, le chef et son conseil c'est eux autres qui sont à l'intérieur de ça. À l'extérieur de la terre de réserve, maintenant qu'on parle de la gouvernance du territoire, ce n'est plus du sort du conseil, ça ressort des chefs de territoire. C'est pour ça que comme ici « consulter les chefs de territoire », d'accord c'est vrai qu'il [le Conseil de bande] va consulter quand il va y avoir quelque chose à l'extérieur de la terre de réserve. (Participant 7)

Ainsi, les responsabilités des Conseils de bande (par l'intermédiaire du bureau de gestion du territoire des communautés correspondantes) identifiées avec les groupes d'experts atikamekw, se résument à trois éléments principaux : assurer la gouvernance de la terre de réserve, répondre aux demandes et besoins des chefs de territoire pour les territoires à l'extérieur de la terre de réserve, et faire respecter leurs droits ancestraux lorsque des activités sont planifiées sur les territoires familiaux. Finalement, les responsabilités assumées par le Conseil de la nation, identifié dans la revue de littérature, ont été confirmées par les participants.

2.3. Enjeux influençant E iteritakok notcimik

L'analyse des données met en lumière 5 grandes notions liées au SSEAN : question de culture et de vision holistique, question de zonage, question de cohabitation et de coexistence, question de gouvernance et question de transmission.

2.3.1. Une question de vision holistique

Le concept d'ambiance forestière (*E nutshemiu itenitakuat* en innu aimun) identifié par Bellefleur (2019) a trouvé une résonance auprès des participants à la validation. En *nehirowimowin*, la langue atikamekw, ce concept correspond à *E iteritakok notcimik*, le système d'occupation atikamekw *nehirowisiw* du Nitaskinan, et signifie un territoire de qualité pour une paix d'esprit et le maintien du mode de vie atikamekw. Pour les participants, cette expression englobe les quatre composantes du système socio-écologique et comprend tout ce que les *Nehirowisiwok* ont besoin pour pratiquer *notcimi pimatisiwin*, pour assurer la vitalité de *notcimik* (la forêt), leur patrimoine et pour protéger leur langue et leur culture. *E iteritakok notcimik* traduit une façon de regarder *notcimik* avec une vision holistique, c'est-à-dire comme un tout et un milieu de vie dont ils font partie au même titre que les autres espèces, et de réfléchir à sa gestion. Un participant a mentionné l'exemple de l'orignal (*Alces alces*), qui est considéré dans son rapport aux autres composantes de *notcimik* : « c'est sûr que pour l'orignal, pour qu'il puisse s'alimenter, lui, il va avoir besoin de ces ressources-là : tout ce qui pousse [faisant référence à

ka nitawokik askik, la composante végétale] » (Participant 12). Culturellement, il est important de considérer toutes les composantes du système, tout comme de tenir compte de tous les acteurs concernés.

Parallèlement, les discussions montrent une gestion du territoire et de l'occupation issue de processus où plusieurs rôles importants sont assurés par différents acteurs de gouvernance (ainés, chefs de territoire, familles, Conseils). Par exemple, les chefs de territoire détiennent une position d'autorité de leur légitimité acquise par leur expertise et connaissance de leur territoire, cela leur procure une position de porte-parole de la famille et de leur territoire. Cette responsabilité les situe au cœur d'un processus de concertation de part et d'autre, avec les membres des familles comme avec les différents Conseils.

Pour les participants, l'aménagement forestier québécois est axé sur la ressource ligneuse. Il y a certes une considération pour certaines espèces végétales et animales, en raison de leur situation de vulnérabilité ou de leur intérêt économique et social, tel que l'original. Cependant, chez les participants, il y a une préoccupation pour l'ensemble des animaux, incluant ceux qu'ils ne chassent pas ou ne piègent pas, ou qui sont moins populaires par la chasse sportive : « Ce n'est pas que les originaux qu'il faut protéger. Les animaux, c'est les petits gibiers, faut protéger ça aussi. Ils aiment ça eux autres [être] à l'abri, comme les lièvres, les martres, les pékans, l'ours. L'ours aussi il a besoin de quelque chose » (Participant 1).

Les participants ont soulevé l'importance d'aborder la question de l'eau. Nous ne l'avons pas identifié dans le SSE au départ, mais elle est ressortie fondamentale comme composante de notcimik. Sa qualité est à la base de leurs besoins sur le territoire, puisque la qualité et la pérennité des sources d'eau ou des lacs et rivières est essentielle pour les habitats halieutiques. Plusieurs défis rencontrés sont ressortis, que ce soit l'accessibilité à l'eau avec la villégiature, la qualité de l'eau et les problèmes d'inondation et d'érosion à la suite des coupes forestières et les dommages aux infrastructures. Ce sont des obstacles vécus qui sont indirectement liés à l'aménagement forestier, mais qui ne peuvent faire l'objet de discussion dans le processus de consultation forestière qu'une fois aux cinq ans, lors de la consultation pour le PAFIT (Plan d'aménagement forestier intégré tactique). Selon les participants, l'aménagement forestier n'est pas planifié dans les milieux humides (dénudé humide, aulnaie) alors que ces milieux peuvent subir les impacts des récoltes à proximité. Ainsi, intégrer la question de l'eau dans la planification forestière pourrait apporter des bénéfices ou réduire les impacts négatifs ressentis sur les habitats fauniques, les écosystèmes d'absorption des crues d'eau, les infrastructures et les sources d'eau.

Les résultats illustrent que cette perspective holistique se répercute dans plusieurs aspects. Elle résulte de son contexte, des interactions avec les autres composantes du système et des utilisateurs non-autochtones. Ces trois variables les amènent alors à réorganiser ou déplacer les zones impactées, cherchant ainsi à assurer la continuité de notcimi pimatisiwin. Ils sont confrontés au défi de maintenir les activités de notcimi pimatisiwin

dans le temps, alors que le territoire de qualité pour certaines pratiques est sans cesse convoité ou abimé par d'autres (foresterie, territoires fauniques structurés, villégiature). Les campements sont de plus en plus permanents et se déplacer sur le territoire n'est plus une solution/possibilité simple et accessible pour les familles ; il arrive donc que ce soit la pratique des activités culturelles qui écope.

2.3.2. Une question de zonage

Les résultats de la validation confirment une occupation atikamekw diversifiée où les familles ont plusieurs types de zones d'occupation sur le territoire et se sentent concernées même dans des zones plus éloignées de leur campement, comme l'explique ce participant :

Oui, ils sont identifiés [les camps]. D'ailleurs, le ministère, le MFFP [maintenant MRNF], sait très bien où sont situés les camps. Bon, ils font attention qu'il n'y a pas de coupe autour, je ne sais pas, un rayon de 1km autour, ils font très attention là-dessus. Mais les familles, je pense à la famille [], ils sont très touchés par les coupes forestières, la famille [] aussi sont très très touchés, mais c'est comme si le ministère s'en tenait juste au camp familial, le reste là. Alors que des familles veulent intervenir aussi, même si c'est à 10 km de son camp familial, on veut intervenir aussi. (Participant 7)

Cet extrait montre un besoin de tenir en compte de leurs valeurs, besoins et préoccupations sur une plus grande superficie que simplement le site de campement. La diversité des zones peut amener des défis pour les familles dans un contexte de consultation entre autres liés au fait que les besoins de protection peuvent concerner plusieurs acteurs non-autochtones. Par exemple, pour la famille participante à notre étude, le besoin de protection des lieux de mémoire est ressorti comme un enjeu important, car cela représente un niveau de complexité dans le système de consultation actuel. Ce sont des lieux qui représentent une grande importance historique, culturelle et identitaire tout comme ils ont une place patrimoniale pour les générations actuelles et futures. Cependant, la protection de ces zones concerne plusieurs ministères (ministère des Ressources naturelles et des Forêts, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs), et ce, même si la porte d'entrée est la réalisation des coupes forestières et de leur chemin forestier assurant l'accès à la ressource.

Leur occupation est aussi plurielle, car dépendamment de la famille et des types de zones, il peut y avoir plus d'un espace au sein du territoire familial qui est attribué à un même type de zone. Simplement pour les sites de campement, il y a plus d'une famille qui occupe le territoire, on retrouve ainsi plusieurs sites de campement dans un même Notoho aski, territoire familial.

2.3.3. Une question de cohabitation et de coexistence

Selon les participants, le territoire forestier est actuellement convoité par différents groupes d'utilisateurs dont les valeurs, les besoins, les préoccupations et le pouvoir diffèrent. Dans ce contexte, les impacts de la foresterie

et de la villégiature posent un défi de cohabitation qui affecte de plusieurs manières l'occupation atikamekw du Nitaskinan.

Les participants rencontrés perçoivent une dégradation de la forêt. À plusieurs reprises, les participants ont confié que la récolte de matière ligneuse actuelle avait modifié la forêt au niveau de sa densité ou de sa structure horizontale. Un des participants était préoccupé par l'état de la forêt : « aujourd'hui, il n'y a plus de forêt partout, ce n'est rien que de la roche qu'on voit, mais pas de bois » (Participant 1). La densité de forêt leur paraissait aussi avoir réduit : « Avant, il y avait de la forêt partout. Maintenant, si tu veux aller poser des collets, il faut que tu fasses beaucoup de chemins. La forêt, maintenant, c'est des petits spots d'arbres. Avant, c'était partout. » (Notes de rencontre avec participants 1-2-3-4-5-7-9). Aussi, des préoccupations sont ressorties quant aux taux de coupes réalisées en montagnes, car pour eux, cela réduit la capacité de rétention de l'eau au moment des crues et augmentait le risque d'inondations au pied des montagnes, qui pouvaient par le fait même endommager les chemins (Participants 1 et 5).

La dégradation de la forêt a aussi des impacts sur la diversité des essences d'arbres et la disponibilité d'arbres de qualité disponibles suite à la récolte. Il devient difficile de retrouver des essences qui sont culturellement importantes (p. ex. le bouleau à papier) et qui seront à l'origine de plusieurs utilisations, pratiques. Comme le mentionnait un membre de la famille participante : « Ils laissent le bois qui n'est pas serviable pour quoi que ce soit dans l'artisanat ou dans la confection de raquettes, la confection de pagaies, de rames. » (Participant 1). Les participants exprimaient qu'il leur arrivait de retrouver l'essence souhaitée, mais n'avaient pas les qualités désirées : soit trop petit, croche ou malade.

Le cas qui est ressorti comme le plus préoccupant et important pour la famille est la présence de bouleau à papier (*Betula papyrifera*), un arbre à caractère emblématique (Participant 1). Il est de plus en plus difficile pour la famille d'en trouver qui rencontre les caractéristiques recherchées pour ses différentes utilisations. C'est une rareté qui est plus généralisée sur le territoire atikamekw que simplement le Notoho aski de la famille participante comme le montre l'extrait suivant d'une conversation rapportée par un des participants avec un couple venu de Manawan pour trouver des bouleaux blancs de qualité pour leurs activités:

Hier, j'ai rencontré deux [personnes] de Manawan, au magasin. Elle a dit : « on a cherché du bouleau, on n'en a pas trouvé partout ». J'ai dit « hein c'est tout buché partout ». « On voulait faire des paniers, elle a dit, on essayait de trouver un bouleau comme ça [montre 2 pi de large] ». « Tu ne trouveras pas ». Il est venu et dit, « il n'y a rien que des racines qu'on a ramassées, un paquet de racines ». « Ils coudent ça avec la racine quand y fait les paniers. Faque là, pas trouvé de bouleau partout. » (Participant 1)

Le bouleau blanc est une espèce qui est recherchée pour son tronc de bon volume, son écorce qui nécessite une certaine épaisseur et même sa sève sucrée au printemps. Il est à l'origine d'un grand nombre d'outils, de

produits, d'artisanat et de savoirs. C'est pourquoi il est à l'origine des préoccupations prioritaires de la famille. Il a une place culturelle et historique liée à la construction de canot qui accentue son importance :

Ça, c'est important, il [le chef de territoire] dit que le canot est important. Dans la vie, c'est lui [qui] transporte la nourriture, c'est lui qui transporte les gens, le déplacement des gens, surtout l'été. [...] Ça a une valeur culturelle, ça a une valeur historique et même économique, pour nourrir ses enfants. Et là, comment je l'ai noté, le symbole c'est le bouleau. C'est un arbre emblématique pour [le chef de territoire]. Pour lui, il faudrait protéger cet arbre-là, quand qu'il y a des coupes. (Participant 7)

Le fait que l'attention des aménagistes soit davantage tournée sur la ressource ligneuse a aussi des conséquences sur les plantes herbacées ou de sous-bois qui, pour les Atikamekw, peuvent représenter des intérêts, par exemple, médicinaux. Des participants ont souligné que les plantes médicinales étaient défavorisées par la récolte, que le passage de la machinerie, entre autres, était perçu comme négatif pour leur présence et leur rétablissement.

La récolte ligneuse affecte également un autre enjeu de la cohabitation qu'est la villégiature. Pour réaliser les coupes forestières, il est en effet nécessaire de construire des chemins forestiers. Cette ouverture du territoire bénéficie ensuite aux villégiateurs et aux chasseurs qui marquent rapidement leur territoire (pancartes de chasseur à l'affût ou construction de chalet). Ces impacts indirects, qui parfois peuvent être plus dommageables que les coupes forestières elles-mêmes, ne sont pas inclus dans les consultations forestières, mais ont pourtant des impacts sur leurs activités de prélèvements et leur déplacement sur le territoire. :

Aujourd'hui, tu n'es pas capable d'aller à nulle part, il y a des skidoos qui se promènent partout partout parce qu'il y a trop de chemins. Et nous autres, quand on met un piège là-dedans, un p'tit conibear, j'en ai perdu 2 dans le temps que je faisais une [inaudible]. Parce que les skidoos étaient encore là-dedans. « C'est à qui? Je ne sais pas ». Passait la nuit, je ne sais pas. On a perdu 2 martres, je ne sais pas qui qui a fait ça, pis j'ai enlevé mon piège. Ça ne sert à rien, je suis en train de faire le piège pour les autres! Mais je ne connais pas les autres. Ils courent partout eux-autres aussi. (Participant 1)

Le défi de cohabitation s'exprime aussi à travers l'accès au territoire. Les participants ont exprimé le sentiment de se sentir de plus en plus serrés sur leur territoire : « aujourd'hui, là, tu vas y aller là-bas [sur un lac]: un chalet-là. Partout là, partout, partout. [...] C'est ça que... on est en train de toute nous serrer, serrer, pu capable d'aller à nulle part. » (Participant 1). Il y a présentement un nombre très élevé de villégiateurs et de chasseurs sur le Nitaskinan. Leur présence et leurs « propriétés » influencent la facilité de circuler sur le territoire. Cette forte présence limite les déplacements sur leur territoire et l'accès aux lacs, aux chemins, à la forêt est plus difficile. Pour eux, la consultation avant la construction de chalet n'est pas suffisante, voire inexistante :

Il faut essayer quelque chose qui arrêterait, au moins un petit peu toujours. Qu'ils puissent comprendre, quelqu'un, qu'est-ce qu'on aime dans le bois et qu'est-ce qu'on n'aime pas. [...] Ça prend toujours consultation quand qui veut quelque chose. Que ce soit le chef de famille, du territoire. C'est ça qu'on n'aime pas, qui se bâtit de même, sans consultation. Ce n'est pas rien que moi, c'est partout, ici à Wemo [Wemotaci]. (Participant 1).

Enfin, la coexistence, c'est un défi qui s'exprime aussi avec d'autres utilisateurs non-autochtones. Le Nitaskinan est un territoire qui est partagé avec un grand nombre d'utilisateurs d'intérêts diversifiés, que ce soient les chasseurs de pourvoirie ou de ZEC, les villégiateurs, les compagnies forestières, les compagnies minières, Hydro-Québec, etc. Les participants ont fait ressortir que les familles nehirowisiwok sont régulièrement confrontées à des utilisateurs qui n'ont guère cet esprit et cette volonté de partage du territoire, et qui affirment leur droit de location tel un droit de propriété absolu, parfois même en agrandissant le périmètre de leur location : « Même encore, il en a quelques-uns [utilisateurs non-autochtones] qui disent que "t'as pas le droit d'aller là, c'est mon territoire, mon chalet, là". Mais ce n'est pas son territoire ça. Peut-être son chalet à grandeur [mime les quatre murs avec ses mains], peut-être que ça, c'est son petit terrain. Pas tout un lac, ou partout là, juste son petit [terrain]. » (Participant 1). Lors des périodes de chasse, en particulier, les menaces et conflits amènent parfois les familles atikamekw à éviter leur territoire ou à décaler leurs pratiques durant cette période. Une personne d'une autre famille (rencontrée lors de la recherche de la famille participante) expliquait :

C'était très difficile pour eux d'aller dans le bois. Il y a encore beaucoup de racisme et de préjugés, mais surtout les Québécois ne connaissent pas le partage du territoire. Il arrive plusieurs fois par saison de chasse qu'on leur dit [aux Nehirowisiwok] qu'ils ne sont pas chez eux. Parfois, il y en a qui sont fâchés de les voir [les Nehirowisiwok]. Il m'explique que les jeunes nous entendent en parler et on leur explique. Puis après, ils ont peur d'aller sur le territoire, dans le bois, ils ne se sentent plus chez eux. (Journal de bord 24 octobre 2019, rencontre avec le Participant 13).

Ainsi, notcimi pimatisiwin (pratiques d'occupation) subit les contacts difficiles avec les utilisateurs non-autochtones sur le territoire. Ces contacts sont, encore aujourd'hui, teintés de préjugés et de racisme et peuvent influencer le rapport des jeunes au territoire, leur rapport aux non-autochtones ainsi que la relation de partage du territoire.

2.3.4. Une question de gouvernance

Le système de gouvernance territoriale atikamekw rencontre plusieurs défis lorsqu'il est confronté au système québécois de gouvernance forestière. Parmi ceux soulevés par les participants, il y a le fait que la gouvernance territoriale atikamekw est un processus en mouvance et qu'il est assez complexe. Aussi, le système de consultation et d'accommodation répond difficilement à leurs besoins.

Atikamekw nehirowisiw tipahiskan se trouve dans une étape d'évolution et de reconstruction, tant au niveau du système de gouvernance, des stratégies de gouvernance que des rôles des acteurs de gouvernance. Pour illustrer cette période d'évolution de la gouvernance, on peut se rappeler l'évolution du but principal d'Orocowewin, qui est passé d'assurer que toutes les familles soient en mesure de nourrir leurs enfants à la protection du territoire et de l'occupation des familles. Aussi, la notion d'orocowewin notcimi itatcihowin est en cours de réflexion pour explorer d'autres stratégies pour son application, d'où l'idée de mettre en place un code de pratiques à l'échelle des communautés et d'instaurer un nouvel acteur pour son application :

Dans la représentativité, surtout avec orocowewin notcimik itatcihowin, code de pratique, ça c'était un des rôles du chef de territoire, mais lui avec les représentants territoriaux voulaient que cette responsabilité-là soit mis à un autre niveau et aussi commencer à consigner ce règle-là. [...] Faque eux souhaitaient de faire appliquer ce code-là, aussi créer une entité qui va comme veiller au code. Ici, on ne parle pas d'agent de la faune, c'est plus des gardiens qui vont faire suivre les règles de chasse. (Participant 12).

Le système de gouvernance nehirowisiw a le défi de devoir être compatible avec le système de gouvernance traditionnelle atikamekw et le système de gouvernance occidental. Leur gouvernance doit être outillée pour interagir et dialoguer avec la société occidentale ainsi que pour s'ajuster à la transformation de plus en plus rapide de la forêt et sa vitalité. Les discussions avec les participants ont fait ressortir plusieurs défis vécus dans l'interaction avec le système de consultation tel qu'appliqué actuellement.

Le premier défi repose sur le fait que le système de gouvernance atikamekw résultant des discussions est un système qui comprend des éléments imposés par les gouvernements canadien et québécois, mais aussi des éléments qui sont méconnus des autorités occidentales. Les discussions avec les participants ont fait ressortir qu'une simplification de l'Atikamekw nehirowisiw tipahiskan se fait par les autorités responsables de la gouvernance occidentale au niveau des acteurs de gouvernance, de l'échelle spatiale et de l'échelle temporelle. D'abord, le fait que la seule instance considérée officiellement par les gouvernements lors des consultations soit celle des Conseils de bande, eux-mêmes créés par le gouvernement canadien, démontre des oublis ou certaines incompréhensions de leur système de gouvernance (communication du Participant 7). Comme le modèle l'illustre (Figure 4), le Conseil de bande s'inscrit dans un système qui est plus grand et qui contient encore plusieurs processus méconnus du système québécois. Atikamekw nehirowisiw tipahiskan comprend plusieurs processus de gouvernance en parallèle, au sein desquels s'inscrivent plusieurs acteurs et responsabilités territoriales. Aussi, les consultations et accommodations forestières sont faites davantage à l'échelle des territoires familiaux, soit avec les familles territoriales concernées selon les secteurs d'interventions forestières annuelles. Toutefois, le sentiment de responsabilité et la préoccupation pour la forêt sont présents et importants à l'échelle du Nitaskinan de la nation, du Nitaskinan des communautés ainsi que des Natoho aski, les territoires familiaux. De plus, telles qu'appliquées actuellement, les accommodations et préoccupations retenues par le gouvernement québécois sont circonscrites dans le temps et revisitées à chaque consultation. Plusieurs participants ont exprimé que pour plusieurs Atikamekw Nehirowisiwok, les préoccupations pour une qualité de notcimik sont défendues pour la génération actuelle, mais aussi pour les générations futures.

Le deuxième défi lié au système de gouvernance concerne les difficultés d'interaction entre les trois intervenants : les Atikamekw, le Ministère du gouvernement québécois responsable de la gestion des forêts (ci-après nommé ministère) et les compagnies forestières. Le gouvernement québécois joue un rôle d'intermédiaire dans la réalisation des ententes d'harmonisation entre les demandes des familles (qui découlent de leurs

préoccupations et de leurs besoins) et la capacité des compagnies forestières à répondre à ces demandes, comme mentionné par un des participants au sujet de cette « relation en triangle » :

Ce que j'appelle le triangle avec le ministère, les compagnies forestières et les Atikamekw, c'est qu'on doit toujours passer par le ministère. Toute décision, c'est avec le ministère. Dans le triangle, une fois que c'est terminé (avec le ministère), là on va voir les forestiers, il y a des ententes avec les forestiers [mesures opérationnelles], par exemple, si on peut faire un bout de chemin, avoir du bois de chauffage, avoir du bois pour la construction de chalet et tout ça. Mais ce qui arrive, c'est qu'avec le secteur forestier (les compagnies forestières), il n'y a aucune décision [au niveau de la planification forestière] qui se prend entre les Atikamekw et le secteur forestier. Les décisions se prennent entre les Atikamekw et le ministère. (Participant 7).

Cette situation provoque souvent une multitude d'addenda, ce qui a pour conséquence d'alourdir le processus pour tous et d'effriter la confiance des familles dans le système d'entente, dans l'optique où une entente prise entre deux parties est fréquemment remise en question et/ou modifiée, ce qui réduit la valeur du principe même d'entente. Les familles préfèrent discuter directement avec les compagnies forestières alors que ce n'est pas une approche qui est privilégiée par le ministère : « On s'est fait reprocher une fois qu'on discutait trop avec le secteur forestier, les compagnies forestières, on devait passer par le ministère » (Participant 7).

Le troisième défi lié à la gouvernance repose sur le fonctionnement de la foresterie à travers le processus de consultation qui provoque un mécontentement des consultations réalisées et un découragement face aux démarches visant à l'améliorer. Le mécontentement des consultations faites avec le gouvernement est une conséquence de l'accumulation du manque d'écoute de la part du gouvernement québécois, du dysfonctionnement du triangle et de l'incompréhension mutuelle. Du côté de l'écoute, un des éléments défailants est le sentiment que les arguments présentés par les familles au ministère lors des consultations forestières ne sont pas suffisants, qu'ils n'ont pas réellement d'emprise sur la réalisation ou non des coupes.

L'extrait suivant exprime la perspective des familles et du sentiment de ne pas être écouté :

Lorsqu'on reçoit les cartes du ministère, il faut l'introduire dans les cartes. C'est là, il y a une réticence des familles, ils disent : « bon, on embarque dans la consultation du ministère, mais ils vont le faire pareil ». Ça, c'est le fameux dilemme présentement. Même si on dit de protéger tel et tel endroit. Pourquoi qu'on veut protéger tel endroit? Faque les gens se disent, si on ne veut pas nous écouter, on va refuser. (Participant 7)

Aussi, le découragement des membres des familles à participer à des activités comme celle de ce projet, qui cherche à améliorer l'harmonisation, est ressorti à plusieurs reprises et par plusieurs familles au cours du projet - même avec celle participante. Plusieurs raisons motivent ce découragement dont, entre autres, le manque de changements observés dans le rapport avec le ministère et le taux de coupes forestières.

Moi là, ça fait longtemps qu'on travaille là-dessus. Pis là, comme je te disais la semaine passée, ça fait longtemps qu'on travaille là-dessus et on est tannés. Mon père travaillait pour ça. Faut trouver la solution, comment qu'on va faire, pour l'arrêter, un petit peu moins toujours. C'est la consultation aussi il y avait un besoin. On a besoin consultation. Parce qu'on n'a pas été

consultés pour tous les chalets qu'on voit. [...] Parce que j'avais besoin aussi de faire respecter nos besoins. (Participant 1).

Finalement, il y a le fait que l'approche ne soit pas assez communautaire pour répondre aux préoccupations sur la santé du Nitaskinan et un besoin de faire des rencontres avec tous les chefs de territoire plutôt que d'y aller seulement à l'échelle d'une famille.

Ils font partie des quelques personnes qui surveillent le territoire au complet et qui n'adhèrent pas au territoire divisé par famille, il faudrait faire mon projet sur tout le territoire [Nitaskinan] et pas juste le territoire familial » « Il a peur que si on fait ça sur leur territoire, ils [MFFP] vont protéger leur territoire, mais couper ailleurs. » (Journal de bord, rencontre avec Participant 13, 15 octobre 2019).

2.3.5. Une question de transmission

L'ambiance et les défis mentionnés concernant les semaines de la chasse québécoise montrent les effets sur l'identité, l'appartenance au territoire et la culture qui se cumulent et se répercutent dans la transmission culturelle. Dans certains cas, cela a des conséquences graves sur des lieux d'importance culturelle et identitaire, des lieux d'occupation historique où on ne leur aura pas donné la chance de rechercher ou prouver leur valeur patrimoniale.

Le gars qui a bâti là, il n'a pas demandé [aux] gens de la [communauté] qui étaient sur les territoires. Il voit le site, il bâtit là-dedans un chalet. Parce que partout il y a des chalets. Je te parlais l'autre jour, à [nom de la place], ils [des Nehirowisiwok] étaient toujours là, ils étaient tentés là, il y avait des enfants qui ont été mis au monde là, dans le bois. Et aujourd'hui, il y a un chalet là, il y a deux chalets là. Et après ça, ils [nous] disent : il n'y a plus de trace des Indiens. Mais, il n'y a en plus parce que c'est tout caché, tout brisé, nos portages. (Participant 1).

L'accès au territoire est un élément important et influent, une porte d'entrée pour la transmission culturelle pour les aspects liés au territoire. La réduction de l'accès au territoire affecte à la fois la transmission de leur histoire, des lieux et itinéraires empruntés et marqués par leurs ancêtres, mais aussi la transmission des savoirs, des règles et principes culturels, et la transmission de la langue. Le fait que la cohabitation soit actuellement très dense sur le territoire et que la coexistence ne soit pas faite dans le respect mutuel affectent l'accès au notcimik et, indirectement, la transmission culturelle ; tout cela est interrelié.

Dans le processus de discussion pour arriver à une entente, qu'elle soit d'harmonisation, d'accommodement ou de tout autre type, il y a un besoin de se comprendre, de trouver un langage commun pour que l'espace soit propice à la discussion. Cependant, plusieurs exemples d'incompréhension mutuelle des conceptions des mesures ou des attentes exprimées lors d'une entente sont ressortis des discussions réalisées dans le cadre de cette recherche. Il n'est pas assuré qu'une demande de protection d'une espèce, par exemple, soit comprise ou perçue de la même manière, et ce, d'autant plus lorsque les deux intervenants ne s'inscrivent pas dans le

même système de connaissance et n'ont pas la même langue du territoire. L'extrait suivant illustre un exemple d'incompréhension mutuelle pour le cas de la protection du bouleau blanc :

Le bouleau, il faut le protéger pour lui [le chef de territoire] dans un ensemble de coupe, dans un parterre de coupe, il faut qu'il soit protégé, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas aller là pour aller chercher un arbre par-ci, un arbre par-là et laisser le bouleau debout. Le bouleau, il ne survivra pas. C'est dans ce sens-là que lui [le chef de territoire], la protection du bouleau. C'est là que l'incompréhension entre le MFFP et ici, il n'y a pas de lien. Le MFFP a toujours le goût de, « on va essayer de le protéger », mais une fois le chantier est travaillé, on s'en va voir ça, et pour [le chef de territoire], ce n'est pas satisfaisant la façon dont le bouleau a été protégé. (Participant 7)

La question de se comprendre et de développer un langage qui va être légitime pour les consultations est une étape importante. Dans le cadre de ce projet, le concept de service écosystémique était initialement utilisé pour aborder le territoire et ses composantes afin de sortir de l'usage extractif. Toutefois, cette perspective ne convenait pas pour les participants et c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de développer un langage commun sur lequel établir un dialogue.

Parallèlement, le nehirowimowin est une langue du territoire qui traduit sa perspective propre à sa culture et, dans un contexte sociétal de réconciliation, la question de la reconnaissance en fait un enjeu au cœur du contexte de la consultation. Le territoire, les lieux, les activités, les composantes de notcimik et les ressources, sont tous des éléments qui sont réfléchis en atikamekw. La reconnaissance de la place de la langue atikamekw lorsqu'on aborde des aspects liés au territoire est une forme de respect de leur culture.

Somme toute, il ressortait, à travers les discussions avec les participants, un besoin d'être écouté et respecté dans leur approche et leur regard sur la gestion du territoire, notamment en contexte forestier. Leur perspective culturelle transparaît dans leur regard sur les enjeux liés à l'occupation du territoire où tout est abordé de manière holistique et en interaction. La cohabitation et la coexistence apportent actuellement plusieurs défis, que ce soit dans les interactions avec la foresterie, avec la villégiature ou simplement avec les non-autochtones sur le territoire. Elles influencent l'accessibilité des Nehirowisiwok à leur territoire, qui impacte à son tour l'exercice de la transmission culturelle dans plusieurs facettes (histoire, langue, mode de vie, savoirs, connaissances de l'état du territoire, etc.). Il en ressort des défis pour le système de consultation et d'accommodement forestières liés au langage utilisé, à la manière de concevoir l'occupation atikamekw sur le territoire forestier et à la reconnaissance et la communication des deux systèmes de gouvernance territoriale, atikamekw et occidental. Ainsi, lorsqu'il est remis dans son contexte, l'application du système d'occupation atikamekw nehirowisiw du Nitaskinan rencontre une diversité de défis sur plusieurs fronts, ce qui influence leurs besoins et préoccupations manifestés lors des consultations et de l'harmonisation forestières.

3. Discussion

Les résultats de la validation avec les participants ont permis de confirmer la pertinence de traiter l'occupation atikamekw du Nitaskinan sous quatre composantes d'un système socio-écologique : l'organisation de l'occupation territoriale, l'ensemble des pratiques atikamekw d'occupation, les ressources de notcimik et la gouvernance territoriale atikamekw. Les enjeux soulevés par les participants mettent en évidence l'interaction entre les quatre composantes. De plus, la relation de non-exclusivité des enjeux montre la vision holistique que les Atikamekw Nehirowisiwok ont lorsqu'ils abordent le territoire et sa gestion. Il est impensable pour eux d'aborder juste la gestion des forêts sans compromettre tout ce qui vient avec et les conséquences que cela implique. Les consultations forestières sont réfléchies en termes d'aménagement des ressources forestières, tandis qu'eux réfléchissent en termes d'aménagement du territoire, de notcimik, comme milieu de vie.

Les résultats font ressortir la vision holistique lorsque les Nehirowisiwok traitent de leur occupation, puisque cela touche à la fois des éléments écologiques, culturels, historiques, identitaires, patrimoniaux, spirituels et économiques. Cela a pour conséquence de complexifier les notions d'intérêts et de mesures d'accommodation qui sont discutées lors de l'harmonisation forestière. Si on ne traite le territoire que dans une perspective économique (maximiser les volumes récoltés), puis écologique (minimiser les impacts sur la faune), on peut penser qu'il est justifié qu'il y ait du mécontentement qui persiste.

L'occupation atikamekw du territoire doit être réfléchie dans sa complexité¹³. Elle est composée d'une relation avec le territoire qui elle-même est complexe par son unicité individuelle, par son importance pour l'identité, la culture, la subsistance, la mémoire, la socialisation, l'économie et la responsabilité envers les autres êtres vivants. Elle comprend aussi une cohabitation avec les autres utilisateurs du territoire qui est complexe, notamment en raison des différences de valeurs et de perception des droits et de la propriété, de diversité d'intérêts et de relation au partage du territoire souvent conflictuelle. Finalement, les enjeux eux-mêmes sont complexes, concernent plusieurs acteurs, plusieurs niveaux d'autorité et sont des conséquences plus ou moins indirectes à des aménagements du territoire issues d'une prise de décision partagée, mais parfois loin des Atikamekw. Toute cette complexité ne peut être traitée sans laisser de la flexibilité. Ce besoin de souplesse et de flexibilité dans le système de gestion forestière est déjà mis de l'avant dans les recherches de certains chercheurs tels que Wyatt (2008), McGregor (2011) et Beaudoin (2014). Ces recherches soulignent qu'il s'agit d'un élément primordial pour accorder l'espace aux Premières Nations de réfléchir et mettre en place un système de gestion ou des formes de participation à la gestion culturellement acceptables pour elles. Ce que notre

¹³ Nous abordons la complexité dans le sens où : « *la dynamique d'un système complexe suppose un niveau élevé de connectivité et d'interdépendance. On est en présence d'un ensemble d'éléments dont l'interaction provoque des résultats imprévisibles et émergents.* » (Gamble, 2008, p. 14). Cette définition qui suit celle émise par le Réseau Intelligence de la Complexité (Diebolt, s. d.).

représentation apporte à ce besoin de flexibilité au système de gestion, c'est que le processus de consultation manque de marge de manœuvre et des outils adéquats pour tenir compte de la complexité de la situation qui prévaut sur le territoire des Atikamekw Nehirowisiwok. Pour tenir compte des perspectives des peuples autochtones, de leurs enjeux et de leurs préoccupations qui s'inscrivent dans un système complexe, les aménagistes doivent adhérer à un paradigme holistique de l'aménagement forestier.

3.1. Interdépendance des enjeux écologiques et sociaux

Les résultats mettent en évidence l'interdépendance qui lie les composantes écologiques et sociales : E ici aitakok notcimik et Notcimi pimatisiwin. La majorité des enjeux exprimés par les participants concernant l'une de ces composantes était directement liée à la seconde et entraînait des conséquences sur l'autre système. Par exemple, l'appauvrissement de la forêt affecte directement des activités culturelles qui ne peuvent être réalisées. Aussi, si on prend l'enjeu du grand nombre d'utilisateurs qui apportent des situations conflictuelles, cela entraîne des conséquences sur les ressources spirituelles lorsqu'ils pratiquent notcimi pimatisiwin.

On retrouve cette relation d'interdépendance dans le concept de territorialité autochtone. Il situe le lien des autochtones au territoire dans une ontologie relationnelle, où une relation d'interdépendance, de réciprocité et de responsabilité partagée souligne la faible distance mise entre les humains et les non-humains (Beaudoin, 2014; Ethier et Poirier, 2018). Cette façon de concevoir le territoire et cette relation intime et unique qu'ont les Premières Nations avec celui qu'ils côtoient, habitent et utilisent a, certes a été impactée par la colonisation qui se poursuit encore aujourd'hui (McGregor, 2011). Cela soulève l'importance de l'intégrité écologique lorsqu'on aborde les besoins et intérêts des autochtones. On parle ici d'intégrité écologique comme de l'ensemble des éléments et des processus des écosystèmes qui maintiennent l'écosystème dans son entièreté (Gauthier et al., 2008). Aborder le territoire de cette manière assure une importance à tous les éléments qui le compose, et non seulement réfléchir pour leur intérêt économique, mais de réfléchir l'extraction de ressources dans son ensemble et dans l'objectif de ne pas déséquilibrer l'écosystème. Cette perspective se rapproche davantage de celle des participants où les ressources allaient être utilisées, mais si un changement était observé dans un écosystème ou une population, des mesures allaient être apportées à notcimi pimatisiwin. Un exemple est survenu en 2020 où les Algonquins des communautés de Lac-Barrière et de Kitigan Zibi n'ont pas seulement apporté une mesure à leur pratique, mais l'ont imposée au Québec pour permettre de rétablir au mieux la santé de notcimik et de l'original. Ils ont appelé à un arrêt de la chasse à l'original dénonçant l'état critique de la population et l'intensité de l'activité annuelle de la chasse sportive (Radio Canada, 2020). Mais le défi reste de faire interagir la gestion des ressources fauniques et celle de la matière ligneuse, contrer le fonctionnement en silo, qu'elles soient dans le même ministère ou pas.

Dans la perspective atikamekw, la santé de la forêt, tout comme l'accès aux ressources, a un impact direct sur notcimi pimatisiwin, puisque les forêts contribuent de plusieurs manières à la vie des familles atikamekw et autochtones, que ce soit sous forme d'activités culturelles, spirituelles, sociales, économiques, de la santé des familles ou de matériaux (Beaudoin, 2014; Booth et Skelton, 2011; McGregor, 2011). Il est donc important de considérer les deux comme interdépendants. Ce caractère est d'autant plus essentiel par le sentiment de responsabilité qui est ancré dans les valeurs atikamekw et autochtones, responsable d'assurer la protection et la pérennité de notcimik, un rôle qu'ils remplissent depuis des millénaires sur le Nitaskinan (Beaudoin, 2014; Ethier et Poirier, 2018; Wyatt, 2004).

Notre représentation du système socio-écologique atikamekw confirme cette interdépendance de la culture et la nature, mais souligne également l'importance de traiter de manière interdépendante la composante écologique et la composante sociale. La sécurisation culturelle en territoire est fortement influencée par la santé du territoire. La question qui supporte cette démarche de consultation forestière de la part du ministère est de tenir compte des besoins et intérêts des Premières Nations. On peut donc penser que l'interdépendance de ces deux composantes de l'occupation territoriale nehirowisiw peut expliquer que la préoccupation écologique est très forte. Conséquemment, cela augmente la pression et l'urgence des Atikamekw Nehirowisiwok et intensifie leur urgent besoin de consultations efficaces et de résultats concrets sur le territoire.

Alors que le processus de planification forestière québécois est construit à partir des valeurs économiques et écologiques, notre recherche appuie les travaux de Bellefleur (2019) selon lesquels il est nécessaire de comprendre et de mettre davantage de l'avant les valeurs sociales et culturelles pour planifier les activités forestières qui seront réalisées sur le territoire. On peut ainsi voir émerger un processus d'aménagement où les savoirs et l'ontologie autochtones ont un rôle important à jouer en amont de la planification (Berkes et Davidson-Hunt, 2006).

3.2. Dynamisme dans les territoires autochtones

Les résultats ont montré l'hétérogénéité au sein des territoires autochtones aux frontières dynamiques. Il faut prendre conscience, lorsqu'on aborde Orocowewin (l'organisation de l'occupation territoriale), de la diversité des zones d'occupation et que celles-ci sont multiples au sein d'un même territoire familial. C'est un élément important pour ne pas simplifier intentionnellement leur occupation.

Il a été reconnu dans la littérature la coexistence de paradigmes entre les perspectives autochtones et celle occidentale (Berkes et Davidson-Hunt, 2006; Stevenson, 2006; Wyatt, 2004). Éthier et Poirier (2018) utilisent le concept de territorialité enchevêtrée pour souligner la coexistence de plusieurs mondes, acteurs, pratiques autochtones et non-autochtones au sein des territoires autochtones. Ce concept est intéressant pour montrer

qu'il existe plusieurs régimes territoriaux sur un même territoire. Ceux-ci peuvent être amenés à se superposer, se coordonner ou s'opposer et, somme toute, ils cherchent chacun à maintenir une certaine autonomie, même dans ce contexte où les rapports de pouvoir sont inégaux (Ethier et Poirier, 2018). Wyatt (2008) et Booth et Skelton (2011) s'appuient sur la définition de paradigme de gestion des ressources de Brown et Harris (1992 : 232) : « L'ensemble des valeurs communes, des croyances et de la sagesse partagée qui fournissent collectivement la lentille à travers laquelle les individus dans une profession de gestion des ressources telle que la foresterie interprètent et agissent dans leur monde » (traduction libre).

La différence et la coexistence des paradigmes de gestion sont des éléments importants et considérés à l'origine des malentendus et conflits liés à la gestion du territoire et ses ressources (Ethier et Poirier, 2018; McGregor, 2011; Wyatt, 2008). Ces paradigmes n'ayant pas été constitués sur les mêmes bases (valeurs, croyances, système de connaissances), on ne peut pas simplement chercher à incorporer ces éléments dans le système existant (Ethier et Poirier, 2018; McGregor, 2011; Wyatt, 2004, 2008). Selon Wyatt (2008) et McGregor (2011), la reconnaissance de cette coexistence pourrait avoir le rôle important de « pont » (McGregor, 2011, p. 307) entre l'aménagement durable des forêts conceptualisé par le système dominant et celui conceptualisé par les peuples autochtones. Pour cela, il faut penser à élaborer des méthodes de gestion des forêts qui sont culturellement appropriées et mutuellement bénéfiques (McGregor, 2011), ce qui passe par l'identification des valeurs et perspective des cultures autochtones. L'idée est de concevoir la coexistence des paradigmes comme le pont entre les paradigmes, de sorte de développer un modèle de coexistence qui à la fois comble les distinctions et s'appuie sur des valeurs communes.

L'Orocowewin est en constante évolution. Les Atikamekw Nehirowisiwok sont constamment en train de s'ajuster à des contextes changeants. C'est pourquoi le territoire comprend des subdivisions territoriales flexibles permettant de répondre aux besoins changeants de sa société (Wyatt, 2004). Historiquement, les Nehirowisiwok s'adaptent aux perturbations naturelles. Ils ont un système d'organisation du territoire qui s'adapte à l'état dynamique du territoire et un système de gouvernance pour gérer la complexité des besoins de notcimik, des besoins atikamekw et les perturbations naturelles. Encore aujourd'hui, les témoignages révèlent que cette capacité d'adaptation de l'occupation du territoire aux perturbations naturelles et anthropiques est encore d'actualité malgré les défis qu'a amené la sédentarisation. Toutefois, les variations anthropiques du territoire viennent ajouter un niveau de complexité supplémentaire à gérer en plus de celui naturel. Une complexité sur laquelle ils n'ont pas de contrôle. Les perturbations sont plus fréquentes, affectent une plus grande superficie et apportent des conséquences à long terme. Ils ont développé sur des millénaires les outils et stratégies de gouvernance pour composer avec les perturbations naturelles et sont au cœur de processus de développement d'outils de gestion des perturbations anthropiques.

3.3. Une compréhension aussi évolutive que son système

Dans l'aménagement forestier, on s'adresse actuellement aux Conseils de bande pour organiser les rencontres avec les familles et les chefs de territoire concernés. C'est une perspective hiérarchique de la gouvernance, telle une ligne, qui a été imposée et à laquelle on attend des réponses. Ce qui ressort de notre représentation est qu'en fait cette ligne fait partie d'un réseau où l'autorité n'est pas distribuée de la même façon que le système québécois, le Conseil n'a pas systématiquement l'autorité sur les décisions qui concernent les territoires hors de la terre de réserve. Des travaux tels que ceux de Houde (2014) qui schématise le rôle que pourrait prendre le chef de territoire selon des Nehirowisiwok est un bon exemple montrant l'évolution et la transformation des rôles et responsabilités dans le système de gouvernance atikamekw. Il démontre le désir de la nation de prendre davantage de place dans la gestion du territoire, mais aussi le besoin de flexibilité du système actuel pour laisser émerger un système nehirowisiw cohérent. Un système qui s'accorderait à la fois avec celui traditionnel, habilité pour gérer la complexité du territoire, des perturbations et de son occupation et à la fois avec le système contemporain, réfléchi pour gérer la complexité des besoins humains et économiques.

Notre représentation du SSEAN met en lumière les différentes composantes de la réalité nehirowisiw qui influencent l'occupation du territoire, les interactions entre elles et avec le territoire lui-même, ainsi que le côté évolutif de l'occupation territoriale. Il est donc important de considérer que notre interprétation devrait elle aussi être évolutive.

Ça semble évident lorsqu'on pense aux territoires aux frontières dynamiques pour préserver leur capacité d'adaptation aux contextes changeants. On ne peut ainsi pas tenir pour acquis les lieux identifiés, penser qu'une fois localisée, la question est réglée. C'est contrastant avec le point de vue occidental où la délimitation du territoire est conçue de frontières fixes et stables tant spatialement que temporellement.

Cependant, cette responsabilité de ne pas figer dans le temps notre compréhension concerne aussi la gouvernance autochtone du territoire. Alors que les gouvernements considèrent comme seule autorité officielle et juridique les Conseils de bande (Houde, 2014), notre représentation met en évidence un système de gouvernance autochtone plus complexe, plus subtil. Ce type de gouvernance est moins axé sur l'autorité et le pouvoir, mais plutôt sur l'expérience, la sagesse et la concertation. Nos résultats viennent appuyer les résultats de plusieurs travaux qui montraient l'importance du rôle du chef de territoire dans la gouvernance et l'occupation atikamekw, tel que Wyatt (2004), Houde (2014), Éthier et Poirier (2018). Toutefois, notre co-construction du SSEAN permet d'identifier la présence de plusieurs processus et de responsabilités remplis par différents acteurs qui participent au Atikamekw nehirowisiw tipahiskan. On retrouve dans cette perspective de la gouvernance des similitudes avec l'idée de gouvernance multiniveau abordée par Beaudoin (2014) dans son travail avec la nation innue d'Essipit, gouvernance qui se caractérise d'une autorité partagée et d'une autorité

changeante dans les territoires autochtones. Bien que les différents éléments de l'Atikamekw nehirowisiw tipahiskan mériteraient d'être approfondis, le SSEAN permet de souligner que les rôles des différents acteurs dans la gouvernance sont non seulement d'actualité, mais également amenés à se transformer, voire à se consolider. En cette période de réconciliation, notre rôle comme société dominante est de laisser l'espace et des degrés de liberté suffisants aux peuples autochtones pour qu'ils puissent redéfinir leur système de gouvernance et leur système d'organisation (McGregor, 2011). Leur perspective leur appartient.

3.4. Prendre en compte les valeurs nehirowisiw en amont de la planification

Les témoignages des participants reflétaient un manque de reconnaissance de leurs droits et de respect de leur culture dans l'aménagement appliqué sur leur territoire. Cela va dans le sens de plusieurs auteurs qui soulignent l'absence des valeurs culturelles autochtones dans la stratégie d'aménagement forestier (Teitelbaum, 2015) et que les consultations et les règles gouvernementales d'opérations forestières s'adaptent mal aux réalités, valeurs éthiques et droits autochtones (Booth et Skelton, 2011; McGregor, 2011; Teitelbaum, 2015; Wyatt, 2008). Dam Lam (2019 dans Bélisle et Asselin, 2021, p. 1254) identifie trois types d'obstacle à la prise en compte des valeurs autochtones dans la gestion forestière. Le premier est l'éloignement de certaines communautés et les défis de communication qui peuvent être dus aux différences culturelles et linguistiques. Le second est l'organisation descendante de la gestion territoriale, où les décisions proviennent du haut de la pyramide et sont guidées par le volume de bois, la productivité forestière et le potentiel minéral (construction de chemins), avant de descendre vers leur application à l'échelle locale. Cette démarche contraste avec la perspective autochtone où les décisions sont prises en réaction à l'ascension des réalités locales nécessitant des changements. Ainsi, pour tenir compte des valeurs autochtones selon Bélisle et Asselin (2021), il faudrait développer des indicateurs ascendants qui partent de la perspective locale. Finalement, le troisième obstacle est le manque de confiance mutuelle entre les peuples autochtones et les autres parties prenantes. On peut constater que la majorité des enjeux identifiés par les participants concernent l'un de ces obstacles.

Dans les travaux de Beaudoin et al. (2012, p. 97), les valeurs forestières autochtones sont considérées comme des « conceptions de ce qui est important et non pas des valeurs économiques ». En considérant les valeurs comme des conceptions, on peut penser que les valeurs devraient être considérées comme le cadre de référence où peuvent intervenir les consultations, comme un cadre décisionnel. Si on veut prendre en compte les valeurs, il faut donc être à l'écoute du cadre de référence où les Atikamekw Nehirowisiwok se sentiront respectés et accepteront de participer aux consultations. Cela représente une étape de compréhension mutuelle des valeurs et une réelle prise en compte des valeurs autochtones dans les stratégies d'aménagement, donc préalablement à l'élaboration des plans d'aménagement tactique. En étant pris en compte en amont dans les stratégies d'aménagement, les valeurs autochtones devraient alors influencer le niveau opérationnel. Il serait

ainsi plus facile de penser que les besoins et intérêts des Atikamekw Nehirowisiwok puissent être davantage respectés lors des consultations distinctes et lors des rencontres d'harmonisation forestière. À l'inverse, si elle ne figure pas dans le niveau stratégique, elles sont difficilement prises en compte plus bas dans le processus. Cette perspective résonne avec les conclusions de Wyatt (2008) qui souligne que les consultations ne conduisent pas nécessairement à un changement ou que ceux-ci pourraient être dénuées de sens.

Les Atikamekw ont une vision du territoire très collective. Les résultats montrent d'une part que le territoire est abordé à l'échelle des familles élargies où se coordonnent les pratiques au sein du Natoho aski et, d'autre part, la gouvernance et les préoccupations sont réfléchies et vécues à une échelle dépassant les Natoho aski, une échelle plus collective. C'est à cette échelle que s'inscrivent les processus de gouvernance orocowewin notcimi itatcihowin (codes de pratique), orocowewin notcimi itatisiwin (codes d'éthique) et wectatowin aski (ententes territoriales). Ainsi, certains éléments, dont les valeurs forestières, peuvent potentiellement mieux répondre à leurs valeurs culturelles s'ils sont abordés collectivement, où les consultations concernent l'ensemble des chefs de territoire. Cette perspective résonne avec celle de Teitelbaum (2015) qui situe les droits territoriaux autochtones à une échelle collective alors que les opérations forestières sont négociées au niveau individuel, ce qui laisse une sphère d'influence limitée. Ainsi, avant de discuter de mesures d'aménagement cohérentes avec les besoins et préoccupations autochtones à une échelle individuelle ou familiale, il requiert une étape préalable de définition du cadre décisionnel. Un cadre qui tiendrait compte des valeurs des communautés autochtones, dans lequel ils se sentiraient collectivement respectés et accepteraient de participer aux démarches ultérieures.

3.5. Un aménagement culturellement adapté à l'échelle du paysage

Selon la loi et la stratégie d'aménagement durable des forêts, les consultations et l'harmonisation forestières sont les espaces réfléchis pour la prise en compte des valeurs, besoins et intérêts des peuples autochtones, une fois les plans d'aménagement rédigés. C'est un espace dédié à réagir aux plans élaborés par le ministère plutôt qu'à l'identification des valeurs autochtones et à discuter de leur prise en compte dans l'aménagement forestier avec les communautés autochtones. Les consultations sont réalisées actuellement de manière plutôt individuelle ou familiale, alors que les valeurs se situent à l'échelle d'une société, d'une collectivité (Massé, 2003, p. 48). Il est donc insensé que les consultations, telles qu'appliquées actuellement (après l'élaboration du plan) permettent d'apporter des changements au niveau opérationnel et puissent tenir compte des valeurs des différents peuples autochtones. McGregor (2011) suggère, avec la perspective de coexistence des paradigmes de gestion du territoire, l'identification « de principes qui expriment les valeurs et les perspectives des cultures autochtones et non autochtones, [qui permettent] de développer un modèle de coexistence efficace » (traduction

libre, Brubacher et McGregor, 1998, cité dans McGregor, 2011, p. 307). L'idée étant d'identifier les valeurs communes et celles distinctes afin de concevoir un aménagement du territoire qui respecte les distinctions et valorise les valeurs communes (McGregor, 2011). Beaudoin (2014) a identifié que si on veut que le modèle de foresterie soit culturellement adapté dans le cas de la communauté innue d'Essipit, six principes de développement forestier doivent transparaître. Ces principes sont l'identité, la territorialité, le partage, l'échange, la responsabilité et l'autonomie. Ce sont des principes qui reviennent comme importants pour les Nehirowisiwok, tout comme pour plusieurs peuples autochtones (Bélisle, 2021; Bellefleur, 2019; Éthier, 2011; 2016; Houde, 2014; McGregor, 2011; Poirier, 2000; St-Arnaud, 2009; Wyatt, 2004).

Bélisle et Asselin (2021) suggèrent que réfléchir l'aménagement du territoire à une échelle du paysage a le potentiel d'avoir une meilleure réponse aux enjeux écologiques, culturels et de subsistance. Le concept de paysage culturel autochtone mis de l'avant au Canada par la Parc Canada en 1999 n'a été que très peu exploré. Ce concept pourrait être une manière d'aborder le territoire et son aménagement tout en reconnaissant l'importance de la relation de réciprocité avec le territoire et l'apport que les peuples autochtones ont eu sur les paysages contemporains et leurs composantes, tels qu'on les connaît. En 2015, Forest Stewart Certification (FSC) Canada ajoute à ses stratégies pour le respect des droits des Peuples Autochtones le principe fondamental de l'aménagement forestier durable et les paysages culturels autochtones (Perreault et Firelight Research Inc, 2021, p. 7). Dans son rapport annuel de 2020, FSC Canada réaffirme son intérêt pour le développement de cette notion, mais les critères et stratégies d'application restent très peu documentés (Forest Stewardship Council, 2020b, 2020a).

L'idée de ramener un aménagement à l'échelle de paysage plutôt qu'en termes de ressource résonne avec notre représentation de E iteritakok notcimik, qui met de l'avant l'importance du Natoho aski, la plus petite échelle de territoire aux frontières stables au sein de laquelle il y a tout un réseau d'organisation, de gouvernance, de pratiques et de ressources qui interagissent. L'échelle de territoire familial selon Bélisle et Asselin (2021) serait pertinente pour un aménagement du paysage. Cette perspective permet de voir la forêt dans son ensemble, une perspective plus holistique qui donne l'espace à une considération plus juste de notcimik dans l'aménagement du territoire. À cette échelle, on peut penser que les approches telles que les facteurs culturels identifiés par Wyatt (2008) et les valeurs de paysage de Bélisle (Bélisle et al., 2021) pourraient stimuler et soutenir les réflexions d'un aménagement culturellement adapté et réellement durable.

3.6. Le système socio-écologique comme outil de gouvernance

Il est important de se repositionner par rapport aux choix théoriques et méthodologiques qui ont guidé la réalisation du projet. Premièrement, du côté théorique, il faut se rappeler que selon McGinnis et Ostrom (2014),

le système socio-écologique [SSE] est un modèle d'interprétation et de description qui dépend de la perspective du diagnostic posé ainsi que des objectifs de celui qui pose le diagnostic. Ils ne le considèrent pas comme une référence absolue, mais plutôt comme un cadre de description d'un phénomène complexe pour s'assurer que l'ensemble des aspects significatifs seront couverts par le diagnostic et qu'ils puissent être comparés entre eux.

Ce projet s'est initialement inspiré du système socio-écologique de Bellefleur (2019) pour réfléchir l'occupation du territoire à travers le concept innu d'E nutshemiu itenitakuat (ambiance du territoire forestier), la comprendre telle un tout, puis la caractériser à l'aide du cadre de référence d'un système socio-écologique. Ce concept a trouvé résonance auprès des participants de ce projet et a participé à réaliser le modèle caractérisant E iteritakok notcimik (occupation territoriale atikamekw). Une grande différence entre les deux systèmes résultants est le fait que Bellefleur a formalisé E nutshemiu itenitakuat (l'ambiance forestière) au sein du territoire d'une famille innue alors que ce projet s'est réfléchi à l'échelle du Nitaskinan et selon la perspective de la communauté de Wemotaci. Il s'en distingue trois éléments nouveaux qui viennent s'ajouter au modèle d'ambiance forestière telle que décrite en contexte innu. D'une part, il y a le dynamisme dans la conception de territoire, d'occupation et de frontière au sein même d'un territoire familial. D'autre part, en se concentrant sur une échelle territoriale plus grande, ce projet s'est moins concentré sur le système de gouvernance à l'intérieur d'un territoire de chasse et de piégeage familial. Il en est ressorti une diversité d'acteurs, de rôles et responsabilités qui participent, chacun à leur manière, à la gouvernance en place sur le Nitaskinan. Finalement, parmi les composantes qui composent E ici aitakok notcimik (les ressources de notcimik), la composante spirituelle est ressortie comme un élément important pour assurer la qualité du territoire forestier et leur mode de vie. Du côté de notcimi pimatisiwin (l'ensemble des pratiques d'occupation), il s'avère que les trois catégories de pratique résultantes (culturelles, spirituelles et de subsistance) trouvent concordance avec les trois domaines du bien-être identifiés par Bélisle et al. (2021), liés soit à la culture, à l'identité et à la subsistance. Comme le souligne McGinnis et Ostrom (2014), c'est l'ensemble des perspectives qui permet de comprendre la complexité du phénomène qui, dans ce cas-ci, est l'intégration des valeurs, intérêts et besoins des communautés locales dans la gestion forestière.

Ensuite, du côté des choix méthodologiques, il est pertinent de se questionner sur l'apport de l'approche du système socio-écologique sur le regard et la compréhension de l'occupation nehirowisiw du Nitaskinan dans un contexte d'aménagement forestier. Ce cadre théorique a été un outil efficace pour installer rapidement le dialogue avec les participants et discuter de comment ça se passe sur le territoire. Il a été possible d'aborder l'organisation et la gouvernance nehirowisiw sur Nitaskinan dans une perspective holistique ainsi que la complexité d'E iteritakok notcimik et des enjeux de cohabitation qui l'influencent. Le SSE a offert la flexibilité nécessaire aux participants pour discuter de l'Orowewin et de l'Atikamekw nehirowisiw tipahiskan dans une perspective d'inclusion temporelle, c'est-à-dire en accordant de la valeur à comment ça se passait dans le passé, maintenant, et comment ils les voient dans le futur. Finalement, en discutant des quatre composantes d'E

iteritakok notcimik, nous pouvions explorer l'occupation atikamekw nehirowisiw du Nitaskinan en parallèle de l'aménagement forestier, c'est-à-dire que nous partions d'abord du contexte et de la perspective nehirowisiw avant de revenir vers le contexte de cohabitation du territoire et de consultation forestière. Alors que le système socio-écologique a finalement été culturalisé à la suite de la revue de littérature, puis au cours de la validation, il reste que la base répond toujours au système socio-écologique inspiré du concept d'Ostrom et de l'application de Bellefleur. Ce système permet au préalable d'aborder le territoire comme un lieu culturalisé et de considérer les Atikamekw Nehirowisiwok au sein du territoire et en interaction avec lui. Ces deux éléments ne sont pas systématiques lorsqu'on se questionne sur les besoins, valeurs et intérêts des Autochtones dans le contexte de consultations forestières.

Cette représentation a aussi permis d'effleurer des principes et des processus que ce projet n'a pas pu approfondir. Il reste ainsi beaucoup d'inconnus dans notre compréhension de la réalité atikamekw nehirowisiw, dus à la différence de culture, de langue du territoire, de relation au territoire, etc. Plusieurs auteurs mentionnent le défi qu'ont les communautés autochtones de traduire les modes de relation au territoire et ses composantes en termes imposés par le système dominant (Ethier et Poirier, 2018; Lertzman, 2010; McGregor, 2011; Nadasdy, 2005). Nous avons exploré l'apport que pouvait jouer l'outil du système socio-écologique pour créer un espace de dialogue avec les Nehirowisiwok sur leur occupation territoriale.

3.7. Apport dans l'aménagement durable des forêts

Pour corriger certaines lacunes dans l'aménagement des forêts, les sciences forestières ont cherché à se rapprocher le plus possible de la forêt naturelle et à réduire l'empreinte des activités. L'idée de forêt naturelle s'inscrit sans aucun doute dans ce que Descola (2005) appelle l'ontologie naturaliste, propre à la société occidentale, et qui sous-tend implicitement une représentation du monde basée sur une dichotomie entre nature et culture. Ce faisant, elles ont conçu un modèle de forêt dépourvue de ses habitants (Agnolletti et Santoro, 2015; Poirier, 2000).

Les aménagistes voient souvent la forêt comme utilisée, mais non habitée. Pour ne pas compromettre la pérennité des ressources exploitables qui la constituent, ils identifient des objectifs et indicateurs quantifiables, basés sur les unités de ressource, afin d'établir les quantités qu'ils peuvent extraire. Pourtant, plusieurs études mettent en évidence l'importance de développer une gestion s'appuyant sur des modèles de forêt habitée (Booth et Skelton, 2011; Fortier et Wyatt, 2014; Raymond et al., 2010; Stevenson, 2006; Wyatt, 2004), qui intègrent des seuils d'altération d'enjeux sociaux venant compléter ceux écologiques et économiques.

Pour les Atikamekw, habiter le territoire, c'est en faire partie. Ils ont une compréhension holistique du territoire. Ils sont attentifs aux dynamiques des vocations autochtones du territoire et ajustent leur utilisation et leur

occupation au sein de celui-ci pour maintenir la santé des écosystèmes. L'incompatibilité des paradigmes (Wyatt et Chilton, 2014) affecte l'efficacité des échanges entre les Atikamekw et les représentants forestiers du gouvernement québécois qui ont alors de la difficulté à intégrer les valeurs, besoins et préoccupations des Atikamekw Nehirowisiwok dans leur planification de l'aménagement forestier (Ethier et Poirier, 2018; Raymond et al., 2010; Stevenson, 2006; Wyatt, 2004; Wyatt et Chilton, 2014).

Comme l'ont confirmé plusieurs chercheurs travaillant avec les communautés autochtones au Québec (Éthier, 2014, 2016, 2020; Poirier, 2000; Tanguay et al., 2013; Wyatt, 2004; Wyatt et Chilton, 2014), si l'on veut tenir compte des valeurs, intérêts et besoins des Nehirowisiwok dans l'aménagement des forêts au Québec, il est nécessaire de mieux comprendre comment sécuriser les utilisations sociales et l'intégrité écologique des forêts, essentielles aux différentes vocations du territoire selon les familles atikamekw. Un travail de co-construction de stratégie d'aménagement, en amont de la planification forestière, avec les familles et les chefs de territoire, faciliterait d'entrée de jeu l'identification des seuils d'altération de la forêt et rendrait possible la compatibilité entre les activités industrielles et le mode de vie de ces familles.

Conclusion

Au Québec, le système de gestion des forêts publiques est confronté à un mécontentement dénoncé dans les médias par les Premières Nations. La prise en compte de leurs besoins réels est un défi complexe qui s'inscrit au sein des préoccupations écologiques et des préoccupations socio-culturelles. Dans les dernières décennies, les Atikamekw Nehirowisiwok ont à plusieurs reprises réclamé des changements pour une plus grande participation dans la gestion de leur territoire ancestral et une plus grande écoute et considération pour leurs besoins. La représentation du système socio-écologique co-construit dans lequel s'inscrit l'occupation nehirowisiw du Nitaskinan met la table pour une meilleure compréhension de leur perspective, de leurs valeurs et de leurs besoins lors de discussions dans le cadre de consultations.

Cette étude réaffirme le défi auquel les Premières Nations et le gouvernement du Québec sont confrontés, qui consiste à trouver comment deux regards sur la forêt peuvent cohabiter. Pour le résoudre, il faut rendre possible la prise de décisions en pleine conscience de l'existence de ces deux paradigmes. Une foresterie culturalisée serait ainsi basée sur une forêt habitée où les connaissances et les pratiques sont ancrées dans les vocations autochtones du territoire. Le développement d'une telle foresterie culturalisée pourrait reposer sur l'intégration de seuils d'altération des enjeux sociaux autochtones pour compléter ceux écologiques et économiques.

D'autre part, dans le contexte des changements globaux, où le territoire est appelé à changer très rapidement, nous devons reconsidérer les repères usuels pour mieux manœuvrer avec la complexité et l'imprédictibilité croissantes. L'esprit dans lequel la loi actuelle a été élaborée se veut en effet commercialement évolutif (L.R.Q., 2010, c. A-18.1 art.105-107) et écologiquement adaptatif (Gauthier et al., 2008, p. 28-29). Ces caractéristiques impliquent une souplesse pour s'ajuster au fur et à mesure plutôt qu'attendre une rupture importante avant d'intégrer des changements. On peut penser que, dans ce contexte, l'apport des connaissances locales de l'état du territoire et des changements observés devient de plus en plus indispensable pour assurer la pérennité de la résilience et de la qualité de la forêt comme habitat, mais également de l'approvisionnement en bois.

Finalement, avec le régime forestier actuel, le gouvernement québécois a enclenché un processus de partage du pouvoir qui concerne la gestion des forêts (Normandeau, 2010). Bien qu'il vise à partager les responsabilités de la gestion forestière, le gouvernement du Québec assume toujours l'entière responsabilité dans la planification, le contrôle et l'évaluation des résultats. Nous recommandons donc que certaines responsabilités liées à la planification ou à la surveillance des activités de l'aménagement forestier soient partagées avec les Premières Nations.

Contribution de la recherche

Wemotaci

Cette représentation de l'occupation nehirowisiw du Nitaskinan illustre la complexité et la vision holistique avec laquelle les Atikamekw Nehirowisiwok abordent le territoire lorsqu'ils reçoivent des consultations forestières. L'approche utilisée pour décrire les ressources de notcimik à travers les composantes végétale, hydrique, animale et spirituelle se veut une manière de mettre de l'avant la vision du tout qui fait partie de la culture atikamekw, l'importance accordée à la vitalité de leur territoire ainsi qu'une vision d'ensemble qui dépassent les bénéfices que les humains en tirent. Illustrer les différentes catégories de ressources et de pratiques peut leur permettre d'expliquer en quoi les mesures d'accommodement actuelle ne sont pas suffisantes pour compenser la destruction des territoires qui avaient des fonctions, des ressources et participaient à leur patrimoine et à la sécurisation de leur culture.

La validation avec le groupe d'experts atikamekw participants a permis de soulever le fait que, dans le contexte d'occupation atikamekw du territoire, les activités forestières réalisées par les Atikamekw telles qu'elles sont intégrées dans le système économique actuellement, ne sont pas considérées comme faisant partie des pratiques de notcimi pimatisiwin et de leur culture d'occupation. Dans cette perspective, on peut penser qu'une catégorie de pratiques économiques pourrait s'ajouter au sous-système notcimi pimatisiwin, lorsque ces entreprises auront la liberté de réfléchir à l'exploitation des ressources de manière à être compatible avec leur système de valeurs culturelles et leurs savoirs territoriaux.

Leur territoire est un lieu où ils se déplacent pour pratiquer notcimi pimatisiwin, pour s'assurer de la santé des ressources de notcimik, pour s'adapter aux effets cumulatifs des contextes social et écologique changeant. Cette représentation de l'organisation de l'occupation territoriale permet de mettre en évidence un système de frontières qui ne correspond pas avec le système occidental de délimitation du territoire et qui est utilisé en planification forestière. La présence de territoire aux frontières dynamiques met en évidence la nécessité des consultations, mais aussi d'une écoute réelle de leurs besoins. Elle peut servir de base sur laquelle établir des mesures d'aménagement forestier cohérentes avec chacune des zones et besoins associés.

Cette représentation explicite un système de gouvernance où le chef de territoire joue un rôle majeur et a une forme d'autorité par rapport aux décisions concernant son territoire familial tout en se trouvant au cœur d'un processus de concertation. En le rendant explicite, le gouvernement tout comme l'industrie ne sont plus justifiés de passer outre ce système. La schématisation de ce système pourrait devenir un outil pour la communauté afin d'établir un système de planification qui respecte leur système de gouvernance territoriale nehirowisiw.

Ce sont tous des éléments qui expliquent que les consultations forestières actuelles puissent ne pas répondre aux besoins des familles et chefs de territoire actuellement et créer ainsi beaucoup de mécontentements et une accumulation de colère vis-à-vis du manque de considération de nation à nation (ou manque de respect envers leur nation).

Premières Nations

Cette représentation de l'occupation territoriale atikamekw pourrait être un outil pour d'autres Premières Nations qui se reconnaissent parmi les composantes et les catégories identifiées. C'est une représentation qui veut montrer la diversité d'interactions entre les autochtones et leur territoire, la diversité des dynamiques d'occupation et de gouvernances. Elle met aussi en évidence différents enjeux qui affectent les autochtones et les différents sous-systèmes de leur occupation et qui sont liés de près ou de loin à l'aménagement forestier.

C'est un outil qui peut s'adapter à d'autres contextes autochtones. Étant partie initialement d'une revue de littérature, ce système socio-écologique a déjà fait l'objet d'adaptation avec des membres de la nation atikamekw pour mieux correspondre à leur contexte autochtone, leur réalité atikamekw nehirowisiw. Il se veut facilitant pour expliquer leur réalité dans le contexte de consultations forestières, une réalité où:

- Il existe un système d'organisation de l'occupation du territoire qui est plus dynamique et adaptatif aux besoins des ressources et des familles, aux perturbations qui affectent le territoire et aux défis de cohabitation sur le territoire;
- La diversité d'apports et l'importance de l'ensemble des composantes écologiques du territoire (qui inclut la composante spirituelle) et des pratiques atikamekw d'occupation sont considérées; et
- Se structure un système de gouvernance qui est inspiré et imprégné du système traditionnel, dont sa valeur est très peu reconnue et considérée par le système occidental.

Ainsi, la représentation résultante de ce projet se veut un outil pour expliquer l'application de la vision holistique tout comme le système complexe et interactif dans lequel se trouve les autochtones et le territoire. Il peut aussi être utile pour déconstruire ou désamorcer le réflexe de simplification, de rigidité et de pression qui dirige le système de consultation actuel. Un système qui ne permet pas de tenir compte des besoins, intérêts et valeurs des peuples autochtones comme le devrait l'aménagement durable des forêts.

Autres utilisateurs (industrie, gouvernement)

Il est important de comprendre que les communautés autochtones abordent le territoire dans un paradigme différent que celui de l'industrie forestière et du gouvernement responsable de la gestion des forêts. Cette différence n'en est pas moins représentative de la réalité au même titre que d'autres paradigmes. Les résultats de ce projet font un portrait de la réalité vécue sur le Nitaskinan. Bien qu'il ne soit pas complet puisqu'il ne

représente qu'un petit groupe de participants, ce portrait reste pertinent pour obtenir une meilleure compréhension de ce qui influence les points de vue des Atikamekw Nehirowisiwok lors des consultations, de ce qui est sous-jacent à la consultation entre le gouvernement et les chefs de territoire ainsi que des raisons qui motivent le mécontentement actuel.

On peut penser qu'à partir des enjeux identifiés par les participants atikamekw peuvent être identifiés des solutions pour limiter les impacts négatifs. Entre autres, l'intégration de la notion de territoire aux frontières dynamiques pourrait faciliter les discussions et échanges autour des ententes d'harmonisation, de l'identification de mesures d'aménagement. Il faut toutefois garder en tête la nécessité que les acteurs de gouvernance appropriés (selon eux) participent à l'identification de solutions et d'améliorations pour les consultations et l'aménagement forestiers. Ce serait poursuivre la colonisation que d'identifier des solutions pour eux, des améliorations au processus de consultation qui ne répond pas à leurs besoins et droits et de choisir à leur place qui devrait être présent à cette démarche.

Forces et limites du projet

L'une des limites du projet se trouve au niveau de la portée des résultats du fait qu'il s'agisse d'une étude de cas. Nous avons travaillé avec la communauté atikamekw de Wemotaci qui ne représente qu'une des trois communautés atikamekw. Nous ne pouvons exclure qu'il soit possible que les systèmes d'organisation de l'occupation territoriale et de gouvernance territoriale aient évolué différemment dans les trois communautés.

De plus, le projet a été impacté par la situation pandémique de la Covid-19 dans les débuts de la collecte de données. Il a ainsi fallu adapter la méthodologie du projet en fonction des nombreuses et instables restrictions que cette situation a apporté. Comme mentionné plus tôt, cela a eu comme conséquence que les éléments de la représentation proviennent initialement de la littérature scientifique, qui ont ensuite été validés auprès du comité local plutôt que de partir complètement des dires de la famille. Le rôle de l'interprète est très important dans ce processus d'analyse, car il fallait que le collaborateur et participants se reconnaissent suffisamment pour vouloir poursuivre la démarche de validation. Ce qui a aidé dans ce travail d'analyse documentaire, c'est d'avoir eu la chance préalablement de passer plusieurs semaines dans la communauté, d'aller sur le territoire avec une famille atikamekw durant une des semaines culturelles et de faire deux rencontres avec la famille participante. Ce sont tous des éléments qui ont participé au regard porté lors de l'analyse documentaire afin de chercher à traduire au mieux la perspective atikamekw de la forêt, de ses interactions et de son occupation. Ces expériences ont aussi participé à établir un lien de confiance avec les participants et la famille qui ont aidé au maintien de la communication tout au long du projet, même durant la période de confinement qui restreignait toutes les visites à Wemotaci.

Un défi que les impacts du Covid-19 ont apporté au projet est le changement d'échelle de travail. Nous avons commencé le projet en travaillant à l'échelle d'une famille territoriale. Puis, lors de la revue de littérature, nous avons dû élargir à l'échelle de la nation pour finalement revenir à l'échelle d'une communauté. Nous n'avons finalement consulté qu'une seule famille participante ainsi que les représentants du comité local. Bien que le nombre de membres de la communauté consulté soit restreint, nous avons reçu la confirmation que la communauté a apprécié le travail réalisé, ce qui supporte la pertinence de ce travail.

L'échantillon de participant était en grande majorité masculine, mais assez bien distribué en termes de groupe d'âge malgré que le groupe de personne était restreint en nombre. Basile (2017) identifie clairement l'importance de donner une place aux femmes dans les recherches portant sur la gouvernance du territoire. Des démarches avaient été amorcées pour que l'échantillon de participants offre un espace de parole aux femmes atikamekw de la famille. Toutefois avec les restrictions qu'a amené la pandémie, ces démarches sont restées des intentions et n'ont pu être réalisées. Cela représente une faiblesse qu'il ne faut pas négliger.

Prochaines étapes

La démarche itérative de ce projet offre plusieurs possibilités de poursuite pour améliorer le modèle de l'occupation nehirowisiw du Nitaskinan, améliorer la valorisation de leur préoccupation de leur mode vie et de leur occupation, leur prise en compte dans le système de gestion forestière québécois.

D'une part, concerter la perspective des femmes nehirowisiw sur les sous-systèmes d'E iteritakok notcimik (occupation territoriale atikamekw) serait un objectif à viser pour d'améliorer le modèle et combler cette lacune. Aussi, pour consolider le modèle, il serait intéressant de le confronter aux familles atikamekw nehirowisiw de Wemotaci, mais aussi de Manawan et d'Opitciwan. Cela permettrait de comprendre quelles formes prennent les variations des systèmes de gestion au sein de la nation et des différents points de vue. Cela ouvrirait la porte à des discussions sur différentes manières d'expliquer les sous-systèmes et leurs structures présentes pour les réguler ensemble ainsi que d'explorer davantage le concept englobant d'E iteritakok notcimik. Par exemple, parmi les concepts atikamekw qui ne sont pas ressortis des discussions avec les participants, il serait intéressant de creuser le concept de *mamo weskapiwin* qui est potentiellement un processus de gouvernance et celui de « quiétude d'esprit » qui semble avoir des similitudes avec celui d'ambiance forestière ainsi que *neheriw irakonikewin* qui semble lié au droit coutumier atikamekw, le système de lois et règles nehirowisiw et leurs droits sur le territoire. Il est apparu à la toute fin du projet que le système d'occupation atikamekw nehirowisiw du Nitaskinan répondrait davantage à l'expression *E icinakok notcimik e aitacaniwok* que *E iteritekok notcimik*. Il serait intéressant de mieux comprendre le sens et l'origine de ces deux expressions pour mieux cerner leur relation avec le système d'occupation atikamekw nehirowisiw du Nitaskinan.

De l'analyse du système de gouvernance atikamekw nehirowisiw, il semble se démarquer deux types de gouvernance lorsque l'on regarde du point de vue de la forêt. D'une part, la gouvernance faite par les chefs de territoire, les aînés, les familles se qualifie de gouvernance écosystémique, c'est-à-dire qu'elle s'est façonnée et outillée pour être en interaction avec notcimik. Alors que la gouvernance faite par les Conseils est une gouvernance plutôt administrative, outillée pour les interactions avec la société occidentale. Cette hypothèse n'a pas pu être explorée dans le cadre de ce projet, mais pourrait participer à la compréhension des différences de paradigme entre les perspectives autochtones et celle de la société dominante (occidentale) d'aborder le territoire.

D'autre part, pour outiller la prise en compte des enjeux ressortis dans ce projet, deux approches pourraient être explorées. Du côté des ressources de notcimik, E ici aitakok notcimik, il serait intéressant de faire le chemin inverse que celui utilisé actuellement pour tenir compte de leur préoccupation. Pour ce faire, ça impliquerait de partir d'un besoin atikamekw et de travailler dans leur langue pour nommer les éléments à l'origine des préoccupations, d'en faire la description qualitative de ses caractéristiques et de ce qui fait qu'il convient ou pas à leur besoin. Puis, il serait nécessaire de se rapprocher tranquillement de ce qui peut être compris par le gouvernement lors de l'aménagement et des données d'inventaire qui peut aider à considérer cet élément. Par exemple, si nous prenons le bouleau à papier (*Betula papyrifera*), actuellement, il arrive que des ententes de protection du bouleau à papier soit prises entre le gouvernement du Québec et une famille. Alors, des bouleaux sont laissés sur pied lors de la récolte, mais cela ne répond pas au besoin de la famille. Faire le chemin inverse impliquerait d'abord d'identifier qu'est-ce qu'un bon bouleau pour eux, qu'est-ce qu'ils ont en tête lorsqu'ils expriment ce besoin. Ensuite, nous pourrions travailler avec eux pour comprendre les caractéristiques d'un bon bouleau en atikamekw, comment ils l'identifient. Cela mènerait à réfléchir à comment l'identifier et le protéger, pour finalement reconnaître les données d'inventaire qui seraient pertinentes pour mieux en gérer la production et la protection.

Du côté des zones d'occupation, il pourrait être intéressant de travailler à comprendre comment elles s'inscrivent sur le territoire, leurs caractéristiques, puis d'identifier des modalités de protection ou de prise en compte dans l'harmonisation forestière. Pour cela, il serait de propos d'explorer comment le concept de paysage culturel autochtone pourrait apporter à la réflexion d'une gestion forestière du territoire cohérente avec les zones d'occupation.

Au niveau stratégique, plusieurs questions restent sans réponse. Un travail plus approfondi serait pertinent pour mieux connaître les valeurs qui reviennent parmi les différentes familles. La réflexion sur la manière dont les autochtones pourraient influencer et avoir leur mot à dire en amont de la planification forestière doit se

poursuivre, tout comme la manière dont les valeurs autochtones peuvent influencer et transparaître dans la stratégie d'aménagement durable des forêts et dans la conception de la planification tactique.

Bibliographie

- Adam, M. et Kneeshaw, D. (2010). *Élaboration de cadres de critères et indicateurs autochtones*. Edmonton, Alberta.
- Affaires autochtones et du Nord du Québec. (2015). Profils des communautés autochtones au Québec. Consulté 28 janvier 2022, à l'adresse <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1634312499368/1634312554965>
- Agnoletti, M. et Santoro, A. (2015). Cultural values and sustainable forest management: the case of Europe. *Journal of Forest Research*, 20(5), 438-444. <https://doi.org/10.1007/s10310-015-0500-7>
- Aguinis, H., Ramani, R. S. et Alabduljader, N. (2020). Best-practice recommendations for producers, evaluators, and user of methodological literature reviews. *SAGE Journals*, 1-31. <https://doi.org/10.1177/1094428120943281>
- Asselin, H. et Basile, S. (2013). Éthique de la recherche avec les peuples autochtones. *Éthique Publique*, 14(vol. 14, n° 1). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.959>
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador [APNQL]. (2014). *Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador*.
- Basile, S. (2017). Le rôle et la place des femmes atikamekw dans la gouvernance du territoire et des ressources naturelles (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue). Consulté à l'adresse https://sitescours.monportail.ulaval.ca/contenu/sitescours/037/03701/201801/site91445/modules522127/module687289/page1879786/bloccontenu1680737/Femmes_Atikamekw_2017_FR.pdf?identifiant=445af1af880db9d5412d6202103be0b7e5cf991d
- Basile, S., Asselin, H. et Martin, T. (2017). Le territoire comme lieu privilégié de transmission des savoirs et des valeurs des femmes Atikamekw. *Recherches féministes*, 30(1), 61-80. <https://doi.org/10.7202/1040975ar>
- Beaudoin, J.-M. (2014). *Growing deep roots: Learning from the Essipit's culturally adapted model of aboriginal forestry* (University of British-Colombia). Consulté à l'adresse <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2018.05.002%0Ahttp://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/msc.129/abstract%0Ahttp://www.hope.ac.uk/media/liverpoolhope/contentassets/documents/learningandteachingresources/media,12787,en.pdf#page=115%0Ahttp://pxjournal.org/>
- Beaudoin, J.-M., Bouthillier, L. et Chiasson, G. (2015). Growing deep roots: Increasing Aboriginal authority in contemporary forest governance arrangements. *Land Use Policy*, 49, 287-295. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2015.08.004>
- Beaudoin, J.-M., St-Georges, G. et Wyatt, S. (2012). Valeurs autochtones et modèles forestiers: Le cas de la Première Nation des Innus d'Essipit. *Recherches amérindiennes au Québec*, 42(2-3), 97-109. <https://doi.org/10.7202/1024105ar>
- Beaudoin, J. M. (2012). Aboriginal economic development of forest resources: How can we think outside the wood box? *Forestry Chronicle*, 88(5), 571-577. <https://doi.org/10.5558/tfc2012-108>
- Beauregard, R. (2015). Chantier sur la production de bois, Le volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts, Rapport final, Février 2015, 65 p. <http://rendezvousdelaforet.gouv.qc.ca/chantiers/production-bois.asp>

- Béland, J. (2020). *Les enjeux et stratégies identitaires des Atikamekw Nehirowisiwok de Manawan* (Université Laval). Consulté à l'adresse <http://hdl.handle.net/20.500.11794/68344>
- Bélisle, A. C. et Asselin, H. (2021). A collaborative typology of boreal indigenous landscapes. *Canadian Journal of Forest Research*, 51(9), 1253-1262. <https://doi.org/10.1139/cjfr-2020-0369>
- Bélisle, A. C., Wapachee, A. et Asselin, H. (2021). From landscape practices to ecosystem services: Landscape valuation in Indigenous contexts. *Ecological Economics*, 179, 1-13. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2020.106858>
- Bellefleur, P. (2019). *E nutshemiu itenitakuat : un concept clé à l'aménagement intégré des forêts pour le Nitassinan de la communauté innue de Pessamit* (Université Laval). Consulté à l'adresse <http://hdl.handle.net/20.500.11794/37053>
- Berkes, F. et Davidson-Hunt, I. J. (2006). Biodiversité, systèmes de gestion traditionnels et paysages culturels. Exemples fournis par la forêt boréale canadienne. *Revue internationale des sciences sociales*, 187, 39-52. <https://doi.org/DOI : 10.3917/riss.187.0039>
- Bernard, A., Gélinas, N., et Bélanger, L. (2020). Bilan de la gestion intégrée des ressources et du territoire au Québec. *The Forestry Chronicle*. 96(02): 90-99. <https://doi.org/10.5558/tfc2020-014>
- Booth, A. L. et Skelton, N. W. (2011). « There's a conflict right there »: Integrating indigenous community values into commercial forestry in the Tl'azt'en First Nation. *Society and Natural Resources*, 24(4), 368-383. <https://doi.org/10.1080/08941920902755390>
- Bousquet, M.-P. (2002). Les Algonquins ont-ils toujours besoin des animaux indiens ? : Réflexions sur le bestiaire contemporain. *Théologiques*, 10(1), 63-87. <https://doi.org/10.7202/008156ar>
- Boutin, G. (2018). *L'entretien de recherche qualitatif : théorie et pratique* (Presses de). Consulté à l'adresse <https://journals.openedition.org/rfsic/9678>
- Buggey, S. (1999). *Une introduction à l'étude de paysages culturels autochtones*. Consulté à l'adresse https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/aanc-inac/R62-467-1999-fra.pdf
- Camirand Lemyre, L. (s. d.). *Des relations au territoire à une stratégie d'émancipation politique: Masko cimakanik Askî, une vision de protection territoriale atikamekw nehirowisiw*. Université du Québec à Montréal.
- Chachai, V., Junker, M.-O., Martinuzzi, K., Petiquay, N. et Planchon, C. (2019). Anotc nehirowimowin. La langue atikamekw aujourd'hui : attitudes et identité. *Recherches amérindiennes au Québec*, 49(1), 3-13. <https://doi.org/10.7202/1066757AR>
- Champagne-Côté, R. (2022). *Visions et aspirations autochtones dans la mise en place d'aires protégées: le projet de la réserve de biodiversité Akumunan de la Première Nation des Innus Essipit* (Université Laval) Consulté à l'adresse: <https://corpus.ulaval.ca/entities/publication/4d65fe91-9dd7-4e49-ac6f-a7a87fece54f>
- Chiasson, G. et É. Leclerc. (2013). *La gouvernance locale des forêts publiques québécoises*, Les Presses. ed. Québec, Canada. 249 pp.
- Conseil de la Nation Atikamekw [CNA]. (s. d.). La langue atikamekw. Consulté 3 février 2022, à l'adresse <https://www.atikamekwsiipi.com/fr/services/services-educatifs-linguistiques-et-culturels/la-langue-atikamekw>

- Conseil de la Nation Atikamekw [CNA]. (2008). *Mémoire présenté par la Nation Atikamekw dans le cadre de la commission parlementaire sur la révision du régime forestier québécois*.
- Conseil de la Nation Atikamekw [CNA]. (2009). *Mémoire présenté par la Nation Atikamekw dans le cadre de la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale portant sur le projet de loi no 57 intitulé Loi sur l'occupation du territoire forestier*.
- Conseil de la Nation Atikamekw [CNA]. (2018). *Plan stratégique. Secrétariat au territoire. 2018-2023*. Consulté à l'adresse https://www.atikamekwsipi.com/public/images/wbr/uploads/plan/Final_F_web.pdf
- Conseil de la Nation Atikamekw, Conseil des Atikamekw de Manawan, Conseil des Atikamekw de Wemotaci et Conseil des Atikamekw d'Opitciwan. (2014). *Déclaration de souveraineté d'Atikamekw Nehirowisiw*. Consulté à l'adresse https://www.atikamekwsipi.com/public/images/wbr/uploads/publication/IMG_6175.JPG
- Descola, P. (2005). *Par-delà nature et culture*. Consulté à l'adresse <http://livre21.com/LIVREF/F38/F038018.pdf>
- Descurninges, C. (2022, 24 février). Exploitation forestière sur territoire ancestral. Les Atikamekw de Wemotaci mettent Québec en demeure. *La Presse Canadienne*. Consulté à l'adresse <https://www.lapresse.ca/actualites/2022-02-24/exploitation-forestiere-sur-territoire-ancestral/les-atikamekw-de-wemotaci-mettent-quebec-en-demeure.php>
- Desmeules, A. et Guimond, L. (2018). Le territoire «essentiel» et «essentialisé» de la rivière Romaine des Innus d'Ekuanitshit. *Cahiers de géographie du Québec*, 62(176), 297. <https://doi.org/10.7202/1063108ar>
- Diebolt, S. (s. d.). Lexique de termes de la complexité. Consulté 6 avril 2022, à l'adresse Réseau Intelligence de la Complexité website: <https://www.intelligence-complexite.org/qui-sommes-nous/lexique-complexite>
- Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Pratiques Psychologiques*, 10(1), 79-86. <https://doi.org/10.1016/j.prps.2004.01.004>
- Drapeau, P. (2021, 20 mars). La communauté scientifique inquiète de la gestion des forêts. *Le Devoir*. Consulté à l'adresse <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/597283/la-communaute-scientifique-inquiete-de-la-gestion-des-forets>
- Drouin, C.-E. (2022, 12 août). Caribou: les Innus de Pessamit mettent en demeure Québec et Ottawa. *Radio Canada*. Consulté à l'adresse <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1905129/mise-demeure-caribou-forestier-montagnard-innus-pessamit#:~:text=La%20communaut%C3%A9%20autochtone%20rappelle%20que,Radio%2DCanada%20a%20obtenu%20copie>.
- Duchesne, É. (2018). «Le territoire c'est la valeur»: Production de personne et transformation de dons en marchandises chez les Innus d'Unamen Shipu (La Romaine). *Recherches amérindiennes au Québec*, 48(1-2), 225-235. <https://doi.org/10.7202/1053720ar>
- Éthier, B. (2014). Nehirowisiw Kiskeritamowina. Acquisition, utilisation et transmission de savoir-faire et de savoir-être dans un monde de chasseurs. *Recherches amérindiennes au Québec*, 44(1), 49-59. <https://doi.org/10.7202/1027879ar>
- Éthier, B. (2016). Pluralisme juridique et contemporanéité des droits et des responsabilités territoriales chez les Atikamekw Nehirowisiwok. *Recherches amérindiennes au Québec*, 40(2), 177-193. <https://doi.org/10.7202/1037517ar>

- Éthier, B. (2020). Analyzing entangled territorialities and Indigenous use of maps: Atikamekw Nehirowisiwok (Quebec, Canada) dynamics of territorial negotiations, frictions, and creativity. *The Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, 64(1), 32-48. <https://doi.org/10.1111/cag.12603>
- Ethier, B., Coocoo, C. et Ottawa, G. (2019). Orocowewin notcimik itatcihowin: The Atikamekw Nehirowisiw code of practice and the issues involved in its writing. *Potchefstroom Electronic Law Journal*, 22(1), 1-25. <http://dx.doi.org/10.17159/1727-3781/2019/v22i0a7593>
- Ethier, B. et Poirier, S. (2018). Territorialité et territoires de chasse familiaux chez les Atikamekw Nehirowisiwok dans le contexte contemporain. *Anthropologica*, 60(1), 106-118. <https://doi.org/10.3138/anth.60.1.t11>
- Forest Stewardship Council. (2020a). *Guide sur les paysages forestiers intacts pour les gestionnaires forestiers. FSC-GUI-30-010 V1-0 FR*. Consulté à l'adresse <https://ca.fsc.org/preview.fsc-gui-30-010-v1-0-fr-guide-sur-les-paysages-forestiers-intacts-pour-les-gestionnaires-forestiers.a-2748.pdf>
- Forest Stewardship Council. (2020b). *Rapport annuel 2020*. Consulté à l'adresse <https://ca.fsc.org/fr-ca/about-us/governance/annual-reports>
- Fortier, J.-F. (2017). *Émergence et évolution de la collaboration dans la planification forestière du Nitaskinan (Québec, Canada) 1990-2013* (Université Laval). Consulté à l'adresse <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/28008/1/33084.pdf>
- Fortier, J.-F. et Wyatt, S. (2014). Cooptation et résistance dans la planification forestière concertée au Québec: Le cas des Atikamekw Nehirowisiwok et des « tables GIRT ». *Recherches amérindiennes au Québec*, 44(1), 35. <https://doi.org/10.7202/1027878ar>
- Fortier, J.-F. et Wyatt, S. (2019). Émergence et évolution de la collaboration dans la planification forestière du Nitaskinan. *Canadian Journal of Forest Research*, 49(4), 350-360. <https://doi.org/10.1139/cjfr-2018-0290>
- Gallienne, G. et Ministère de la chasse et des pêcheries Québec (province). (1951). Carte indiquant les réserves de castors et les terrains de chasse enregistrés où la chasse au castor est contrôlée. *Publications gouvernementales*. Consulté à l'adresse <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2244491>
- Gamble, J. A. A. (2008). *Abc de l'évaluation évolutive* (La fondation de la famille J.W. McConnell, Éd.). Consulté à l'adresse <https://mcconnellfoundation.ca/wp-content/uploads/2017/07/A-Developmental-Evaluation-Primer-FR.pdf>
- Gaudet, S. et Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative: Du questionnement à la rédaction scientifique* (Les Presse).
- Gauthier, S., Vaillancourt, M.-A., Leduc, A., De Grandpré, L., Kneeshaw, D., Morin, H., Drapeau, P. et Bergeron, Y. (2008). *Aménagement écosystémique en forêt boréale* (1^{re} éd.). Consulté à l'adresse <https://www.jstor-org.acces.bibl.ulaval.ca/stable/j.ctv18ph99m>
- Gauthier, B. (2009). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données* (Les Presse). Québec.
- Germain, R. (2012). *Acceptabilité sociale de l'aménagement forestier écosystémique : le point de vue des algonquins de Pikogan* (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue; Université du Québec à Montréal.). Consulté à l'adresse <http://www.archipel.uqam.ca/5246/1/M12667.pdf>
- Girard, P. (2021, 20 mai). La FQM désire jouer un rôle dans la gestion des forêts. *Radio-Canada*. Consulté à l'adresse <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1794895/possibilite-forestier-demands-foret->

villages?depuisRecherche=true

- Gohier, C. (2004). De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative. *Recherches qualitatives*, 24, 3-17.
- Gouvernement du Canada. (2015). Commission de vérité et réconciliation du Canada. Consulté le 14 mai 2023, à l'adresse <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1450124405592/1529106060525>
- Houde, N. (2014). La gouvernance territoriale contemporaine du Nitaskinan: Tradition, adaptation et flexibilité. *Recherches amérindiennes au Québec*, 44(1), 23-33. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1027877ar>
- Jacqmain, H., Bélanger, L., Courtois, R., Dussault, C., Beckley, T. M., Pelletier, M. et Gull, S. W. (2012). Aboriginal forestry: Development of a socioecologically relevant moose habitat management process using local cree and scientific knowledge in Eeyou Istchee. *Canadian Journal of Forest Research*, 42(4), 631-641. <https://doi.org/10.1139/X2012-020>
- Jacqmain, H., Belanger, L., Nadeau, S., Courtois, R., Bouthillier, L. et Dussault, C. (2006). Valoriser les savoirs des Cris de Waswanipi sur l'original pour améliorer l'aménagement forestier de leurs territoires de chasse. *Recherches amérindiennes au Québec*, 36(2-3), 19-32.
- Jérôme, L. (2008). « Faire (re)vivre l'Indien au coeur de l'enfant »: Rituels de la première fois chez les Atikamekw Nehirowisiwok. *Recherches amérindiennes au Québec*, 38(2-3), 45-54.
- Jéromre, L. (2009). Pour quelle participation? Éthique, protocoles et nouveaux cadres de la recherche avec les Premières Nations du Québec. Dans N. Gagné, M. Thibault et M. Salaün (Éd.), *Autochtonies vues de France et du Québec* (Presses de, p. 471-486). Québec.
- Josselin, M.-L. (2021a, 1 octobre). Joyce Echaquan : le racisme est une des causes de la mort. *Radio-Canada*. Consulté à l'adresse <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1828421/coroner-joyce-echaquan-atikamekw-rapport-gouvernement-racisme-lacunes>
- Josselin, M.-L. (2021b, 3 novembre). Coupes forestières : le ras-le-bol des Atikamekw. *Radio-Canada*. Consulté à l'adresse <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/3134/coupes-forestieres-atikamekw>
- Josselin, M.-L. (2021c, 3 novembre). Pas de droit de veto des Autochtones sur les coupes de bois, dit Lafrenière. *Radio-Canada*. Consulté à l'adresse <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1836964/coupes-foret-atikamekw-consultation-autochtone-gouvernement-relations?depuisRecherche=true>
- Josselin, M.-L. (2022, 19 février). Coupes forestières : rencontre entre les Atikamekw et le ministre des Forêts. *Radio-Canada*. Consulté à l'adresse <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1863370/foret-coupe-atikamekw-moratoire-manawan-dufour-forestiere?depuisRecherche=true>
- Labbé, C. et Gagné, P. (2021, 3 décembre). Les coupes forestières au lac Kénogami : impacts potentiels sur l'eau potable. *Radio-Canada*. Consulté à l'adresse <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1843752/coupes-forestieres-lac-kenogami-danger-eau-potable-saguenay?depuisRecherche=true>
- Labrecque, K. (2015). *Jeunesse en mouvement : relations au monde et pratiques culturelles chez les jeunes femmes de Manawan*. Université Laval.
- Larouche, M. (2008). *La modélisation de scénarios d'aménagement forestier à l'échelle du paysage un outil d'aide à la décision en foresterie autochtone* (Université du Québec à Montréal). Consulté à l'adresse <http://www.archipel.uqam.ca/1361/>

- Leblond, M., Boulanger, Y., Puigdevall, J.P. et St-Laurent, M.-H. (2022). There is still time to reconcile forest management with climate-driven declines in habitat suitability for boreal caribou. *Global Ecology and Conservation*, 39 (e02294), 1-14. <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2022.e02294>
- Leroux, J. (2009). Éthique et symbolique de la responsabilité territoriale chez les peuples algonquiens du Québec. *Recherches amérindiennes au Québec*, 39(1-2), 85-97. <https://doi.org/10.7202/044999ar>
- Lertzman, D. A. (2010). Best of two worlds : Traditional ecological knowledge and Western science in ecosystem- based management. *BC Journal of Ecosystems and Management*, 10(3), 104-126. <https://doi.org/10.1177/0267323108096996>
- Lévesque, L. (2018, 27 octobre). Forêt durable: «on va manquer de monde avant de manquer de bois». *Le Devoir*. Consulté à l'adresse <https://www.ledevoir.com/economie/540016/industrie-forestiere-on-va-manquer-de-monde-avant-de-manquer-de-bois>
- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. *L.R.Q.* , (2010).
- Marchand, A., Awashish, K., Cocoo, C., Roth, S., Marques Leitão, R., Sportes, C. et Beulé, C. I. (2018). La culture comme force d'avenir: Enjeux et défis de l'affirmation culturelle et socioéconomique atikamekw par la création et la mise en marché de produits contemporains. *Recherches amérindiennes au Québec*, 48(1-2), 69-77. <https://doi.org/10.7202/1053704ar>
- Marin, S. (2014, 23 septembre). Nation Atikamekw: pas d'exploitation forestière sans son accord. *La Presse Canadienne*. Consulté à l'adresse <https://www.lapresse.ca/actualites/national/201409/23/01-4802877-nation-atikamekw-pas-dexploitation-forestiere-sans-son-accord.php>
- Massé, R. (2003). Normes et valeurs dans une éthique appliquée en santé publique. Dans *Éthique et santé publique. Enjeux, valeurs et normativité* (p. 43-76). Consulté à l'adresse https://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=FMkoEAAAQBAJ&oi=fnd&pg=PA1&dq=Éthique+et+santé+publique.+Enjeux,+valeurs+et+normativité.&ots=JCGbP6qi1L&sig=z5zOxiaKHaRpvQyEo0GO1IAVSc&redir_esc=y#v=onepage&q=Éthique et santé publique. Enjeux%2C valeurs et norm
- Matte-Bergeron, T. et Bois, G. (2021, 28 mai). Pensionnats autochtones : découverte « déchirante » des restes de 215 enfants. *Radio-Canada*. Consulté à l'adresse <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1796744/pensionnats-autochtones-decouverte-dechirante-des-restes-de-215-enfants?depuisRecherche=true>
- Max-Gessler, M. (2022). Les Atikamekw de Wemotaci menacent de poursuivre le gouvernement du Québec. *leNouvelliste*. Consulté à l'adresse <https://www.lenouvelliste.ca/2022/02/24/les-atikamekw-de-wemotaci-menacent-de-poursuivre-le-gouvernement-du-quebec-a52b658dfdc45d37435069c47a1f307/>
- McGinnis, M. D. et Ostrom, E. (2014). Social-ecological system framework: Initial changes and continuing challenges. *Ecology and Society*, 19(2), 30. <https://doi.org/10.5751/ES-06387-190230>
- McGregor, D. (2011). Aboriginal/non-Aboriginal relations and sustainable forest management in Canada: The influence of the Royal Commission on Aboriginal Peoples. *Journal of Environmental Management*, 92(2), 300-310. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2009.09.038>
- Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs [MFFP]. (2020a). *Chiffre-clés du Québec forestier - édition 2020*. Consulté à l'adresse <https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/chiffres-cles.pdf>
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs [MFFP]. (2020b). *Bilan quinquennal de l'aménagement durable*

des forêts 2013-2018: Superficies touchées par la récolte. Consulté à l'adresse https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/amenagement/reddition-comptes/FT19_SuperficieRecolte.pdf

Ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada [MAADNC]. (2011). *Consultation et accommodement des Autochtones: Lignes directrices actualisées à l'intention des fonctionnaires fédéraux pour respecter l'obligation de consulter*. Consulté à l'adresse https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/intgui_1100100014665_fra.pdf

Nadasdy, P. (2005). The anti-politics of TEK : The institutionalization of co-management discourse and practice. *Anthropologica*, 47(2), 215-232. Consulté à l'adresse <https://www.jstor.org/stable/25606237>

Nature Québec. (2021, 5 octobre). L'Après-2020 des aires protégées. Consulté 2 février 2022, à l'adresse <https://naturequebec.org/lapres-2020-des-aires-protegees/>

Nickels, S. (1999). *Importance of experimental context for understanding indigenous ecological knowledge: The Algonquins of Barrière Lake, Québec*. McGill University.

Nikolakis, W. et Hotte, N. (2019). How law shapes collaborative forest governance: A focus on Indigenous peoples in Canada and India. *Society & Natural Resources*, 33(3), 1-19. <https://doi.org/10.1080/08941920.2019.1605433>

Ostrom, E. (2007). A diagnostic approach for going beyond panaceas. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 104(39), 15181-15187. <https://doi.org/10.1073/pnas.0702288104>

Ostrom, E. (2009). A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems. *Science*, 325(5939), 419-422. <https://doi.org/10.1126/science.1172133>

Otis, G. (2006). Territorialité, personnalité et gouvernance autochtone. *Les Cahiers de droit*, 47(4), 781-814. <https://doi.org/10.7202/043911ar>

Paradis, S. (2020, 29 mai). L'industrie forestière réclame de l'aide de Québec. *Le Soleil*. Consulté à l'adresse <https://www.lesoleil.com/2020/05/28/lindustrie-forestiere-reclame-de-laide-de-quebec-4f97a3ea41cd467138fc3c0eef508c0d>

Paradis, S. (2022, 22 février). Moins de bois disponible pour l'industrie forestière sur la Côte-Nord. *Le Soleil*. Consulté à l'adresse <https://www.lesoleil.com/2022/02/22/moins-de-bois-disponible-pour-lindustrie-forestiere-sur-la-cote-nord-c7c3c45258adb053c377c5c7dc711cc2>

Parrotta, J. A. et Trosper, R. L. (Éd.). (2012). *Traditional forest-related knowledge: Sustaining communities, ecosystems and biocultural diversity* (World Fore). <https://doi.org/10.1007/978-94-007-2144-9>

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Première Nation des Innus Essipit. (2022, 24 février). Un autre échec lamentable dans la prise en compte véritable des droits et enjeux des Premières Nations : Dépôt d'un recours par les Premières Nations d'Essipit et de Mashteuiatsh contre le gouvernement du Québec pour manquement en matière de consultation. Consulté 11 avril 2022, à l'adresse Communiqué website: <https://www.mashteuiatsh.ca/messages-aux-pekuakamiulnuatsh/actualites/4163-un-autre-echec-lamentable-dans-la-prise-en-compte-veritable-des-droits-et-enjeux-des-premieres-nations-depot-d-un-recours-par-les-premieres-nations-d-essipit-et-de-mashteuiatsh-con>

Perreault, P. et Firelight Research Inc. (2021). *Indigenous Cultural Landscapes. Final report*. (May). Consulté à l'adresse https://wahkohtowin.com/wp-content/uploads/2021/06/ICL_report_2021.pdf

- Plamondon Lalancette, P. (2023, 19 juin). Feux de forêt: des Autochtones exigent un moratoire sur les coupes. *Radio Canada*. Consulté à l'adresse <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1989439/moratoire-coupes-foret-feux-autochtones-coalition>
- Poirier, S. (2000). Contemporanéités autochtones, territoires et (post)colonialisme: Réflexions sur des exemples canadiens et australiens. *Anthropologie et Sociétés*, 24(1), 137-153. <https://doi.org/10.7202/015640ar>
- Poirier, S., Jérôme, L. et Société d'histoire atikamekw (Nehirowisiw Kitci Atisokan). (2014). Présentation: Les Atikamekw Nehirowisiwok: territorialités et savoirs. *Recherches amérindiennes au Québec*, 44(1), 3. <https://doi.org/10.7202/1027875ar>
- Polfus, J. L., Manseau, M., Simmons, D., Neyelle, M., Bayha, W., Andrew, F., Andrew, L., Klütsch, C. F.C., Rice, K. et Wilson, P. (2016). Łegha ʔots'enete ʔ (Learning Together): the importance of indigenous perspectives in the identification of biological variation. *Ecology and Society*, 21(2), 18. <https://doi.org/10.5751/ES-08284-210218>
- Polishchuk, Y. et Rauschmayer, F. (2012). Beyond « benefits »? Looking at ecosystem services through the capability approach. *Ecological Economics*, 81, 103-111. <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2012.06.010>
- Proulx, G., Beaudoin, J.-M., Asselin, H., Bouthillier, L. et Théberge, D. (2020). « Untapped potential? Attitudes and behaviours of forestry employers toward the Indigenous workforce in Quebec, Canada ». *Canadian Journal of Forest Research*, 50: 413-421.
- Rabliauskas, S. (2020). Indigenous perspective : Pimachiowin Aki world mixed cultural and natural heritage, Canada. *Journal of World Heritage Studies*, (Special Issue 2020), 9-13. <https://doi.org/info:doi/10.15068/00161535>
- Radio-Canada. (2012, 11 mars). Côte-Nord : le groupe Alliance Romaine déplore le démantèlement du blocus innu | Radio-Canada.ca. *Radio-Canada*. Consulté à l'adresse <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/553275/alliance-romaine-innus?depuisRecherche=true>
- Radio-Canada. (2013, 17 décembre). Les demandes des Algonquins de Lac-Barrière ont été entendues | Radio-Canada.ca. *Radio-Canada*. Consulté à l'adresse <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/646354/algonquins-barriere-campement-demantelement?depuisRecherche=true>
- Radio Canada. (2022, 24 février). Les Atikamekw de Wemotaci mettent en demeure le gouvernement du Québec. *Radio-Canada*. Consulté à l'adresse <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1864691/communaute-territoire-ancestral-droits-respect>
- Raymond, C. M., Fazey, I., Reed, M. S., Stringer, L. C., Robinson, G. M. et Evely, A. C. (2010). Integrating local and scientific knowledge for environmental management. *Journal of Environmental Management*, 91(8), 1766-1777. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2010.03.023>
- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. (2021). Commission de vérité et réconciliation du Canada. Consulté 12 avril 2022, à l'adresse Gouvernement du Canada website: <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1450124405592/1529106060525#chp2>
- Riopel, A. (2021, 8 mai). La gestion des forêts nécessitera des « solutions nouvelles ». *Le Devoir*. Consulté à l'adresse <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/600372/la-gestion-des-forets-necessitera-des-solutions-nouvelles>
- Roy, J. (2015). Identité et territoire chez les Innus du Québec: Regard sur des entretiens (2013-2014).

Recherches amérindiennes au Québec, 45(2-3), 47-55.

Saint-Arnaud, M. (2009). *Contribution à la définition d'une foresterie autochtone: Le cas Anicinapek de Kitcisakik (Québec)*. Université du Québec à Montréal.

Savoie-Zajc, L. (2000). La recherche qualitative/interprétative en éducation. Dans L. Savoie-Zajc et T. Karsenti (Éd.), *Introduction à la recherche en éducation* (2e éd., p. 171-197). Sherbrooke.

Savoie-Zajc, L. (2019). Les pratiques des chercheurs liées au soutien de la rigueur dans leur recherche : une analyse d'articles de Recherches qualitatives parus entre 2010 et 2017. *Recherches qualitatives*, 38(1), 32-52. <https://doi.org/10.7202/1059646ar>

Shields, A. (2021, 20 mars). Aires protégées: des scientifiques dénoncent la vision « industrielle » du gouvernement. *Le Devoir*. Consulté à l'adresse <https://www.ledouvoir.com/societe/environnement/597287/aires-protégees-des-scientifiques-denoncent-la-vision-industrielle-du-gouvernement>

Simard-Veillet, M. (2015). *Obligation de consulter et d'accommoder : Vers un empowerment autochtone? Le cas des Atikamekw Nehirowisiwok au Québec*. Université du Québec à Montréal.

Société d'histoire atikamekw et Jérôme, L. (2009). Nehirowisiw kitci atisokan: Vers une réappropriation de l'histoire atikamekw. *Cahier du CIÉRA*, (4), 19-30.

St-Georges, G. (2009). *Préoccupation, valeurs et aspirations des innus d'essipit relativement à leur territoire ancestral, le Nitassinan*. Université Laval.

Stevenson, M. G. (2006). The Possibility of Difference: Rethinking Co-management. *Human Organization*, 65(2), 167-180. <https://doi.org/https://doi.org/10.17730/humo.65.2.b2dm8thgb7wa4m53>

Stevenson, M. G. (2010). *L'éthique et la recherche en collaboration avec les communautés autochtones. Traduit de l'anglais, titre original: Ethics and Research with Aboriginal Communities*. (Réseau de). Consulté à l'adresse <https://ethicshub.ca/wp-content/uploads/2020/05/82-L'éthique-et-la-recherche-en-collaboration-avec-les-communautés-autochtones.pdf>

Suffice, P., Asselin, H., Imbeau, L., Cheveau, M. et Drapeau, P. (2017). More fishers and fewer martens due to cumulative effects of forest management and climate change as evidenced from local knowledge. *Journal of Ethnobiology and Ethnomedicine*, 13(1), 1-14. <https://doi.org/10.1186/s13002-017-0180-9>

Tanguay, N. (2010). Réflexion sur l'utilisation de groupes de discussion comme outil de documentation du savoir écologique traditionnel. *VertigO - La revue électronique en sciences de l'environnement, Débats et(3)*, 1-7. <https://doi.org/10.4000/vertigo.9836>

Tanguay, N., de Grosbois, S. et Saint-Charles, J. (2013). Santé territoriale, indicateurs de santé animale et vision holistique : La sélection des prises et les choix alimentaires chez les Atikamekw de Manawan et d'Obedjiwan. *Recherches amérindiennes au Québec*, 43(2-3), 3-19. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1026103ar>

Teitelbaum, S. (2015). Le respect des droits des peuples autochtones dans le régime forestier québécois : quelle évolution (1960-2014)? *Recherches sociographiques*, 56(2-3), 299. <https://doi.org/10.7202/1034209ar>

Tremblay, L. (2019, 1 août). Approvisionnement forestier: une crise majeure en vue. *Le Quotidien*. Consulté à l'adresse <https://www.lesoleil.com/2019/08/02/approvisionnement-forestier-une-crise-majeure-en-vue->

f04bd81382532a90a0163e469f53f437

- Uprety, Y., Asselin, H. et Bergeron, Y. (2017). Preserving ecosystem services on indigenous territory through restoration and management of a cultural keystone species. *Forests*, 8(6), 1-16. <https://doi.org/10.3390/f8060194>
- Urquhart, K. (2021, 4 mars). Building partnerships: Q&A with Jenna Strachan, Indigenous relations superintendent at Mercer Peace River. *Pulp and Paper Canada*. Consulté à l'adresse <https://www.pulpandpapercanada.com/building-partnerships-jenna-strachan-indigenous-relations-superintendent-at-mercere-peace-river/>
- Weyerhaeuser Company. (2022). Forests in Canada : We manage publicly owned forests. Consulté 12 avril 2022, à l'adresse <https://www.weyerhaeuser.com/timberlands/forestry/canada/>
- Wyatt, S. (2004). *Co-existence of Atikamekw and industrial forestry paradigms: Occupation and management of forestlands in the St- Maurice river basin, Québec*. Université Laval.
- Wyatt, S. (2008). First Nations, forest lands, and « aboriginal forestry » in Canada: From exclusion to comanagement and beyond. *Canadian Journal of Forest Research*, 38(2), 171-180. <https://doi.org/10.1139/X07-214>
- Wyatt, S. et Chilton, Y. (2014). L'occupation contemporaine du Nitaskinan par les Nehirowisiwok de Wemotaci. *Recherches amérindiennes au Québec*, 44(1), 61-72. <https://doi.org/10.7202/1027880ar>
- Xenos, S. (2022, 23 mars). 90 scientifiques demandent la protection des forêts primaires au Canada. *Radio-Canada*. Consulté à l'adresse <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1871312/foret-ancienne-primaire-protection-carbone-gaz-effet-serre-lettre-ouverte?fbclid=IwAR3A744tc-IUcBrz3f-qP0FR4sLfRAtz8hzy1zS3meNpCWC9wWOpnCh0ixw>

Annexe A : Synonymes de la recherche bibliographique

Concepts de recherche	Compartiments	Termes utilisés
Occupation et gestion du territoire	<p>Sous-système de ressources</p> <p>Englobant un territoire spécifié contenant des aires boisées, de la faune et des systèmes d'eau</p>	<p>("ancestral lands" OR "Nitaskinan" OR "forestlands" OR "trapline" OR "beaver reserve" OR "indigenous lands" OR "territoires ancestraux" OR "territoires forestiers" OR "lots de trappe" OR "réserve à castor" OR "territoires autochtones"</p>
	<p>Sous-système d'unité de ressources</p> <p>Arbres, arbustes et plantes contenu dans le territoire, type de faune, quantité et débit d'eau</p>	<p>OR "cultural practices" OR "cultural activities" OR "indigenous practices" OR "aboriginal practicies" OR "traditional activities" OR "indigenous values" OR "aboriginal values" OR "pratiques culturelles" OR "pratique autochtones" OR "activités culturelles" OR "activités traditionnelles" OR "valeurs autochtones"</p>
	<p>Sous-système de gouvernance</p> <p>Gouv et autres org qui gère le territoire, les règlements spécifiques reliés à l'utilisation du territoire, comment ces règlements sont mis en place</p>	<p>OR "forest harvest" OR "forest management" OR "ecosystem management" OR "territorial management" OR "aboriginal forestry" OR "territorial governance" OR "aboriginal governance" OR "territorial chief" OR "récolte forestière" OR "aménagement forestier" OR "aménagement écosystémique" OR "gestion forestière" OR "aménagement du territoire" OR "foresterie autochtone" OR "gouvernance territoriale" OR "gouvernance autochtone" OR "chefs de territoire"</p>
	<p>Sous-système social</p> <p>Individus utilisant le territoire de diff manières (subsistance, récréation, commerciales)</p>	<p>OR "land occupation" OR "land use" OR "utilisation du territoire" OR "occupation du territoire" OR territorialit* OR "traditional relationship to territory" OR "relation traditionnelle avec le territoire")</p>
Premières Nations du Québec		<p>("First nation community in Quebec" OR "First nation community in Ontario" OR "indigenous community in Quebec" OR "indigenous community in Ontario" OR "communauté autochtone au Quebec" OR "communauté autochtone en ontario" OR "atikamekw" OR nehirowisiw* OR "anishnabeg" OR "algonquins" OR "innus" OR "montagnais" OR "algonquiens of Quebec")</p>